



Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine séance publique du Conseil municipal aura lieu le :

**Jeudi 8 octobre 2020
à 18 h 30
dans la salle multimédia « La Marseillaise »
Hôtel de Ville
62, rue du Général Leclerc**

A cette fin, je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour ainsi que le dossier du Conseil municipal :

- ☞ Appel nominal.
- ☞ Nomination d'un secrétaire de séance.
- ☞ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020.
- ☞ Exposés.

Je vous remercie de votre présence, et je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Maire
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris
Ancien Ministre

André SANTINI

Séance du Conseil municipal du jeudi 8 octobre 2020

Type d'envoi : convocation

Le 08/10/2020 de 18:30 à 22:30

Lieu : Hôtel de ville

1. Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.

Rapporteur : Thierry LEFEVRE

Thème : Administration

Service : des Assemblées

Accéder au document n° 1 : [1 - ADM - Reglement Interieur.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [1 - ADM - RI_2020 VD.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_1.zip](#)

2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de soutien du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.

Rapporteur : Edith LETOURNEL

Thème : Finances

Commission : Commission des Ressources

Service : Finances

Accéder au document n° 1 : [2 - FIN - CONTRAT CD92 COVID19.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [2 - FIN - ANNEXE CONTRAT DE SOUTIEN COVID19.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_2.zip](#)

3. 3.Décision modificative n° 2 au budget de la commune pour l'exercice 2020 Constitution de provisions pour risques et charges - Attribution d'une subvention dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 - Régularisation de dépenses imprévues.

Rapporteur : Edith LETOURNEL

Thème : Finances

Commission : Commission des Ressources

Service : Finances

Accéder au document n° 1 : [3 - FIN - DM2.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [3 - FIN - ANNEXE - DM2 2020.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [3 - FIN - ANNEXE DEPENSES IMPREVUES.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_3.zip](#)

4. Budget Communal. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Années 2008 à 2020.

Rapporteur : Edith LETOURNEL

Thème : Finances

Commission : Commission des Ressources

Service : Finances

Accéder au document n° 1 : [4 - FIN - ADMISSIONS EN NON VALEURS.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [4 - FIN - ANNEXE ANV.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [4 - FIN - ANNEXE CREANCES ETEINTES.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_4.zip](#)

5. Garantie d'emprunt communale à l'Office Public de l'Habitat Seine Ouest Habitat pour financer l'acquisition de 19 logements PLI (prêt locatif intermédiaire).

Rapporteur : Edith LETOURNEL

Thème : Finances

Commission : Commission des Ressources

Service : Finances

Accéder au document n° 1 : [5 - FIN - GARANTIE EMPRUNT SOH - LOGEMENT PLI 206 AV DE VERDUN.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [5 - FIN - ANNEXE GARANTIE EMPRUNT 206 AV DE VERDUN.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_5.zip](#)

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire.

Rapporteur : Edith LETOURNEL

Thème : Finances

Commission : Commission des Ressources

Service : Finances

Accéder au document n° 1 : [6 - FIN - SUBV EXCEPTIONNELLE SECOURS POPULAIRE.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [6 - FIN - BEREST Secours Populaire.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_6.zip](#)

7. Approbation du rapport d'activité de la SEM ISSY MEDIA. Exercice 2019.

Rapporteur : Edith LETOURNEL

Thème : Finances

Commission : Commission des Ressources

Service : Finances

Accéder au document n° 1 : [7 - FIN - RAPPORT ISSY MEDIA \(2\).pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [7 - FIN - Rapport SEM ISSY MEDIA.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [7 - FIN - ANNEXE RAPPORT ISSY MEDIA.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_7.zip](#)

8. Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2019.

Rapporteur : Edith LETOURNEL

Thème : Commande Publique

Commission : Commission des Ressources

Service : des Assemblées

Accéder au document n° 1 : [8 - COM PUB - Rapport CCSPL 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [8 - FIN - ANNEXE Rapport 2019 CCSPL.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_8.zip](#)

9. Approbation d'une convention d'intervention foncière tripartite entre la Ville, GPSO et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Rapporteur : Philippe KNUSMANN

Thème : Urbanisme

Commission : Commission Aménagement du territoire

Service : Urbanisme

Accéder au document n° 1 : [14 - URBA DCM Convention EPFIF déf.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [14 - URBA Annexe convention.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [14 - URBA Annexe Protocole intervention.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_9.zip](#)

10. Approbation de la modification n°1 au marché n°MA19013 relatif aux prestations de nettoyage des locaux et des cours.

Rapporteur : Etienne BERANGER

Thème : Moyens généraux / Achats

Commission : Commission des Ressources

Service : CT

Accéder au document n° 1 : [15 - MOY GEN - Avenant 1 prestations nettoyage v4.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [15 - MA19013_avenant_nettoyage_locaux.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [15 - MOY GEN - Annexe n°1 - Nettoyage TarifsConfinement2020 V4.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 4 : [15 - MOY GEN - Annexe n°2 - nettoyage calcul 2 sans CAM oct v2.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 5 : [CCTP.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 6 : [MA19013-CCAP.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 7 : [AE MA19013.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 8 : [MA19013-AE.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 9 : [MA19013-Bordereau des moyens humains et matériels.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 10 : [MA19013-Bordereaux des prix.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 11 : [MA19013-DPGF.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_10.zip](#)

11. Approbation de la modification n°1 à l'accord-cadre n° MA20001 de fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages pour le magasin du centre technique municipal - lot n° 3 : fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages électriques.

Rapporteur : Etienne BERANGER

Thème : Moyens généraux / Achats

Commission : Commission des Ressources

Service : CT

Accéder au document n° 1 : [16 - MOY GEN- Avenant 1 MA20001 lot 3.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [16 - MA20001_avenant_fre_outillage.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [16 - MA20001_avenant_fre_outillage_annexe_BPU.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 4 : [MA20001_CCP.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 5 : [MA20001_lot3_AE.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 6 : [MA20001_lot3_BPU.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_11.zip](#)

12. Constitution d'un groupement de commandes entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et des communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour l'acquisition de masques chirurgicaux, de masques de protection lavable

Rapporteur : Etienne BERANGER

Thème : Moyens généraux / Achats

Commission : Commission des Ressources

Service : CT

Accéder au document n° 1 : [17 - MOY GEN - Gpt de commandes GPSO masques.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [17 - convention_
Gpt_de_commande_GPSO_masques_protection.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_12.zip](#)

13. Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Nathalie PITROU

Thème : Ressources Humaines

Service : Ressources Humaines

Accéder au document n° 1 : [18 - RH - Modification du tableau des effectifs.pdf](#) (Note de synthèse)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_13.zip](#)

14. Modification du tableau des emplois.

Rapporteur : Nathalie PITROU

Thème : Ressources Humaines

Commission : Commission des Ressources

Service : Ressources Humaines

Accéder au document n° 1 : [19 - RH - Modification du tableau des emplois.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [19 - RH- Modification du tableau des emplois - Septembre 2020.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_14.zip](#)

15. Autorisation d'intégration d'un nouvel apprenti au service de la Ville Durable pour l'année scolaire 2020-2021.

Rapporteur : Nathalie PITROU

Thème : Ressources Humaines

Commission : Commission des Ressources

Service : Ressources Humaines

Accéder au document n° 1 : [20 - RH- Autorisation de recrutement Apprentie Développement durable-2020-2021.pdf](#) (Note de synthèse)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_15.zip](#)

16. Approbation de trois avenants aux conventions de mise à disposition de personnel communal auprès d'associations isséennes.

Rapporteur : Nathalie PITROU

Thème : Ressources Humaines

Commission : Commission des Ressources

Service : Ressources Humaines

Accéder au document n° 1 : [21 - RH - Avenant conventions MAD.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [21 - RH - Avenant OMS.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [21 - RH- Avenant CLAVIM.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 4 : [21 - RH - Avenant Issy Tourisme International.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_16.zip](#)

17. Nomination des membres du Conseil Economique, Social et Environnement Local de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Rapporteur : Arthur KHANDJIAN

Thème : Démocratie locale

Service : Démocratie locale

Accéder au document n° 1 : [22 - DEM LOC - Nomination membres CESEL.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [22 - DEMO - STATUTS DU CESEL 2020.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_17.zip](#)

18. Présentation du rapport annuel du concessionnaire pour l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy Charles Aznavour au titre de l'exercice 2019.

Rapporteur : Fabienne LIADZE

Thème : Culture

Commission : Commission Services à la population

Service : Culture

Accéder au document n° 1 : [23 - CULT - Rapport Annuel Viparis 2019 version déf.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [23 - CULT - Rapport PACI 2019 et annexes 1 à 11.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [23 - CULT - Note info PACI annexes 12 13 14.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_18.zip](#)

19. Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth au Liban.

Rapporteur : Claire GUICHARD

Thème : Relations internationales

Commission : Commission des Ressources

Service : Relations internationales

Accéder au document n° 1 : [24 - RI - Aide urgence Liban.pdf](#) (Note de synthèse)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_19.zip](#)

20. Renouveau de l'adhésion de la Ville au réseau " Ville amie des enfants " de l'UNICEF France.

Rapporteur : Alain LEVY

Thème : Jeunesse et Famille

Commission : Commission des Services à la population

Service : Jeunesse et Famille

Accéder au document n° 1 : [25 - JEUN FAM - Adhésion UNICEF VAE - 2020.pdf](#) (Note de synthèse)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_20.zip](#)

21. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches " Arche de Noé " et " L'Oiseau Bleu ". Exercice 2019.

Rapporteur : Kathy SIMILOWSKI

Thème : Petite Enfance

Commission : Commission des Services à la population

Service : Petite Enfance

Accéder au document n° 1 : [26 - PETITE ENFANCE - ADN-OB Rapport 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [26 - PET ENF - ARCHE DE NOE_compressed.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [26 - PET ENF - OISEAU BLEU_compressed-2.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_21.zip](#)

22. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches " Les Cerfs-Volants " et " Les P'tits Sapeurs ". Exercice 2019.

Rapporteur : Kathy SIMILOWSKI

Thème : Petite Enfance

Commission : Commission des Services à la population

Service : Petite Enfance

Accéder au document n° 1 : [27 - PETITE ENFANCE - CV-PS Rapport 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [27 - PET ENF - CERF VOLANT_compressed-1.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [27 - PET ENF - LES PETITS SAPEURS_compressed.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_22.zip](#)

23. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche " Les Epinettes ". Exercice 2019.

Rapporteur : Kathy SIMILOWSKI

Thème : Petite Enfance

Commission : Commission des Services à la population

Service : Petite Enfance

Accéder au document n° 1 : [28 - PETITE ENFANCE - EPINETTES Rapport 2019.pdf](#) (Note de

synthèse)

Accéder au document n° 2 : [28 - PET ENF - LES EPINETTES.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_23.zip](#)

24. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche " Pont d'Issy ". Exercice 2019.

Rapporteur : Kathy SIMILOWSKI

Thème : Petite Enfance

Commission : Commission des Services à la population

Service : Petite Enfance

Accéder au document n° 1 : [29 - PETITE ENFANCE - PONT D'ISSY Rapport 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [29 - PET ENF - PONT D'ISSY.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_24.zip](#)

25. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche " L'île aux pirates ". Exercice 2019.

Rapporteur : Kathy SIMILOWSKI

Thème : Petite Enfance

Commission : Commission des Services à la population

Service : Petite Enfance

Accéder au document n° 1 : [30 - PETITE ENFANCE - IAP Rapport 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [30 - PET ENF - L'ILE AUX PIRATES.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_25.zip](#)

26. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche " Les Lavandières ". Exercice 2019.

Rapporteur : Kathy SIMILOWSKI

Thème : Petite Enfance

Commission : Commission des Services à la population

Service : Petite Enfance

Accéder au document n° 1 : [31 - PETITE ENFANCE - LAV Rapport 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [31 - PET ENF - LES LAVANDIERES_compressed.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_26.zip](#)

27. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche " Les P'tits Zouaves ". Exercice 2019.

Rapporteur : Kathy SIMILOWSKI

Thème : Petite Enfance

Commission : Commission des Services à la population

Service : Petite Enfance

Accéder au document n° 1 : [32 - PETITE ENFANCE - PTITS ZOUAVES Rapport 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [32 - PET ENF - P'TITS ZOUAVES_compressed.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_27.zip](#)

28. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service municipal de la restauration scolaire pour l'exercice 2019.

Rapporteur : Bernard de CARRERE

Thème : Education

Commission : Commission des Services à la population

Service : Education

Accéder au document n° 1 : [33 - EDUC - Restauration scolaire Rapport 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [RAPPORT ANNUEL v sp 12 09 2020.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_28.zip](#)

29. Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public n°DSP1602 pour la restauration collective scolaire et des centres de loisirs.

Rapporteur : Bernard de CARRERE

Thème : Education

Commission : Commission des Services à la population

Service : Education

Accéder au document n° 1 : [34 - EDUC - Avenant 2 DSP Restauration - VD.pdf](#) (Annexe)

Accéder au document n° 2 : [34 - DSP1602_avenant_restaurant_scolaire_Annexe_BPU.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [34 - DSP1602_avenant_restaurant_scolaire.pdf](#) (Annexe)

Accéder au document n° 4 : [DSP1601_AV1.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 5 : [DSP1602 nv BPU suite délégation Voltaire St Ex.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 6 : [DSP1602 OS délégation Voltaire St Ex.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 7 : [DSP1602 tab personnel suite delegation Voltaire St Ex.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 8 : [DSP1602.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 9 : [DSP1602_ANNEXE 1 - liste restaurants.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 10 : [DSP1602_ANNEXE 10 - personnel.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 11 : [DSP1602_ANNEXE 15 - investissements renouvellements.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 12 : [DSP1602_ANNEXE 16 - tarifs et comptes d'exploitation.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_29.zip](#)

30. 35.Approbation des avenants au marché d'activités périscolaires n° PA19053.

Rapporteur : Bernard de CARRERE

Thème : Education

Commission : Commission des Services à la population

Service : Education

Accéder au document n° 1 : [35 - EDUC - Avenant_activités périscolaires_PA19053 VD.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [35 - PA19053_avenant_activites_periscolaires_lot1.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [35 - PA19053_avenant_activités périscolaires_lot2.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 4 : [35 - PA19053_avenant_activites_periscolaires_lot3.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 5 : [35 - PA19053_avenant_activites_periscolaires_Lot4.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 6 : [35 - PA19053_avenant_activites_periscolaires_lot5.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 7 : [PA19053_CCAP.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 8 : [PA19053_CCTP.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 9 : [PA19053_charte de l'intervenant periscolaire.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 10 : [PA19053_LOTS 01-05_BPU.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 11 : [PA19053-AE LOT 01.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 12 : [PA19053-AE LOT 02.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 13 : [PA19053-AE LOT 03.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 14 : [PA19053-AE LOT 04.pdf](#) (annexe)
Accéder au document n° 15 : [PA19053-AE LOT 05.pdf](#) (annexe)
Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_30.zip](#)

31. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire relatif à l'exploitation des piscines Alfred Sevestre et Aquazena sur l'exercice 2019.

Rapporteur : Bernard de CARRERE

Thème : Sports

Commission : Commission des Services à la population

Service : Sports

Accéder au document n° 1 : [36 - SPORTS - Rapport piscine 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [36 - SPORTS - Rapport Annuel d'Activités AQUAZENA et A SEVESTRE 2019.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [36 - SPORTS - Rapport annuel Technique Aquazena 2019.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 4 : [36 - SPORTS - Rapport Annuel Technique Sevestre 2019.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_31.zip](#)

32. Approbation de la modification n°1 à l'accord-cadre n° PA20012 relatif à l'accueil, à la surveillance, au gardiennage et au maintien de la sécurité incendie et technique du Palais des Sports Robert Charpentier à Issy-les-Moulineaux.

Rapporteur : Bernard de CARRERE

Thème : Sports

Commission : Commission des Services à la population

Service : Sports

Accéder au document n° 1 : [37 - SPORTS - Avenant 1 PA20012 vd.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [37 - PA20012_avenant_surveillance_gardiennage_PDS.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [PA20012_AE.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 4 : [PA20012_BPU.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 5 : [PA20012_CCP et annexes.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 6 : [PA20012_DPGF.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_32.zip](#)

33. Approbation de la convention relative à l'astreinte hivernale entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Fanny VERGNON

Thème : Architecture et bâtiments

Commission : Commission Patrimoine et construction

Service : Bâtiments

Accéder au document n° 1 : [38 - BAT - Convention Astreinte hivernale.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [38 - PAT - ANNEXE Convention service hivernal 2020-2021_V08092020.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_33.zip](#)

34. Approbation de la convention d'occupation temporaire du talus ferroviaire boulevard Garibaldi entre la Ville et SNCF RÉSEAU et extension de périmètre.

Rapporteur : Fanny VERGNON

Thème : Patrimoine

Commission : Commission Patrimoine et construction

Service : DGST

Accéder au document n° 1 : [39 - PAT - Occupation talus ferroviaire boulevard Garibaldi sans markup.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [39 - PAT - Annexe convention d'entretien des talus ferroviaires avec RFF du 25 août 2014.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [39 - PAT - ANNEXE Plan COT - Emprise actuelle.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 4 : [39 - PAT - Visuel Talus SNCF - Talus Garibaldi.jpg](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_34.zip](#)

35. ZAC LEON BLUM. Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte modificatif de servitude réciproque de passage constituée entre les AFUL Technopolis générale et spéciale et l'OPH.

Rapporteur : Fanny VERGNON

Thème : Patrimoine

Commission : Commission Patrimoine et construction

Service : Patrimoine

Accéder au document n° 1 : [40 - PAT - Autorisation modification servitude réciproque de passage - AFUL TECHNOPOLIS.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [40 - PAT - Plan du nouveau tracé de la servitude.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_35.zip](#)

36. Dénomination d'une place en hommage à Gisèle HALIMI.

Rapporteur : Fanny VERGNON

Thème : Vie des femmes

Commission : Commission Aménagement du territoire

Service : Vie des femmes

Accéder au document n° 1 : [41 - VIE - Dénomination place Gisèle Halimi_V24092020.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [41 - ESP PUB - Annexe_Plan localisation place Gisèle Halimi.PNG](#)

(annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_36.zip](#)

37. Création d'un fonds de dotation Issy Agir pour le Climat en remplacement d'Issy Mécène.

Rapporteur : Tiphaine BONNIER

Thème : Développement durable

Commission : Commission Aménagement du territoire

Service : Développement durable

Accéder au document n° 1 : [42 - DEV DUR - Fonds de dotation - Commission aménagement du territoire du 28-09 \(002\).pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [42 - DD - reglement Issy MECENE.pdf](#) (annexe)

Accéder au document n° 3 : [42 - DD - statuts Issy MECENE.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_37.zip](#)

38. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service public pour la mise en fourrière des véhicules pour l'exercice 2019.

Rapporteur : David DAOULAS

Thème : Espaces public

Commission : Commission Aménagement du territoire

Service : Espaces public

Accéder au document n° 1 : [43 - ESP PUB - RA 2019 CLICHY DEPANNAGE.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [43 - ESP PU rapport annuel fourrière.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_38.zip](#)

39. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019.

Rapporteur : Sabine LAKE-LOPEZ

Thème : Commerce et artisanat

Commission : Commission Aménagement du territoire

Service : Commerce et artisanat

Accéder au document n° 1 : [44 - COM ART - Rapport exploitation marchés exercice 2019.pdf](#) (Note de synthèse)

Accéder au document n° 2 : [44 - COM - MARCHE APPROV CE Issy 2019 18-9-20 V5.pdf](#) (annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20201008-Dossier_39.zip](#)



**VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX
ASSEMBLEES**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUVOIR

Je soussigné M.....
Donne pouvoir à M.....
Pour voter à ma place lors de la séance du Conseil Municipal du

Fait à Issy-les-Moulineaux, le

SIGNATURE

Service des Assemblées
SB/JV/MC

Le 1^{er} octobre 2020

**LISTE DES DÉCISIONS
PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

♦ Adoption de l'accord-cadre n°MA20005 à conclure avec l'entreprise EBSCO Information services ayant pour objet les prestations de gestion des abonnements aux publications en séries pour le Centre de Ressources documentaires de la Ville.
Montant maximum de l'accord-cadre : 200 000 € H.T.
(06/05/2020)

♦ Convention de fonctionnement de partenariat avec délivrance de certificats en qualité de mandataire de certification.
(15/06/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux sis 31 boulevard Gambetta à Issy-les-Moulineaux à l'association « ESPACE ICARE ».
Cette occupation est consentie moyennant une redevance annuelle symbolique d'un euro.
(22/06/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'espace Andrée Chédid sis 60 rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine. (SPIP 92)
Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance symbolique d'un euro.
(26/06/2020)

♦ Prolongation de la convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 26 avenue Jean Monnet au 1^{er} étage de l'école Saint Germain à Issy-les-Moulineaux à Mademoiselle TRACY AKOTH.
(26/06/2020)

♦ Contrat relatif à une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la future délégation de service public pour la restauration scolaire.
Montant total de la prestation : 20 020 € H.T. pour l'état des lieux et le rapport.
(30/06/2020)

♦ Aliénation de gré à gré de biens réformés.
(06/07/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'espace seniors sis 5 rue Marcelin Berthelot à l'association « Les petits frères des pauvres » par la Ville d'Issy-les-Moulineaux.
La présente convention est consentie moyennant une redevance annuelle symbolique d'un euro.
(06/07/2020)

- ◆ Convention d'occupation de locaux à usage de bureaux entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et la société ABSIS Emergence sis 24 rue du Gouverneur Général Eboué à Issy-les-Moulineaux.
(09/07/2020)

- ◆ Mandat sans exclusivité de recherche et de négociation relatif aux locaux sis au Centre Emergence – 24 rue du Gouverneur Général Eboué à Issy-les-Moulineaux.
(09/07/2020)

- ◆ Bail de location d'une parcelle de terrain sise boulevard Rodin – chemin des vignes dans le cadre des jardins partagés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à Madame Carole FOUILLAND.
Montant du loyer annuel : 50 € T.T.C.
(16/07/2020)

- ◆ Bail de location d'une parcelle de terrain sise boulevard Rodin – chemin des vignes dans le cadre des jardins partagés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à Monsieur Grégoire LAVAL.
Montant du loyer annuel : 50 € T.T.C.
(16/07/2020)

- ◆ Bail de location d'une parcelle de terrain sise boulevard Rodin – chemin des vignes dans le cadre des jardins partagés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à Patricia CELSI.
Montant du loyer annuel : 50 € T.T.C.
(16/07/2020)

- ◆ Marché n°PA20024 à conclure avec l'entreprise INDIGO INFRA CGST pour l'achat d'abonnements et de cartes rechargeables de stationnement dans les parcs de stationnement de l'Hôtel de ville et Corentin Celton situés à Issy-les-Moulineaux.
Montant maximum annuel : 15 000 € H.T.
Montant du loyer annuel par emplacement pour les abonnements : 475 € H.T.
(17/07/2020)

- ◆ Bail de location d'une parcelle de terrain sise Sente de Bretagne dans le cadre des jardins partagés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à Madame Volaniaina LEROY.
Montant du loyer annuel : 50 € TTC.
(24/07/2020)

- ◆ Bail de location d'une parcelle de terrain sise Boulevard Rodin – Chemin des vignes dans le cadre des jardins partagés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à Monsieur Vianney de LARMINAT.
Montant du loyer annuel : 50 € TTC.
(24/07/2020)

- ◆ Convention de mise à disposition à titre payant du Palais des Sports Robert Charpentier d'Issy-les-Moulineaux à la société BIEN SPORTS France pour la pratique du Futsal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
Cette mise à disposition est consentie moyennant un redevance d'occupation annuelle de 5 833,34 € HT.
(24/07/2020)

- ◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la halle des Epinettes sise 45, rue de l'Egalité à l'association IMPROGLIO pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(30/07/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association IMPROGLIO pour l'année 2020-2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(30/07/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de la Ferme à l'association Photo-fort pour la saison 2020-2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(30/07/2020)

♦ Avenant n°1 au bail de location d'une parcelle de terrain sise Boulevard Rodin – Chemin des vignes dans le cadre des jardins partagés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à Monsieur Thomas LEBON.

(30/07/2020)

♦ Convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 38 rue d'Erevan à Madame Annick GUESLOT.

Montant du loyer mensuel : 554 € TTC.

(17/08/2020)

♦ Bail de location d'une parcelle de terrain sise boulevard Rodin – Chemin des Vignes dans le cadre des jardins partagés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à Madame Marine VERNIER.

Montant du loyer annuel : 50 € TTC.

(17/08/2020)

♦ Contrat de prêt d'œuvres entre la ville et la bibliothèque nationale de France en vue de l'organisation de l'exposition "Tarot enluminé du XV^{ème} siècle, chef d'œuvre de la renaissance italienne".

(17/08/2020)

♦ Contrat relatif à l'animation des spectacles de Noël pour les écoles maternelles, à passer avec la Compagnie OURS MYTHOMANE – OZA, représentée par Monsieur Olivier GUILBERT.

Montant du contrat : 13 160,00 € H.T.

(24/08/2020)

♦ Marché n°PA20032 de fourniture de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques pour divers services de la Ville à conclure avec l'entreprise PHARMACIE DU VAL DE SEINE.

Montant maximum annuel : 8 000 € H.T.

(27/08/2020)

♦ Convention de mise à disposition du local Le Duplex sis 6, avenue Jean Jaurès à l'association DANSITE pour l'année 2020-2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(31/08/2020)

♦ Convention de mise à disposition du local Le Duplex sis 6, avenue Jean Jaurès à l'association « COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASIQUE VOLONTAIRE DES HAUTS-DE-SEINE » pour l'année 2020-2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Halle des Epinettes sise 45, rue de l'Egalité à l'association COMPAGNIE L'INTIME pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Halle des Epinettes sise 45, rue de l'Egalité à l'association D'ARTSLOVO pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association COMPAGNIE DU SAUTE RUISSEAU pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association la COMPAGNIE THE BIG BOMBAY pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association LE JARDIN DES REINETTES pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de la Ferme à l'association FAMILLE ACCUEIL SURDOUES pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de Quartier « Corentin Celton » à l'association COMPAGNIE DU SAUTE RUISSEAU pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux sis 18, rue de l'Abbé Derry à l'association BRIDGE CLUB ISSEEN pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux sis 18, rue de l'Abbé Derry à l'association POKER ISSEENNE pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de Quartier « Le Temps des Cerises » à l'association « LES BRODEUSES D'ISSY » pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(31/08/2020)

◆ Convention de mise à disposition du local Le Duplex sis 6, avenue Jean Jaurès à l'ASSOCIATION DANSES ET CULTURES DES AMERIQUES (ADECA) pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition du local Le Duplex sis 6, avenue Jean Jaurès à l'association COMPAGNIE DE L'EQUIPAGE pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition du local Le Duplex sis 6, avenue Jean Jaurès à l'association CŒUR TANGO pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition du local Le Duplex sis 6, avenue Jean Jaurès à l'association D'ARTSLOVO pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Halle des Epinettes sise 45, rue de l'Egalité à l'association ALMASS pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Halle des Epinettes sise 45, rue de l'Egalité à l'association LA BOITE A MUSIQUE pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Halle des Epinettes sise 45, rue de l'Egalité à l'association NAVASART pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association CŒUR TANGO pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association LA BOITE A MUSIQUE pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association LE LEZARD BLEU pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de Quartier Corentin Celton à l'association A3N pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

◆ Convention de mise à disposition de salles à l'Agora sises 14 rue Paul Bert à l'association ASTI pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux à l'Atelier Janusz KORCZAK sis 14, rue du Chevalier de la Barre à l'association COMPAGNIE DE L'EQUIPAGE pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux à l'Atelier Janusz KORCZAK sis 14, rue Chevalier de la Barre à l'association COMPAGNIE PETITES SCENES ENTRE AMIS pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés au sein du Séminaire Saint-Sulpice sis 33, rue du Général Leclerc à l'association ART'BRE BONSAI pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés au sein du Séminaire Saint-Sulpice sis 33, rue du Général Leclerc à l'association LE PUIITS, ATELIERS DIY pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'Espace Andrée Chédid sis 60, rue du Général Leclerc à l'association SAB 92 (SOLIDARITE ANOREXIE BOULIMIE 92) pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association ZOOM 92130 pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(07/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition du local Le Duplex sis 6, avenue Jean Jaurès à l'association CAP-ARTS pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(08/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de la Ferme à l'association CAP-ARTS pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(08/09/2020)

♦ Avenant n° 3 à la convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 26 avenue Jean Monnet au 1^{er} étage de l'école Saint-Germain à Mademoiselle Tracy AKOTH.
(08/09/2020)

♦ Aliénation de gré à gré de biens réformés.
(10/09/2020)

♦ Marché n°PA20033 à conclure avec l'association les Bergeries d'Issy pour la réalisation de prestations d'activités périscolaires « à la Ferme » à destination d'élèves d'écoles élémentaires de la Ville.
Montant total prévisionnel : 9 720 € nets.

(16/09/2020)

♦ Marché n°PA20029 à conclure avec Madame Anne VIDAL pour la réalisation de prestations d'arts plastiques pour les activités périscolaires sur les écoles élémentaires.

Montant total prévisionnel : 5 400 € nets

(16/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition du local le Duplex à l'association TAICHIDO - pour l'année 2020-2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(21/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Hauts d'Issy à l'association ALCE de Paris pour la saison 2020/2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(21/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de la Ferme à l'association Compagnie du Masque pour la saison 2020/2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(21/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition par la Ville d'Issy-les-Moulineaux de locaux situés au sein du Séminaire Saint-Sulpice sis 33 rue du Général Leclerc à l'association « Cadence Parfaite » saison 2020-2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique d'un euro.

(21/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition par la Ville d'Issy-les-Moulineaux de locaux situés au sein du Séminaire Saint-Sulpice sis 33 rue du Général Leclerc à l'Association « ECOLAU » saison 2020/2021.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique d'un euro.

(21/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition à titre précaire d'un local sis 50 rue d'Erevan par la Ville d'Issy-les-Moulineaux à l'association Secours Catholique.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(21/09/2020)

♦ Bail de location entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et la Société WATELET TP pour l'occupation d'un terrain nu sis 59/61 rue de l'Egalité.

Montant du loyer annuel toutes charges comprises : 4 700 € TTC

(21/09/2020)

♦ Avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux à usage de bureaux entre la Ville et la société ABSIS EMERGENCE sis 24 rue du Gouverneur Général Eboué à Issy-les-Moulineaux.

(21/09/2020)

♦ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Le gout des olives » à passer avec la Compagnie Minute Papillon.

Montant total de la prestation : 3 500 € H.T.

(22/09/2020)

♦ Aliénation de gré à gré de biens réformés.
(23/09/2020)

♦ Convention de mise à disposition de locaux au temps des cerises à l'association ARC DE SCENE - pour l'année 2020-2021.
Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.
(28/09/2020)

♦ Convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 18 rue de l'Abbé Derry à Issy-les-Moulineaux à Mademoiselle Rowena HOGG.
Montant forfaitaire trimestriel de charges de 40 € T.T.C.
(28/09/2020)

-0-0-0-0-

Assemblées
SB/JV/MC

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 2 juillet à 18h31, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 25 juin 2020, se sont réunis au nombre de 42 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Olivier RIGONI	Louis DORANGE
Thierry LEFEVRE à partir de 18h36	Tiphaine BONNIER	Claire GALLIOT
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Caroline MILLAN
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Guillaume LEVY
Fabienne LIADZE	Maria GARRIGUES	Anne-Sophie THIBAUT
Ludovic GUILCHER	Christine HELARY-OLIVIER	Caroline ROMAIN
Edith LETOURNEL	Thibaut ROUSSEL	Laurent PIEUCHOT
David DAOULAS	Marie-Hélène LE BERRE	Didier VERNET
Nathalie PITROU	François SINSOLIEUX	Floraine CORDIER
Alain LEVY	Florent TRIDERA	Thomas PUIJALON de 18h58 à 19h41
Claire GUICHARD	Eric KALASZ	Maud JOIE-SORIA
Arthur KHANDJIAN	Isabelle MARLIERE	Damien BALDIN
Claire SZABO	Jean COURCELLE-LABROUSSE à partir de 18h54	Martine VESSIERE
Bernard de CARRERE	Corine SEMPE	Jean-Baptiste BART
Sabine LAKE-LOPEZ	Stéphane FORMONT	André TANTI

Étaient représentés :

Thierry LEFEVRE par Claire GUICHARD jusqu'à 18h36
Etienne BERANGER par Edith LETOURNEL
Pierre SCHORUNG par Philippe KNUSMANN
Dominique GIACOMETTI par Guillaume LEVY
Jean COURCELLE-LABROUSSE par Thibaut ROUSSEL jusqu'à 18h54
Cyrille GRANDCLEMENT par Fabienne LIADZE
Thomas PUIJALON par Damien BALDIN jusqu'à 18h58 et à partir de 19h41

Madame Marie-Hélène LE BERRE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.
Publication par affichage : le 9 juillet 2020.

M. le Maire.- "Mes chers collègues, il est 18 heures 31, il n'y a pas de raison que vous soyez sanctionnés. Nous ouvrons la séance.

L'appel nominal, s'il vous plaît, Monsieur le Directeur."

Appel nominal

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- "Le quorum est atteint, la séance est ouverte."

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- "Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Pour mémoire, c'était Étienne BERANGER lors du dernier Conseil. Y a-t-il des candidats ?

Mme LE BERRE est candidate, y a-t-il d'autres candidats ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Mme LE BERRE est élue nous l'invitons à regagner le poste prestigieux qui lui revient."

Mme Marie-Hélène LE BERRE est élue secrétaire de séance.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire.- "Suite à la démission de Mme Muriel DRUET, M. André TANTI, suppléant sur la liste Vivre Issy pleinement devient conseiller municipal de la Ville conformément à l'article L.270 du Code électoral.

M. André TANTI est déclaré installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 4 juin 2020

M. le Maire.- "Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du jeudi 4 juin. Avez-vous des remarques à formuler ? Nous n'en avons pas reçu.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le procès-verbal du 4 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- "Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de la transmission aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions, il n'y a pas de vote.

Communication sur le rapprochement de Seine Ouest Habitat et de la SEMADS."

Mme VESSIERE.- "Monsieur le Maire, excusez-moi sur les décisions prises, bien qu'il n'y ait pas de vote, y a-t-il possibilité de poser une question ?

M. le Maire.- "Non, merci. Vous le savez très bien d'ailleurs ! Quand il n'y a pas de vote, il n'y pas de débat."

Mme VESSIERE.- "Non, il n'y a pas de débat. D'abord, il en manque quatre."

M. le Maire.- "Il manque quoi ?"

Mme VESSIERE.- "Il en manque quatre sur votre relevé."

M. le Maire.- "Quatre quoi ?"

Mme VESSIERE.- "Quatre décisions, que nous avons reçues par mail, ne figurent pas sur le relevé de décisions."

M. le Maire.- "Signalez-le moi, la direction pourra vous transmettre la liste de ces décisions. Là, vous avez raison."

Communication sur le rapprochement de Seine Ouest Habitat et de la SEMADS.

La loi portant évolution du logement et de l'aménagement et du numérique dite loi Élan du 23 novembre 2018 dispose que les OPH et SA d'HLM, les SEM de logements sociaux gérant moins de 12 000 logements ont l'obligation de se regrouper à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'OHP Seine Ouest Habitat qui gère actuellement 7 828 logements est concerné par cette disposition. SOH a donc deux options : se regrouper avec un bailleur social ou se rapprocher de la SEMADS, comme le permet la loi.

Cette seconde option a été privilégiée sous réserve de l'obtention préalable par la SEMADS d'un agrément logement social et à la condition que le chiffre d'affaires moyen sur trois ans de l'ensemble des activités des deux organismes soit supérieur à 40 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de SOH, le 14 décembre 2018, a décidé à l'unanimité d'entamer des discussions avec la SEMADS pour envisager le regroupement de Seine Ouest Habitat, SOH, et de la SEM d'aménagement historique de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Les instances de deux organismes ont alors délibéré favorablement et les représentants du personnel ont été consultés.

La SEMADS a obtenu l'agrément logement social le 7 mars 2020 dernier et la condition relative au chiffre d'affaires moyen est remplie, le processus peut donc se poursuivre. Le rapprochement se matérialise par une cession en bloc de SOH au profit de la SEMADS, acquisition de l'actif et du passif. Le prix de cette cession a été fixé à 93 millions d'euros.

À noter que la SEMADS est dotée de 66,3 millions de fonds propres. L'actif immobilisé net de la SEMADS s'élève à 109 000 090 euros et il atteindra le montant de 154 millions d'euros en incluant la valeur future de l'hôtel de la Reine Margot.

La prospection financière et de développement des deux organismes montre que la SEM logements sociaux pourra construire 270 logements par an au lieu de 150 aujourd'hui pour SOH seule et réhabiliter 150 logements au lieu de 80 aujourd'hui, soit un investissement global de 50 millions de fonds propres pour le développement du logement de 2019 à 2026.

Le rapprochement avec la SEMADS permet donc de construire près de 1 880 logements avec un potentiel financier de clôture de 20 millions en 2026 alors qu'il était de 36 millions en 2019 pour une production de logements qui a quasiment doublé.

La future SEM logements sociaux sera dotée d'une direction, d'un Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance sera composé de 18 membres et d'un conseil de censeurs. Les actionnaires de cette SEM logements seront pour les collectivités : Issy-les-Moulineaux, 53 % du capital ; Boulogne-Billancourt, 10 % ; Meudon, 14 % ; GPSO, 2 % ; Chaville, 2 % ; Vanves, 2 % et Ville-d'Avray, 2 %.

Pour les actionnaires privés : BNP Paribas, 3 % ; Caisse des Dépôts, 1 à 2 %, Caisse des Dépôts Habitat, 5 % ; Société Générale, 3 % ; Medef 92, 1 %, Chambre de Commerce, 1 %.

Voilà l'information sur la fusion de ces deux organismes, qui sont en dépendance de la Ville et qui vont permettre de relancer le logement social intelligemment.

Des questions ? Il n'y a pas de question.

Il n'y a pas de vote, c'est une simple communication.

Voilà ce que donc nous apporte la loi Évolution du logement et du numérique. Je vous ai lu cet événement."

Inscription d'un vœu

M. le Maire.- "Nous passons à un vœu. Article 18 du règlement intérieur, le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local, article L.2121-29 du Code général.

Enregistrement du vœu, présenté par la liste Issy, Ensemble !, relatif à une grande concertation sur les transformations de la Ville. Le vœu est distribué sur les pupitres, inscrit à l'ordre du jour, il sera donc examiné en début d'ordre du jour. Je passe la parole au maire adjoint délégué à l'urbanisme."

M. KNUSMANN.- "Merci Monsieur le Maire.

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Issy-les-Moulineaux a beaucoup évolué, anticipant les changements technologiques, sociétaux et environnementaux au bénéfice de sa population et de son territoire, promouvant ainsi inlassablement le progrès et la solidarité et le mieux-vivre.

De nouveaux enjeux sont apparus entre-temps qui imposent de repenser nos modes de vie, nos manières de vivre ensemble et notre rapport au temps long. À leur échelle, les collectivités et les élus locaux doivent prendre la mesure de ces bouleversements et continuer d'agir avec responsabilité en contribuant concrètement, au travers de leurs projets et de leurs actions quotidiennes, à cette transition philosophique autant que psychologique d'envergure.

Les résultats des élections municipales de mars à Issy-les-Moulineaux confirment sans appel la large adhésion de la population isséenne aux projets visionnaires portés par le maire et la majorité municipale qui prennent en compte et vont dans le sens de ce changement structurel.

De nombreux objectifs sont poursuivis voire amplifiés tels que les rénovations urbaines afin de réduire notre emprunt carbone, le développement de la ville intelligente connectée et écoresponsable, la redéfinition du partage de l'espace public et la place des nouvelles mobilités, le renforcement de la végétalisation et de la biodiversité, la promotion des énergies vertes dans une optique d'autosuffisance ; autant d'objectifs structurants et audacieux soutenus par les Isséens.

Dès lors, fidèle aux principes qui prévalent depuis longtemps et qui font de notre territoire un précurseur en matière de démocratie participative, il apparaît opportun pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux de lancer à l'automne 2020 une grande concertation afin de renforcer l'information et de consulter la population sur ces changements, indépendamment de la concertation de proximité immédiate initiée depuis l'origine de ces projets.

Sur le modèle des « conversations citoyennes », organisées avec succès en 2013 et qui avaient remporté un succès incontestable, cette grande consultation permettra de présenter, définir ou amender ces nombreux projets, d'assurer entre eux une coordination et une cohérence globale pour notre Ville, tout en les mettant en œuvre rapidement et simultanément à l'issue, dans le respect des attentes qui auront été exprimées par les Isséens.

Les modalités pratiques de ce processus participatif et collaboratif seront fixées après l'été.

Tel est le vœu que nous vous demandons d'adopter."

Mme CORDIER.- "C'est une très bonne idée. Vous savez que l'adhésion aux résultats dépendra des modalités pratiques mises en œuvre. Nous aimerions avoir un représentant de chaque groupe d'opposition pour fixer les modalités pratiques du processus."

M. le Maire.- "On verra ! Pour l'instant, nous vous demandons simplement d'approuver l'enregistrement de ce vœu. On verra après l'organisation pratique.

Encore une fois, sans vote, vous avez le texte sur vos pupitres.

Nous passons à l'ordre du jour stricto sensu.

(Intervention hors micro.)

Je ne vois pas ce qui se passe. Il n'y a pas de vote, c'est la loi. Vous avez raison de modifier la loi, j'en parlerai au président de la République dès que je le verrai."

I – ADMINISTRATION – THIERRY LEFEVRE

1. Modifications de la composition d'une commission municipale et de la composition de la Commission consultative des Services Publics Locaux, section « Autres services publics locaux »

M. le Maire.- "Modifications d'une commission municipale, Thierry LEFEVRE."

M. LEFEVRE.- "Suite à la démission de Muriel DRUET de la liste Vivre Issy Pleinement, il convient de procéder à son remplacement au sein de deux commissions : la Commission municipale Ressources dont vous avez les membres dans le projet de délibération, ainsi que dans la Commission consultative des Services publics locaux, section Autres services publics locaux.

Nous vous proposons, Monsieur le Maire, d'accepter et d'approuver la désignation de M. TANTI en lieu et place de Muriel DRUET."

M. le Maire.- "Pas de remarques.

Avis contraires ? Abstentions ? Approuvé."

Le Conseil municipal :

MODIFIE la délibération n° 4 du 4 juin 2020 portant formation des commissions municipales uniquement pour ce qui concerne la désignation de Muriel DRUET.

DÉSIGNE le candidat de la liste « Vivre Issy Pleinement » comme membre de la commission des Ressources en remplacement de Muriel DRUET.

DIT que la commission municipale des Ressources est désormais composée comme suit :

COMMISSION	MEMBRES
Ressources	- Edith LETOURNEL - Thierry LEFEVRE - Fanny VERGNON - David DAOULAS - Nathalie PITROU - Arthur KHANDJIAN - Etienne BERANGER - Christine HELARY-OLIVIER - Caroline MILLAN - Corine SEMPE - Anne Sophie THIBAUT - Cyrille GRANDCLEMENT - Floraine CORDIER - Thomas PUIJALON - André TANTI

MODIFIE la délibération n° 12 du 4 juin 2020 portant désignation des membres la Commission Consultative des Services Publics Locaux, uniquement pour ce qui concerne la désignation de Muriel DRUET.

DÉSIGNE le candidat de la liste « Vivre Issy Pleinement » comme membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « autres services publics locaux » en remplacement de Muriel DRUET.

DIT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « autres services publics locaux » est désormais composée comme suit :

- Christine HELARY-OLIVIER
- Thibaut ROUSSEL
- Isabelle MARLIERE
- Louis DORANGE
- Caroline ROMAIN
- Didier VERNET
- Damien BALDIN
- André TANTI

Adopté à l'unanimité

2. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de la Société d'Économie Mixte de l'Arc de Seine et de la Société publique locale Seine Ouest Aménagement

M. le Maire.- "Désignation des délégués du Conseil au sein de la SEMADS et de la SPL. Monsieur LEFEVRE."

M. LEFEVRE.- "Il convient dans cette délibération de désigner les délégués du Conseil municipal dans ces deux instances, donc la SEMADS que vous connaissez et la SPL Seine Ouest Aménagement que vous connaissez également.

Vous avez les noms proposés par les différentes listes sur votre pupitre. Il convient de déterminer sous quelle forme vous souhaitez que cette désignation soit effectuée Monsieur le Maire."

M. PIEUCHOT.- "Pour la liste Collectif écolo et social, nous souhaitons présenter Didier VERNET."

M. le Maire.- "Nous allons voter. Est-ce qu'on vote au scrutin secret ou à main levée ?

Il y a deux candidats pour la majorité. La loi ne prévoit pas de proportionnelle pour ces deux organismes."

M. PIEUCHOT.- "Excusez-moi, ce n'était pas pour la SEMADS, c'est pour Seine Ouest Aménagement, je pensais qu'on faisait les deux d'un coup."

M. le Maire.- "Non, non. Il y a la SEMADS et la SPL. Ce sont deux votes."

M. PIEUCHOT.- "Donc pour le deuxième vote, nous proposons la candidature de Didier VERNET."

M. le Maire.- "Pas de candidat pour la SEMADS ?"

M. PIEUCHOT.- "Pas pour nous, en tout cas."

M. le Maire.- "Pas d'autres candidats. Est-ce que vous voulez le scrutin secret ou êtes-vous d'accord pour un vote à main levée ?"

Mme VESSIÈRE.- "Pour la première ?"

M. le Maire.- "Pour la SEMADS, main levée. Tout le monde est pour ?"

M. LEFEVRE.- "Pour rappel, les candidats pour la liste Issy, Ensemble ! sont André Santini et Philippe KNUSMANN."

Un intervenant.- "Le groupe Vivre Issy pleinement vote contre les deux candidats."

M. le Maire.- "Sur la SEMADS ?"

Un intervenant.- "Oui."

M. le Maire.- "Donc qui est contre ? Trois voix contre."

Les autres groupes ne votent pas ? Abstention des autres groupes.

Les deux candidats, M. SANTINI et M. KNUSMANN, sont élus. Merci."

Le Conseil municipal :

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de la Société d'Economie Mixte de l'Arc de Seine :

SEMADS 2 sièges	- André SANTINI - Philippe KNUSMANN
---------------------------	--

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus : 6 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

M. le Maire.- "Nous passons à la SPL Seine Ouest Aménagement."

M. LEFEVRE.- "La liste Issy, Ensemble ! propose les noms suivants : André SANTINI, Philippe KNUSMANN, Édith LETOURNEL, David DALOUAS, Bernard de CARRÈRE Sabine LAKE-LOPEZ, Fabienne LIADZÉ, Étienne BERANGER, Tiphaine BONNIER et Caroline MILLAN. "

M. le Maire.- "D'autres candidats ?"

Un intervenant.- "Si nous avons bien compris, ce n'est pas un vote à la proportionnelle, c'est la liste qui l'emporte donc présenter des candidats ne sert à rien. Nous voterons contre simplement."

M. PIEUCHOT.- "Le Collectif écolo et social présente Didier VERNET."

M. le Maire.- "Il faut donc voter : au scrutin secret ou à main levée ?"

M. PIEUCHOT.- "Nous acceptons à main levée, bien sûr."

M. le Maire.- "Nous commençons par vous. Pour la liste PIEUCHOT, qui est donc candidat ? Répétez."

M. PIEUCHOT.- "Didier VERNET."

M. le Maire.- "Qui vote pour Didier VERNET ? Six voix. Merci."

Ensuite la liste majorité. Monsieur LEFEVRE, il faut les lire."

M. LEFEVRE.- "Je rappelle les candidats : André SANTINI, Philippe KNUSMANN, Édith LETOURNEL, David DALOUAS, Bernard de CARRÈRE Sabine LAKE-LOPEZ, Fabienne LIADZÉ, Étienne BERANGER, Tiphaine BONNIER et Caroline MILLAN. "

M. le Maire.- "Il n'y a pas d'autres candidats ?"

Qui est contre ? Abstentions ? Ils sont élus. Merci à vous."

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil d'administration de la SPL Seine Ouest Aménagement :

La liste « Collectif Ecolo et Social » présente le candidat suivant : Didier VERNET

La liste « Issy, Ensemble ! » présente les candidats suivants :

- André SANTINI
- Philippe KNUSMANN
- Edith LETOURNEL
- David DAOULAS
- Bernard de CARRERE
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Fabienne LIADZE
- Etienne BERANGER
- Tiphaine BONNIER
- Caroline MILLAN

Ont obtenu :

Liste « Collectif Ecolo et Social » : 6 voix

Liste « Issy, Ensemble ! » : 40 voix.

La liste « Issy, Ensemble ! » obtient les 10 sièges :

SPL Seine Ouest Aménagement <i>10 sièges</i>	- André SANTINI - Philippe KNUSMANN - Edith LETOURNEL - David DAOULAS - Bernard de CARRERE - Sabine LAKE-LOPEZ - Fabienne LIADZE - Etienne BERANGER - Tiphaine BONNIER - Caroline MILLAN
--	---

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus : 6 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON

3. Médiation territoriale : définition du champ de compétence, des moyens mis à disposition et de la durée du mandat

M. le Maire.- "Nous passons à la médiation territoriale, définition du champ de compétence, M. LEFEVRE, premier adjoint."

M. LEFEVRE.- "La loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité et l'action publique promulguée en décembre 2019 instaure la faculté pour les communes, les Départements et Régions, différentes collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'instituer par délibération de l'organe délibérant un médiateur territorial."

Sur la Ville, nous n'avons pas attendu cette loi pour avoir un médiateur sur la Ville, il existe, et fonctionne et donne toute satisfaction en l'occurrence, M. PIERDAIT.

Nous vous proposons d'actualiser le champ de compétence de ce médiateur au vu de cette loi, qui a été promulguée en décembre 2019. Vous avez différents attendus dans le projet de délibération. Je n'y reviens pas.

Nous vous proposons d'approuver ce nouveau champ de compétence de ce médiateur territorial."

M. le Maire.- "Nous envisageons de nommer une femme en complément de ce médiateur qui fait très bien son travail, pour un nouveau champ d'application de la médiation."

M. LEFEVRE.- "Ce n'est pas dans la délibération mais c'est par arrêté."

M. le Maire.- "Avis contraires ?"

M. BART.- "Une question pour savoir s'il y a un rapport d'activité du médiateur sortant. S'il pouvait préciser le montant de l'indemnité forfaitaire, C'est évoqué dans la délibération mais ce n'est pas précisé."

M. LEFEVRE.- "C'est un des apports de cette loi de décembre 2019, précisément d'organiser et d'institutionnaliser un peu plus le *modus operandi* du médiateur territorial. Dans le cadre de cette loi, à partir de maintenant, il y aura un rapport annuel. Jusqu'ici, il n'y en avait pas."

M. le Maire.- "La rémunération est de ?"

M. LEFEVRE.- "De 150 euros. Cela ne va pas chercher bien loin par an. On parle plus de défraiement que de rémunération."

M. le Maire.- "Voilà, nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

ABROGE la délibération du 29 juin 1995 relative à la création de la fonction de médiateur de la Ville.

APPROUVE le champ de compétence, les moyens mis à disposition et la durée du mandat du médiateur territorial.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

II – VILLE NUMERIQUE – THIERRY LEFEVRE

4. Adoption d'avenants au marché MA1601 portant sur des prestations d'infogérance globale en convergence des systèmes informatiques, éditiques, de réseaux et téléphoniques

M. le Maire.- "M. LEFEVRE continue avec l'adoption d'avenants au marché MA1601."

M. LEFEVRE.- "Il s'agit d'un marché important qui porte sur l'infogérance des systèmes informatiques, éditiques, des réseaux et téléphoniques qui porte sur la Ville et CCAS, puisque nous faisons cause commune sur ce sujet important."

Compte tenu de l'importance des enjeux et des délais requis pour mener à bien ces appels d'offres, le dépouillement des offres, leur analyse et la sélection de la société ou des sociétés susceptibles d'être retenues, compte tenu par ailleurs de l'arrêt des activités pendant les quelques mois du COVID-19, nous proposons de proroger le contrat actuel jusqu'au 30 avril 2021, de sorte à permettre aux différents services de gérer comme il convient ces marchés ou l'instruction de cet appel d'offres de façon précautionneuse."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. LEFEVRE.- "C'est la loi COVID-19 qui permet de proroger d'un certain nombre de mois la durée des marchés en question."

M. le Maire.- "Pas de question ? Il faut voter."

Avis contraires ? Abstention ? Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants au marché n° MA1601 pour les lots n°1 et n°2 ayant pour objet la réalisation de prestations d'infogérance globale en convergence des systèmes informatiques, éditiques, de réseaux et téléphoniques.

PRECISE que lesdits avenants ont pour objet la prolongation de la durée d'exécution du marché n° MA1601 jusqu'au 30 avril 2021.

PRECISE que lesdits avenants prendront effet à compter de leur notification.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

III – FINANCES – ÉDITH LETOURNEL**5. Approbation du compte de gestion de la commune – Exercice 2019****6. Approbation du compte administratif de la commune – Exercice 2019**

M. le Maire.- "Approbation du compte de gestion de la commune. C'est Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire. Nous allons effectivement procéder à l'approbation du compte de gestion et examiner en même temps les délibérations qui suivent concernant le compte administratif. Habituellement, le vote de ces délibérations de comptes administratif et de gestion se fait en avril mais compte tenu des événements, nous avons dû décaler ces votes. Ils concernent l'exercice 2019.

Vous avez, dans les deux projets de délibération, l'ensemble des montants synthétiques rassemblés pour, d'une part, la section de fonctionnement et, d'autre part, la section d'investissement. Je ne vais pas les relire en détail.

En revanche, je vais commenter les points essentiels, avec un support à l'appui qui va vous être diffusé sur les écrans.

Dans les deux délibérations, le compte administratif est présenté par la commune, par le maire, et le compte de gestion émane de la trésorerie municipale. Comme vous le constatez, les montants concordent.

Les éléments de synthèse qui découlent de l'exercice 2019, ont déjà un peu été évoqués à l'occasion du vote du budget 2020 néanmoins, il est important de les rappeler ici pour pouvoir bien resituer l'exercice 2019 en termes financiers.

Ce qui n'est pas nouveau et qui s'est prolongé en 2019, c'est la diminution de certaines ressources, en particulier la baisse de la DGF, qui a continué à baisser et qui se positionne en 2020 à un montant d'environ 600 000 à 700 000 euros et, pour vous situer les choses, en 2021, il n'y aura plus de DGF. C'est dire le mouvement de baisse tendanciel marqué qui nous affecte depuis plusieurs années et qui s'est également manifesté en 2019.

Par ailleurs, nous avons enregistré une progression des dépenses de fonctionnement quasi nulle. Il convient de le saluer particulièrement parce que même si on fait très attention à nos dépenses depuis plusieurs années, nous avons une progression à la marge, notamment du fait de l'inflation, des consommations de fluides par exemple qui génèrent des dépenses supplémentaires. Pour autant, nous avons réussi à compenser, et nous le verrons plus en détail par la suite, certaines de ces augmentations par des baisses permettant d'aboutir à un niveau de dépenses stable par rapport à 2018.

Bien évidemment, les investissements se sont poursuivis et ont été financés par l'excédent des années antérieures pour l'essentiel. Nous allons y revenir et pouvoir les présenter. Comme souvent en synthèse, cela aboutit à un désendettement qui se poursuit mais qui reste à un niveau très bas, au regard des services offerts aux Isséens.

Vous avez ensuite la synthèse de ce qui est présenté dans le support que vous avez reçu sur le compte administratif 2019, qui détaille un certain nombre de postes, je vais résumer les grandes lignes.

D'une part le résultat de fonctionnement : la somme recettes et dépenses sur 2019 génère un excédent de 12,7 millions d'euros, ce qui est tout à fait raisonnable et de bon niveau pour instruire dans les années futures, ce sera utile, et financer nos investissements futurs.

Par ailleurs, le résultat d'investissement, hors reste à réaliser, hors ce qui n'a pas été réalisé sur les commandes en cours, est de 1,5 million d'euros. Cela représente un différentiel entre les recettes de 35,5 millions d'euros et les dépenses de 33 millions d'euros.

Et donc si on cumule ces deux postes, on arrive à un résultat d'exercice 2019, de 14,2 millions d'euros, qui est à ajouter aux résultats des exercices antérieurs cumulés de 56,9 millions d'euros, comme rappelé ici.

C'est le résultat cumulé des années passées permettant d'aboutir à un résultat de clôture de 71,1 millions d'euros desquels nous retranchons les commandes engagées pour un certain nombre de projets d'investissements importants, typiquement le PMS et l'école Marie-Marvingt et d'autres dont on parlera. Des marchés sont passés et donc des engagements pris par la Ville s'étalent sur plusieurs années du fait de l'ampleur des travaux à accomplir. Ces restes à réaliser sont bien sûr à déduire du résultat global de clôture pour aboutir au résultat net qui vous est présenté là, pour 43,6 millions d'euros.

Voilà pour les grands équilibres.

Il nous a paru intéressant de marquer l'accent sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisque comme vous le savez et je le répète, nous avons pris un engagement depuis deux ans déjà avec l'État dans le cadre des contractualisations pour modérer la hausse de nos dépenses de fonctionnement. L'objectif est de ne pas dépasser 1,2 % par an de ces dépenses.

Effectivement, vous le voyez, comme je le disais à l'instant, cet objectif est particulièrement atteint en 2019 puisque les dépenses sont stables. Quand on regarde les postes principaux, mentionnés ici, on voit très clairement une légère baisse des charges de personnel avec des hausses de certaines charges à caractère général notamment ou autres charges, et une atténuation de produits également en baisse, et donc le reste étant de moins grande importance.

Ce qui paraît intéressant, ce sont particulièrement les charges de personnel.

Pourquoi les charges de personnel baissent-elles ? C'est essentiellement lié à des vacances de poste. Ce n'est pas la première fois dont on en parle, mais je me permets de le rappeler : sur certains postes, il existe une certaine tension et une difficulté de recrutement ce qui génère quelques mois de vacances de poste. Également des réorganisations, des ajustements dans certains départements et services qui conduisent *de facto* à des diminutions de charges. Néanmoins, l'effectif reste dans les mêmes niveaux qu'habituellement. Tout cela, en règle générale, avec des activités qui ne baissent pas, bien au contraire.

Sur les autres dépenses, nous avons effectivement cherché à réguler et maîtriser au mieux ces dépenses, ce qui nous permet de modérer les variations et les hausses en particulier et donc nous permet de maintenir l'objectif et l'atteinte de l'objectif contractualisé avec l'État en restant bien en dessous des 1,2 % d'augmentation.

Il est intéressant de voir la répartition de ces dépenses de fonctionnement. Elles concernent évidemment l'ensemble des domaines chers au fonctionnement de notre Ville, mais avec un accent particulier que je voudrais souligner à nouveau sur tout ce qui concerne la famille, l'enseignement et la formation sur lesquels la mairie est très impliquée, toutes les activités jeunesse et sports qui sont un des points de la Ville pour lesquelles les actions menées et les moyens mis en œuvre ne se démentent pas et restent très importants. Bien sûr, les services généraux, en bas, qui permettent à la Ville de fonctionner avec l'ensemble des services au quotidien qui œuvrent pour l'efficacité et le bien vivre également au sein de notre Ville.

La répartition des recettes de fonctionnement, présentée différemment.

Ces recettes baissent légèrement de 1,25 %. Ce ne sont pas de grandes variations dans l'ensemble et nous y revenons, la plus grande variation, c'est une diminution de 1 million de la DGF, la dotation globale de fonctionnement qui, comme je vous le disais, atteindra zéro en 2021. Cela explique la principale variation de ces recettes de fonctionnement.

Ce qui vous est présenté dans ce diagramme, c'est la répartition des différents produits, sachant que l'ensemble des recettes de fonctionnement représente 156,5 millions d'euros.

Sur les impôts et taxes, il faut noter une très légère hausse de 0,5 % par rapport à 2018, en particulier sur la taxe foncière, taxe d'habitation, soit une progression de 700 000 euros. Les attributions de compensations, versées par la Métropole mais retransférées ensuite vers GPSO, sont une masse importante de 59,3 millions d'euros.

La taxe sur les droits de mutation, très variable par nature puisqu'elle est liée à des transactions immobilières de taille importante sur la Ville, est en légère baisse par rapport à 2018, qui a été une année exceptionnelle du fait de l'opération liée à la vente de la tour Sequana au groupe Accor. Cela explique la variation en 2019.

Donc les dotations et participation baissent légèrement. De la même manière, les produits exceptionnels ont légèrement baissé de 3 millions d'euros. En effet, en 2018, on avait constaté des recettes exceptionnelles liées à des cessions notamment le domaine de Vaupéroux ou des cessions liées à l'école Paul Bert.

Dans ce cadre, des dépenses et des recettes sont par nature variables d'une année sur l'autre.

Nous allons avoir maintenant l'occasion d'évoquer les principaux équipements en cours d'investissement."

M. le Maire. - "Nous sommes toujours dans le cadre du compte de gestion, et après, nous présenterons le compte administratif."

Mme LETOURNEL. - "Je présente les deux comptes, compte de gestion et compte administratif. Après, nous aurons deux délibérations et, en l'occurrence, ce que je vous présente, c'est la vision de la Ville qui correspond au compte administratif. C'est une présentation commune.

Sur la partie dépenses d'équipement, un effort important a effectivement été mené cette année pour le projet du futur Pôles métiers, qui est en pleine action, comme vous l'avez constaté. Monsieur le Maire a déposé la première pierre, l'été dernier, il faisait chaud, et les travaux ont déjà démarré, la construction est en cours. Le montant réalisé en 2019 est de 8,4 millions d'euros avec un engagement de 13,7 millions d'euros en global pour la jeunesse, puisque d'autres investissements ont été menés pour d'autres équipements.

Un autre point également important, ce sont 9,4 millions d'euros pour l'administration générale avec différents projets dont le réaménagement du CAM inclus dans ce poste, qui correspond pour grande partie à des opérations de maintenance, entretien du patrimoine dans les écoles, dans les bâtiments pour maintenir à niveau l'ensemble de nos installations dans lesquelles s'opèrent tous les services proposés aux Isséens.

Enfin, 4,3 millions d'euros pour des opérations d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement dont une part importante pour rénover complètement le forum des Épinettes, projet qui s'est déroulé essentiellement en 2019, qui s'est terminé en 2020 et a été inauguré début mars dernier.

L'évolution du taux de financement, qui est à un bon niveau en 2019, puisque légèrement au-dessus de 2018. Cela montre que nous continuons à gérer de manière efficace notre Ville, puisque son niveau progresse légèrement d'année en année.

C'est un indicateur qui est suivi avec particulièrement d'attention parce que cela permet de montrer la richesse, en tout cas le surplus que peut générer la Ville pour financer ses futurs investissements. Il est important de garder cet autofinancement à ce niveau et de le maintenir malgré toutes les variations qui peuvent s'enregistrer, avec les efforts de toutes les délégations de chacun d'entre nous au sein de la Ville pour permettre de garder le cap sur cet indicateur. Voilà sur l'autofinancement.

Enfin, et cela ne vous surprendra pas, nous terminons par un très faible niveau de dette. L'encours de dette est de 3,5 millions d'euros à fin 2019. Comparativement, voici 11 ans, il était quasiment dix fois plus élevé, et pourtant cela restait raisonnable, quand on regarde les dettes de certaines Villes que je ne citerai pas, certaines sont très endettées. On peut même dire que nous ne sommes pas véritablement endettés puisque nous avons, dans notre excédent de trésorerie résiduelle, la possibilité de rembourser ce prêt. C'est néanmoins une manière de pouvoir garder la possibilité de recouvrer cette dette qui ne génère pas d'intérêts, ou quasiment pas, puisque ce sont pour l'essentiel des prêts à taux zéro, donc avec un niveau de dette par habitant qui reste très bas à 51 euros.

Voilà pour ce bilan 2019 du compte administratif et du compte de gestion, qui présente globalement une situation très saine, un bilan global très positif, à l'image de ce que nous avons eu l'occasion de présenter ou de communiquer indirectement sur ces sujets de finances auprès des Isséens. Cela nous met dans une bonne situation pour continuer les années prochaines, cette année particulièrement, malgré toutes les variations que nous enregistrons pour continuer à avancer et aller dans ce sens, en particulier pour tous les programmes d'investissement en cours.

Voilà pour ces deux délibérations.

M. le Maire.- "Merci Édith. Vos questions. Je vous signale que vous allez élire tout à l'heure un président de séance, le maire doit sortir mais peut participer aux débats.

Vous avez la parole. Pas de question ? Annoncez-vous, s'il vous plaît."

M. TANTI.- "André TANTI."

M. le Maire.- "Le grand retour de TANTI. Mme Muriel DRUET ayant démissionné à l'insu de son plein gré, M. TANTI a pu monter."

M. TANTI.- "Puisque vous en parlez, cela me donne l'occasion de l'évoquer. Je m'attendais à une remarque, elle arrive au bout de 40 minutes. C'était juste pour dire que je regrette que Muriel DRUET ait été amenée à démissionner, vu les motifs qu'elle vous a exprimés dans sa lettre, les raisons pour lesquelles elle l'a fait.

M. le Maire.- "Motifs internes à votre groupe. Elle a démissionné. Nous avons appris le jour de sa démission qui elle était."

M. TANTI.- "Oui, bien sûr."

M. le Maire.- "Mais M. TANTI, on connaît ! À vous."

M. TANTI.- "C'est gentil Monsieur le Maire de noter ça !

Il y a un certain nombre d'observations à faire à la fois sur la présentation et les comptes qui nous sont présentés. Je vais essayer de sérier les différents problèmes.

Le fait que la DGF aujourd'hui continue de diminuer et, compte tenu du fait qu'elle représente en gros moins de 1 % du budget et des recettes, je pense qu'on sait ce que la DGF a représenté quelque chose pour les communes comme la nôtre, je pense qu'il n'est plus totalement indispensable de commencer par rappeler que la DGF diminue de quelques pourcent chaque année. En pourcentage de l'ensemble des recettes de la Ville, cela ferait 0,00 je ne sais quoi en diminution. C'est le premier problème.

Le deuxième problème, je suis un peu le document qui nous a été remis et qui nous a été communiqué, sur le contrôle des dépenses réelles de fonctionnement et l'accord passé avec le préfet, effectivement, on reste dans les clous, cette année.

La question qui se pose : quid de ce contrat avec ce qui va se passer en 2020 ? Il serait utile que nous soyons informés, pour la prochaine séance du Conseil municipal, de ce qui va se passer au niveau de ce contrat en 2020. Est-ce que les perspectives et augmentations de dépenses et autres qui existent vont permettre de maintenir le cap tel que défini et tel qu'il existe aujourd'hui ?

Je souhaiterais indiquer que ce qui paraît un peu inquiétant, c'est la diminution des dépenses d'investissement de la Ville réelles au cours de l'année puisque probablement ce sont quasiment les plus faibles de la décennie, avec énormément de restes à réaliser. Je rappelle que nous avons toujours un problème, nous n'avons pas une comptabilité en autorisations de programmes et crédits de paiement donc ce n'est pas toujours très simple de suivre la situation.

Le faible débouche, en ce qui concerne les investissements au cours de l'année 2019, explique le maintien aujourd'hui encore d'un reste à reporter de 43 millions d'euros. Il aurait été beaucoup moins important et nous constatons, ce que nous avons indiqué depuis longtemps, que très probablement, si les investissements... On risque d'avoir une année 2020 avec un nombre d'investissements réalisés qui va rester faible donc on va avoir un report, mais en fait, on voit bien que la cagnotte fond comme neige au soleil dans cette opération.

Je me permets, au niveau des dépenses, de signaler quand même que les dépenses sur la sécurité prévention au niveau de la Ville ne représentent que 1,3 % du budget de fonctionnement, ce qui à notre sens est probablement faible au regard d'un certain nombre de choses qui ont pu se passer ces derniers mois sur la Ville, Monsieur le premier adjoint.

Ensuite, je souhaiterais disposer de quelques questions.

Dans le document sur le compte administratif, page 16, nous avons les recettes de la Ville. Quand on regarde, une recette est globalisée à presque 58 millions d'euros concernant la taxe foncière et d'habitation, il serait utile que nous ayons le détail de l'une et de l'autre.

Ensuite, concernant les compensations de la taxe d'habitation, est-ce que, dans les chiffres un peu plus bas que sont État, compensations, exonérations, taxe foncière taxe d'habitation, se trouve ce qui a été reversé par l'État suite aux exonérations ou s'agit-il d'exonérations de l'État ? Les chiffres de la diminution de la taxe d'habitation pour les personnes se trouveraient dans le compte 73 111 ?

Peut-on m'expliquer ce que sont les produits rattachés sur la taxe de séjour où nous avons un 1,1 million qui était le crédit ouvert ; 1,9 million aurait été dedans mais il y a 500 000 de produits rattachés. Que sont-ils sur cette page ?

Je vais m'arrêter là parce qu'on pourrait en avoir beaucoup plus mais voici un certain nombre d'observations que nous pouvons faire. Une dernière chose, Monsieur le Maire, comme cela, je ne reprendrai pas la parole à la suite des explications qui nous seront données, nous voterons contre le compte administratif..."

M. le Maire.- "Avant qu'on ait répondu à vos questions ? Je ne comprends pas."

M. TANTI.- "Je vous indique la raison. À partir du moment où l'on considère qu'on n'est pas totalement insatisfaits mais pas totalement satisfaits mais que derrière, vous vous pavanez en disant que c'est voté à l'unanimité, comme cela, vous ne pourrez pas vous pavaner en disant que cela aura été voté à l'unanimité."

M. le Maire.- "D'autres questions. Oui, c'est un bon argument, M. TANTI n'est pas gêné pour les arguments."

M. LEFEVRE.- "C'est pour des raisons de communication, en fait !"

M. le Maire.- "C'est cela. L'important est qu'il soit revenu et qu'il puisse parler. Mme LETOURNEL va prendre la parole et M. LEFEVRE serait heureux de répondre pour les questions de sécurité."

Mme LETOURNEL.- "Nous mentionnons la DGF car ce qui est important dans la réalisation d'un budget, c'est d'examiner les variations significatives d'une année sur l'autre. C'est dans ce sens que je vous ai expliqué que la variation principale dans les recettes de fonctionnement portait sur cette fameuse DGF. Le fait de raisonner en pourcentage est une vision très parcellaire de la situation puisque bien sûr, c'est un pourcentage faible mais ce qui compte c'est la variation forte. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure dans les recettes, il y a à peu près 67 millions c'est-à-dire 40 % des dépenses qui sont retransférés à GPSO. On ne peut pas raisonner sur un pourcentage sur l'ensemble de cette somme puisqu'une partie nous échappe et n'est pas dans notre giron.

Quand on regarde les recettes de fonctionnement d'une année sur l'autre, il s'agit de flux récurrents et, ce qui est intéressant, c'est de regarder les variations les plus importantes. La DGF, depuis des années fait partie des variations à la baisse des recettes les plus significatives. Il est malheureusement d'autant plus logique d'en parler, j'aimerais mieux parler d'une DGF qui augmente. Votre raisonnement de dire que ce n'est pas important me paraît complètement décalé de la réalité.

Sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, que va-t-il se passer en 2020 ? 2020 est en cours, on ne peut pas encore en tirer de bilan, nous verrons cela en temps utile. Pour ce qui concerne 2019, le contrat a été rempli.

Ce contrat est établi pour une période de trois ans, en l'occurrence, le bilan sera fait sur l'ensemble de la période des trois ans. Si une année donnée avait été meilleure que le 1,2 %, comme en l'occurrence en 2019, cela pourra peut-être compenser le fait d'avoir plus d'incertitudes à l'atteindre l'année suivante. C'est le cumul des trois années qui va être regardé par l'État, en simplifiant un peu : 1,2 % x 3.

Sur les investissements, il est là aussi habituel de constater des variations d'une année sur l'autre. Ce n'est pas pour autant un signal de manque d'activités ou d'inefficacité des services qui investissent. Cela se voit très bien sur les grosses opérations comme le CMS qui connaissent des temps d'instruction de dossiers, d'études, de consultations et appels d'offres, qui d'ailleurs ont pris plus de temps que prévu pour certains lots de ce programme d'investissement. Ces temps font qu'une année peut être très active sans conduire à des dépenses importantes réellement constatées, ceci étant une année suivante. L'analyse de dire qu'en 2019, il y a peu de dépenses, donc qu'il s'est passé peu de choses est fausse parce que des projets importants sont réalisés. Probablement qu'en 2020, il y aura l'effet de l'interruption de quelques mois que nous avons vécue, certes, mais en même temps des programmes seront engagés avec des dépenses conséquentes à la clé.

Sur votre remarque sur la cagnotte fondant comme neige au soleil, je n'apporterai pas de commentaires supplémentaires, si ce n'est que nous avons historiquement connu un haut niveau de cumul dans notre résultat permettant de financer certains investissements. Nous sommes en train de revenir à un niveau plus nominal et habituel dans la plupart des communes de notre strate en particulier. Pour autant, pour l'instant, jusqu'à preuve du contraire, nous arrivons largement à financer nos investissements et programmes d'investissement.

Sur les dépenses de sécurité, je vais laisser Thierry compléter. Il ne faut pas considérer ces quelques dépenses d'investissement présentées comme la totalité de ce qui est fait en matière de sécurité et prévention. Thierry va le préciser plus avant."

M. le Maire.- "Monsieur LEFEVRE.

M. LEFEVRE.- "Je m'étonne que cela ait échappé à votre sagacité, Monsieur TANTI, vous, un ancien conseiller municipal qui avait une certaine connaissance d'une lecture intelligente du budget.

Si vous vous étiez livré à ce petit exercice, mais peut-être n'avez-vous pas eu le temps d'étudier ces comptes administratifs, vous auriez observé que le compte dont on parle n'est pas Prévention et sécurité mais Hygiène sécurité. Donc cela n'a pas grand-chose à voir avec la politique de prévention de la Ville.

Quant au montant de l'effort consenti par la Ville au titre de sa politique de prévention, il n'a rien à voir avec les sommes dont on parle. Ici, ce sont de 284 000 euros alors que c'est plus proche de 15 % du budget soit 15 à 16 millions d'euros. Quand je dis 15 à 16 millions, c'est quand on met bout à bout l'ensemble des actions de prévention des différents secteurs de la Ville. Pas simplement le secteur prévention jeunesse mais, dans la politique sportive, le volet prévention est très important, dans la politique sociale, également, dans la politique culturelle, aussi et vous savez ô combien la Ville a développé l'outil socioculturel comme vecteur de prévention avec une grande efficacité, et je crois qu'on peut le dire, Monsieur le Maire, cela fait notre originalité en France. Bref, dans toutes ces délégations, il convient d'extraire la partie relative à la politique prévention de la Ville et quand vous mettez bout à bout l'ensemble de ces efforts, on est plus proche de 15 à 16 millions que des 284 000 euros qui ont attiré votre attention sur le budget hygiène sécurité qui n'a pas grand-chose à voir avec celui de la prévention."

M. le Maire.- "Merci Monsieur le premier adjoint, je vais sortir pour le vote, il faut donc élire un président de séance.

On doit d'abord approuver le compte de gestion, alors là je peux rester.

Approbation du compte de gestion, qui est contre ? Abstentions ?

Le compte de gestion est donc approuvé."

Le Conseil municipal :

ADOpte le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019, présenté par le Receveur Municipal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 6 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Nous allons passer à l'approbation du compte administratif et, pour cela, vous devez élire un président de séance.

Je vous propose Thierry LEFEVRE, premier adjoint.

Adopté à l'unanimité.

Je sors et Thierry prend la présidence pour le vote."

(M. André SANTINI quitte la salle.)

*La séance se poursuit sous la présidence de M. Thierry LEFEVRE,
premier adjoint au Maire*

M. LEFEVRE.- "On soumet aux voix l'approbation du compte administratif de la commune.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à une large majorité moins 3 contre et 3 abstentions, merci de votre confiance."

Le Conseil municipal :

ADOpte le compte administratif de la commune afférent à l'exercice 2019 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	156 465 550,78	35 453 620,76
Dépenses	143 739 077,56	33 969 218,64
Résultat brut de clôture 2019	+12 726 473,22	+1 484 402,12
Résultat 2018 reporté	+44 006 784,71	+12 857 416,38
RESULTAT DE CLOTURE	+ 56 733 257,93	+14 341 818,50
Restes à réaliser	0,00	-27 467 391,33
RESULTAT NET	+ 56 733 257,93	-13 125 572,83

ARRETE les résultats de clôture à + 14 341 818,50€ en investissement et +56 733 257,93€ en fonctionnement.

Adopté par 39 voix

Ont voté contre : 6 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus : 3 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET

M. LEFEVRE.- "On peut faire rentrer M. le Maire qui va reprendre la présidence, bien sûr."

(Retour de M. André SANTINI en séance.)

*La séance reprend sous la présidence de M. André SANTINI,
Maire d'Issy-les-Moulineaux.*

M. LEFEVRE.- "Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil municipal dans sa très grande majorité a approuvé le compte administratif 2019 de la Ville et j'en profite pour vous féliciter pour l'excellence de la gestion de cette Ville sous votre gouverne."

M. le Maire.- "Il faut en remercier Édith et tous nos fonctionnaires et tous ceux adjoints qui concourent à ce réel bien-être, merci à vous, donc le compte administratif est adopté."

7. Affectation des résultats de l'année 2019

M. le Maire.- "Nous revenons, Édith, à l'affectation des résultats de l'année 2019."

Mme LETOURNEL.- "Oui, en vous remerciant Monsieur le Maire et en remerciant également de mon côté l'ensemble des services qu'ils soient au niveau des finances mais tous les agents de la Ville qui contribuent à la bonne gestion de notre Ville, avec le concours et l'appui de mes collègues qui savent aussi s'investir dans cet objectif commun.

Pour ce qui concerne l'affectation des résultats de 2019, sans grande surprise, nous vous proposons d'affecter l'excédent d'investissement au compte correspondant, compte 01 en section d'investissement, soit 14 341 818 euros et d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement, soit 17,6 millions d'euros au compte dit 68 et le solde au compte 02 de la section de fonctionnement.

Ce sont les principes habituels, je ne vais pas revenir dans le détail de la comptabilité associée.

Voilà pour cette délibération d'affectation des résultats de l'année 2019 qu'il vous est proposé de voter."

M. le Maire.- "Des questions ?

Pour le vote, avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

ADOpte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 dans le budget primitif 2020.

Le résultat de clôture en investissement, soit +14 341 818,50 € est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2020.

Le résultat de clôture en fonctionnement soit 56 733 257,93 € est porté pour un montant de 17 625 572,89 € au compte 1068 conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311 du Code général des collectivités territoriales. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 39 107 685,04 €, est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2020.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

8. Décision modificative n° 1 au budget de la commune pour l'exercice 2020 et versement de subventions complémentaires

M. le Maire.- "Point n° 8, DM n° 1, Édith."

Mme LETOURNEL.- "C'est notre première décision modificative sur le budget de la commune qui avait été voté en février dernier, c'est une modification assez mineure...."

Mme VESSIERE.- "Il y avait 3 abstentions à la précédente."

M. le Maire.- "Pour l'affectation des résultats ?"

Mme VESSIERE.- "Oui, s'il vous plaît."

Mme LETOURNEL.- "C'est tellement compliqué, on comprend la logique de votre abstention, c'est sûr."

M. le Maire.- "Très raffiné, notez 3 abstentions."

Mme LETOURNEL.- "C'est compliqué à comprendre, je le reconnais."

M. le Maire.- "C'est pour cela que l'on se fait élire, il y a des experts qui se font élire, M. TANTI est un bon exemple."

Mme LETOURNEL.- "Surtout certains qui ont déjà participé à des précédents Conseils."

M. le Maire.- "Avec succès. Donc 3 abstentions pour l'affectation des résultats."

DM 1, Édith."

Mme LETOURNEL.- "Cette décision modificative porte *in fine* essentiellement sur des attributions de subventions complémentaires dont le principe est acquis au moment du vote du budget, mais que nous n'affectons pas ou ne distribuons pas immédiatement, soit pour des raisons de besoin de justifications complémentaires, soit si c'est lié le cas échéant à des projets ou des évolutions des associations en question qu'il convient d'instruire davantage."

Vous avez là une proposition de subventions pour différentes associations uniquement sportives. Cela concerne : l'association sportive Ararat de football ; le Club sportif et de loisirs de la gendarmerie ; Issy Handball Masculin ; le Billancourt athlétique club de canoë ; l'Entente Pongiste isséenne et Issy basket club, pour un total de 102 350 euros également.

C'est la partie subventions qu'il vous est proposé d'affecter pour 102 350 euros sachant qu'au niveau du poste de fonctionnement, un certain nombre de modifications concerne un montant global de fonctionnement de 906 110 euros qui, évidemment s'équilibre en dépenses et recettes puisque ce sont des transferts entre lignes budgétaires.

Je peux vous présenter également les deux impacts principaux. J'ai commencé par les associations mais j'aurais pu commencer par cela : il s'agit de recettes de subventions exceptionnelles versées par le Département pour 700 000 euros et l'État pour 200 000 euros qui ont concouru à permettre de gérer la crise en particulier pour l'achat de masques qui étaient procurés par la Ville aux Isséens en cette période en fin de confinement, ce qui a été d'une grande aide pour pallier ces dépenses exceptionnelles."

M. le Maire.- "Des questions ? Annoncez-vous, s'il vous plaît."

M. TANTI.- "André TANTI, mais si M. PUIJALON veut parler avant moi, je lui laisse la parole."

M. PUIJALON.- "Allez-y André, le privilège de l'âge."

M. TANTI.- "C'est gentil, ce n'est pas le premier qui me dit que je suis vieux."

M. PUIJALON.- "Je n'ai pas dit cela, mais que vous étiez moins jeune."

M. TANTI.- "Quelques points. Très sincèrement avec qui s'est passé au cours des quatre derniers mois, on pensait avoir une décision modificative un peu plus dense mais puisque tout roule, puisqu'il n'y a aucun problème, allons-y."

Je souhaiterais juste faire une remarque. Je suis étonné que, dans les PV du Conseil et dans le compte rendu du Conseil, ne figurent jamais les décisions qui ont été prises d'attribution de subventions. Alors est-ce en application d'un article du Code général des collectivités territoriales ou autre chose ?

En fait, quand on va rechercher dans les comptes rendus ou dans les PV, on ne trouve jamais les subventions qui ont été accordées. Je ne sais pas si c'est normal ou pas, j'ai fait cette constatation, il suffit de regarder le PV du mois de février : aucune des subventions qui ont été accordées au cours de la séance du 6 février ne figure au PV, ni au compte rendu."

M. le Maire.- "Attendez, Édith va vous répondre."

M. TANTI.- "J'espère Monsieur le Maire avoir des réponses un peu plus complètes que tout à l'heure puisque je n'ai pas eu de réponse sur la répartition entre la taxe foncière et la taxe d'habitation. Et je me permettrai, parce que vous ne m'avez pas redonné la parole, de dire à M. LEFEVRE que je n'avais pas dit que c'étaient des pouièmes mais 2 millions d'euros calculés sur 150 millions de budget, ce qui donnait le pourcentage de 1,3 que j'avais indiqué mais c'était simplement la lecture du document qui nous a été remis, que peut-être il n'avait pas lu, et qui disait : *« Les dépenses de fonctionnement réalisées sur les services généraux, l'état-civil, les assemblées, etc., représentent 29,3, l'éducation représente le deuxième poste, 21,6, suivi par le sport et la jeunesse ainsi que les politiques familiales, respectivement 17,8 et 17,2. Enfin, les domaines de la culture, du social et de la sécurité prévention bénéficient respectivement de budgets de 7,6 millions, de 3 millions et de 2 millions. »*

S'il y a une comptabilité analytique un peu meilleure pour nous expliquer, donnez-la-nous, cela nous évitera de faire des observations à côté."

J'avais cela et j'avais une toute dernière question, parce que nous sommes dans l'année, peut-être même que demain nous aurons une femme comme Premier ministre, on ne sait jamais, aucune subvention n'a été prévue, alors je suppose que c'est peut-être GPSO mais on aimerait le savoir, pour l'équipe de foot féminine qui monte en première division."

M. le Maire.- "Monsieur de CARRÈRE pourra répondre. Répondez quand même, Édith."

Mme LETOURNEL.- "L'attribution des subventions est une liste assez importante puisqu'on l'examine ensemble au moment du vote du budget, cela fait l'objet d'une décision signée, mais ce n'est pas pour autant qu'on énumère en Conseil, ici, l'ensemble des associations. C'est dans cet esprit que ce n'est pas explicitement mentionné dans le PV, dans le compte rendu du Conseil municipal. Par contre, une décision liste bien toutes les décisions prises pour toutes les associations, je ne sais pas où est le problème pour vous, puisqu'il n'y a pas de cachotterie."

M. LEFEVRE.- "Pour ne rien vous cacher, Monsieur TANTI, on ne comprend pas le sens de votre question. Le Conseil délibère, ligne à ligne, sur le montant des subventions allouées aux différentes associations de la Ville."

M. TANTI.- "Je prends la décision que nous allons prendre, aujourd'hui, il est dit qu'après en avoir délibéré..."

M. LEFEVRE.- "Faites-vous pédagogique, c'est abscons ce que vous dites."

M. TANTI.- "Après en avoir délibéré, adopte les décisions modificatives suivantes, autorise le versement des subventions aux associations mentionnées dans le tableau et suit le tableau avec les montants qui sont accordés. Je considère que tout cela, c'est la décision qui a été prise par le Conseil municipal tout à l'heure quand ce sera voté."

Quand on lit le compte rendu du Conseil municipal, il n'y a pas même pas le montant des subventions qui sont accordées, toute cette partie saute du compte rendu, j'en suis étonné c'est tout. La décision qui est publiée, la décision qui nous est redonnée, est amputée de la réalité, cela veut dire que si l'on ne garde que les comptes rendus, il faut garder les documents préparatoires du Conseil pour savoir à qui une subvention est accordée."

M. LEFEVRE.- "Monsieur TANTI, ces documents sont publics, vous mettez en regard le projet de délibération avec le PV, les minutes de l'assemblée, je ne vois pas où est le débat, vous avez forcément une corrélation parfaite. Vous faites du formalisme qui a très peu d'intérêt dans le cadre de nos débats."

M. TANTI.- "Faites la vérification vous-même à l'issue de la séance."

M. LEFEVRE.- "Monsieur TANTI, vous faites du formalisme c'est peut-être votre spécialité mais, de notre point de vue, cela n'a pas d'intérêt dans le débat. Vous ne créez pas de valeur dans le cadre du débat qui nous anime."

M. le Maire.- "Monsieur TANTI a très bien fait de revenir, il a fallu virer une de ses collègues, parce qu'il s'ennuyait. Faire des remarques intelligentes, c'est l'ADN de M. TANTI, nous, nous le savons depuis longtemps, ce qu'il dit n'a aucune importance, mais il faut éblouir sa concierge pour qui je n'ai d'ailleurs qu'estime. C'est comme ça, TANTI est là, nous sommes heureux de le retrouver.

Il vient ici pour une psychanalyse, cela lui fait du bien, il faudra peut-être lui envoyer la facture et on la mettra dans le budget."

M. LEFEVRE.- "Dernier point, Monsieur le Maire, puisque M. TANTI a voulu remettre quelques centimes dans le juke-box, sur le budget prévention sécurité, je persiste et signe : le budget global affecté, si vous intégrez toutes les subventions aux différentes associations – je n'ai pas voulu toutes les citer tout à l'heure ASTI, Espace Icare, le CLAVIM qui est une association très importante en matière de subvention sur la ville et bien d'autres –, on atteint bien les chiffres de 15 ou 16 millions d'euros, très au-delà des 284 000 euros du budget hygiène et sécurité et des 2 millions d'euros que vous évoquez."

M. le Maire.- "Monsieur de CARRÈRE a demandé la parole."

M. de CARRÈRE.- "Je vais remercier M. TANTI de me permettre de faire un focus sur le foot féminin qui effectivement monte en première division. Nous aurons l'année prochaine, en première division, le club de hand féminin et, en première division, le club de foot féminin donc une des capitales du sport féminin en France s'appelle Issy-les-Moulineaux.

Effectivement, les deux clubs sont financièrement supportés par GPSO et aussi maintenant, pour ce qui concerne le club de foot féminin, par le Département qui a octroyé une subvention de 150 000 euros permettant au club de faire, je l'espère, un beau parcours l'année prochaine en première division."

M. le Maire.- "Voilà pour rassurer, Monsieur TANTI. Merci de cette psychanalyse encore Monsieur l'adjoint."

M. PUIJALON.- "J'avais une question, Monsieur le Maire. Je me suis inscrit mais M. TANTI est intervenu."

M. le Maire.- "TANTI vous a pris votre temps, vous réglerez vos comptes à la sortie."

M. PUIJALON.- "Non, je suis désolé, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Posez votre question, c'est tellement passionnant vos interrogations. Vous savez ce que vous allez dire, Monsieur PUIJALON ? On vous voit parfois hésiter, y compris sur Twitter."

M. PUIJALON.- "Ici, on est en Conseil municipal.

J'ai une question sur la liste des subventions accordées parce que je trouve que le dossier de présentation est bien mince. Vous avez une certaine liste, dedans on comprend que des subventions sont accordées en urgence à des associations, je vois Aide à la reconstitution de fonds propres, dans le dossier on n'a aucune référence par rapport au vote du budget primitif sur la date des demandes, sur le montant des demandes et sur le pourcentage accordé en subventions.

Pour aller plus loin, sur le Billancourt athlétique club canoë-kayak Sèvres Issy-les-Moulineaux, je vois que c'est un club partagé entre plusieurs Villes : on accorde une subvention mais a-t-on des éléments qui nous permettent de déterminer si d'autres villes de GPSO ont accordé elles aussi une subvention et pour combien ?

Est-ce que cela ne voudrait pas le coup que nous adoptions dans un Conseil suivant, puisque nous sommes encore en début de mandature, un règlement d'attribution des subventions pour qu'on y voie plus clair sur ce qui est attribué au regard de quoi et de quand date la demande ?

Je ne doute pas de la légitimité des demandes, ni de l'étude qui a été faite par les services administratifs de la Ville et de la qualité de cette étude, néanmoins je trouve que l'information qui nous est fournie, à nous élus municipaux, est bien maigre et mériterait d'être plus étayée pour prendre une décision au regard d'une date de demande et d'un montant de subvention demandé au regard de critères d'éligibilité en fonction de la demande, je vous remercie."

M. le Maire.- "Édith, vous répondez ?

Monsieur PUIJALON, si vous vouliez avoir accès à tous les comptes, il fallait être dans la majorité. Depuis le temps que vous rôdez autour et que vous perdez des voix à chaque élection, c'est difficile."

M. PUIJALON.- "Je peux demander à la Chambre régionale."

M. le Maire.- "Parfaitement, mais méfiez-vous de ce que vous dites aussi, on vous guette pour la halle, par exemple."

M. PUIJALON.- "C'est une menace ?

M. le Maire.- "Mais quel abruti."

M. PUIJALON.- "Pardon ?"

M. le Maire.- "Vous êtes vraiment un misérable."

Intervenante de l'opposition.- "C'est inadmissible qu'on soit insulté, Monsieur le Maire."

M. PUIJALON.- "Le règlement vous interdit ces propos, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Le coup de la halle, Monsieur PUIJALON, cela restera intangible comme une tache noire sur votre honnêteté parlementaire ou de député."

M. PUIJALON.- "Eh bien, je vous quitte, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Allez vérifier que la halle est rétablie. Ce monsieur a dit que j'allais détruire la halle. Allez voir ce qu'elle devient. C'est une honte. Après, on dit : « Mon honneur est en jeu », tu parles de l'honneur."

Mme JOIE-SORIA.- "Monsieur le Maire, vous pourriez peut-être juste nous respecter et arrêter de nous insulter."

M. le Maire.- "Je n'ai pas à respecter les gens qui mentent et qui m'insultent, ils peuvent sortir si c'est leur position, bravo."

Édith, vous avez la parole pour clore ce débat.

Vous avez voulu vous présenter, Madame, des coups misérables ont été donnés pendant la campagne, il n'est pas tout à fait injuste que vous en preniez quelques-uns en retour, surtout M. PUIJALON qui s'exprime largement et abondamment."

Mme LETOURNEL.- "Le processus d'attribution des subventions est très structuré puisqu'il fait l'objet de demandes et les associations doivent fournir un certain nombre de documents, leur budget et leur demande dès le mois de septembre de l'année précédente, effectivement 2019 pour ce qui est du budget 2020.

C'est analysé ensuite par les différentes délégations et maires adjoints. Cela fait l'objet de discussions lors de la procédure budgétaire pour justement vérifier, attribuer, corriger, diminuer, ajuster. On peut dire que, de ce point de vue, une attention particulière est portée à ces demandes avec notamment tous les éléments financiers, budgets, projets, intérêt pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Si l'on prend l'exemple du Billancourt athlétique club de canoë commun à différentes Villes, bien évidemment, nous avons regardé l'ensemble des demandes au regard du nombre d'Isséens qui participent à ce club pour justifier d'une aide complémentaire.

Après dans cette modification, certains points sont liés à la vie des clubs et, comme on l'a mentionné effectivement pour Issy Handball Masculin, c'est l'aide à la structuration des fonds propres qui était un sujet certainement déjà ouvert depuis quelque temps mais qui n'a pas pu se redresser significativement. L'idée sur ce club est de remettre les finances à un niveau correct pour continuer et ainsi éviter les problèmes qui s'accumulent dans la durée.

Pour le vivre et faire entièrement confiance à Bernard et ses équipes sur ces sujets, concernant le volet sportif dont on a essentiellement parlé aujourd'hui mais c'est valable pour toutes les délégations, toutes les subventions sont examinées avec beaucoup d'attention, demandent énormément de documents, de justifications de demande. C'est loin d'être fait à la légère et bien au contraire étudié finement et précisément avec une demande de justifications qui permet d'éviter que ce soit tout le temps la même chose ou que l'on ne regarde pas en détail le projet de l'année, qui vient en regard de la demande effectuée.

Je ne sais pas si cela répond à la question, mais nous n'allons pas mettre les détails de tous les comptes, c'est évident qu'il faut que ce soit instruit par un nombre de personnes habilitées à qui on délègue cette responsabilité, mais bien sûr en pouvant le justifier si besoin est."

M. le Maire.- "Il faudra, M. PUIJALON est un honnête homme, c'est bien connu.

On a voté la DM déjà ? Non pas encore.

La DM n° 1 vous est soumise. Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

ADOpte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 pour le budget de la commune telle qu'elle est explicitée ci-après et dans le document annexé à la présente délibération.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	906 110,00 €	906 110,00 €

AUTORISE le versement des subventions aux associations mentionnées dans les tableaux suivants :

Association	Montant	Détail
ASSOCIATION SPORTIVE ARARAT ISSY	55 000 €	Subvention de fonctionnement
CLUB SPORTIF ET DES LOISIRS DE LA GENDARMERIE PRISMA	5 000 €	Subvention de fonctionnement
ISSY HANDBALL MASCULIN	10 000 €	Aide à la reconstitution des fonds propres
BILLANCOURT ATHLETIC CLUB CANOE KAYAK SEVRES ISSY LES MOULINEAUX	5 000 €	Aide à l'achat d'un minibus
ENTENTE PONGISTE ISSEENNE	16 350 €	Aide à la restructuration du club
ISSY BASKET CLUB	11 000 €	Aide à la reconstitution des fonds propres
TOTAL	102 350 €	

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 6 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

9. Tarifs de la taxe de séjour

M. le Maire.- "Les tarifs de la taxe de séjour Édith, point n° 9."

Mme LETOURNEL.- "C'est simple puisque vous l'avez constaté sur le tableau qui vous est présenté, la taxe de séjour ne bouge pas sur 2021 puisque nous allons proposer de reconduire ces tarifs pour 2021 à l'identique de 2020.

Pour mémoire, nous avons appliqué une hausse de tarifs progressive sur trois ans entre 2016 et 2018, qui nous a permis de nous rapprocher de taux comparables dans les villes voisines, ce qui paraissait logique dans un périmètre géographique très réduit. Désormais, on reste sur des niveaux relativement stables en l'occurrence identiques pour 2021. Ceci nous permet d'en informer les hôtels bien à l'avance de manière à ce qu'ils puissent en tenir compte dans leur politique tarifaire.

Pas de changement sur les tarifs de la taxe de séjour."

M. le Maire.- "Vous vous doutez bien qu'avec la crise actuelle, les hôtels ne vont pas être très remplis cette année."

M. TANTI.- "Une question, Monsieur le Maire, j'ai posé une question tout à l'heure sur le problème de la taxe de séjour et je n'ai pas eu de réponse."

Mme LETOURNEL.- "Quelle était cette question ?"

M. le Maire.- "Quelle était la question ?"

M. TANTI.- "La question que j'avais posée était une question page 16 du compte administratif où il est indiqué des produits rattachés, 550 000 euros. C'est quasiment la seule somme des produits rattachés donc je voulais savoir ce qu'étaient ces produits rattachés par rapport aux titres émis de 1,3 million d'euros."

Mme LETOURNEL.- "On vous répondra en détail par une réponse écrite parce que je n'ai pas les éléments de réponse."

M. le Maire.- "Madame LETOURNEL vous promet une réponse écrite."

M. PIEUCHOT.- "Monsieur le Maire, j'ai une question. Je voulais avoir une précision sur les Airbnb, ce sont les meublés de tourisme ? Comment vous récoltez cette taxe ?"

Mme GUICHARD.- "Airbnb, c'est une marque et les meublés, c'est un fait, vous pouvez louer votre meublé sur Airbnb mais d'autres sites existent. En général et par honnêteté, les gens se déclarent à la mairie dans les villes concernées où ils ont un meublé, ils nous donnent les nuitées et nous appliquons la taxe.

On fait aussi la chasse aux meublés non déclarés, cela représente aussi une somme. Nous comptons sur l'honnêteté des Isséens mais il ne faut pas mélanger Airbnb avec les meublés parce que ce sont deux choses complètement différentes.

Les meublés sur la ville payent une taxe."

M. PIEUCHOT.- "Je voulais savoir si les Airbnb étaient considérés comme meublés ou s'il fallait mettre en place une procédure particulière, vu ce que l'on sait par ailleurs que des gens passent par cette société, puisqu'il y en a un certain nombre sur Issy-les-Moulineaux quand on regarde leur site."

Mme GUICHARD.- "Ils peuvent mettre leur logement sur Airbnb et plein d'autres sites, ensuite, comme sur la ville de Paris, ils ne sont pas obligés de le déclarer. Nous faisons des inspections, notamment sur le quinzisième parce que bien souvent ils déclarent le logement sur le quinzisième mais c'est au métro Corentin-Celton.

Il faut être un peu malin puisqu'ils vendent plus la marque en mettant Paris, les gens de l'étranger sont plus attirés en tapant Paris mais, en réalité, c'est à Issy-les-Moulineaux. C'est une question d'honnêteté, mais nous les cherchons aussi."

M. le Maire.- "Monsieur PIEUCHOT, je sais que vous êtes un brave homme. Pour vous amuser, une dame m'avait écrit pour me dire qu'on était en train de m'expulser des ILN. C'est embêtant, donc elle se tourne vers le maire et j'ai demandé pourquoi on l'expulsait, on n'expulse pas les gens ici. On m'a répondu qu'elle avait loué son ILN en Airbnb. C'est intéressant, j'ai dit que cela pouvait arriver. Elle l'avait loué 60 fois. C'est bien de louer un HLM qui ne vous appartient pas. Elle osait m'écrire pour dire qu'il était scandaleux qu'on l'exproprie."

Mme GUICHARD.- "C'est là où Airbnb n'est pas sérieux parce que les autres sites demandent une attestation. Quand on est locataire, on n'a pas le droit de louer son appartement en meublé, il faut l'autorisation du propriétaire. Les sites sérieux le contrôlent et les sites moins sérieux ne le contrôlent pas."

M. le Maire.- "Dans le patrimoine social..."

Mme GUICHARD.- "C'est honteux."

M. le Maire.- "Il y a des gens comme cela, on a l'habitude. Inutile de vous dire qu'elle a été expulsée par la justice avec perte et fracas.

Madame LETOURNEL, il faut voter ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

FIXE les tarifs de la taxe de séjour par nuitée et par unité de capacité d'accueil comme suit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

Catégories d'établissements	2021
	tarif par nuitée et par capacité d'accueil
Palaces	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et autres établissements similaires	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et autres établissements similaires	2,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et autres établissements similaires.	1,50 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et autres établissements similaires.	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, chambres d'hôte et autres établissements similaires.	0,75 €
Hôtels, meublés de tourisme et hébergement assimilés sans classement ou en attente de classement.	2% du coût de la nuitée HT par personne

Ces tarifs ne tiennent pas compte de la taxe départementale additionnelle de 10% à la taxe de séjour adoptée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine le 27 mars 2009.

Egalement, ces tarifs ne prennent pas en compte la taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour d'un taux de 15% instituée par la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 destinée à contribuer au financement de la Société du Grand Paris.

La liste des exemptions obligatoires à la taxe de séjour est la suivante :

- tous les mineurs sont exonérés de taxe de séjour ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 280€ par semaine (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à des prix modiques).

PRECISE que les modalités de déclaration et de perception de la taxe restent conformes aux dispositions de la délibération du 17 décembre 2015 instaurant la taxe de séjour au régime réel.

PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7362 (taxe de séjour), fonction 95 (aides au tourisme) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

10. Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2021

M. le Maire.- "Point n° 10. Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité, Édith ?"

Mme LETOURNEL.- "C'est un point qui concerne également une taxe mise en place depuis plusieurs années sur les grandes affiches supérieures à 12 mètres carrés. Ce sont essentiellement les grandes entreprises ou les entreprises ayant des immeubles ou des emprises importantes.

Il est proposé de maintenir le tarif au même niveau qu'actuellement, de ne pas le faire évoluer."

M. le Maire.- "On vote ? Pas de question ? Annoncez-vous."

M. TANTI.- "André TANTI. Merci, Monsieur le Maire.

On nous dit que c'est pour aider les entreprises, quels types d'entreprises ont besoin d'être aidés sur cette taxe d'affichage ? Je n'ai pas très bien compris la raison pour laquelle on n'appliquait pas l'augmentation prévue par l'État cette année surtout qu'on a des problèmes de ressources. Je n'ai pas bien compris quelles entreprises vont être exonérées de cet affichage."

Mme LETOURNEL.- "C'est une volonté de manière globale puisqu'une autre délibération s'y rattache. Il s'agit de prêter attention aux commerces en général, même si effectivement cette taxe sur les enseignes ne concerne pas directement les petits commerces, comme je l'expliquais. C'est la raison pour laquelle on considère qu'il est préférable de ne pas augmenter cette taxe qui est déjà à un niveau relativement conséquent sachant que les principaux pourvoyeurs de cette taxe sont les grandes enseignes ayant des grands immeubles sur la ville, des grandes entreprises. Pour autant, nous ne sommes pas obligés de tout augmenter et effectivement, nous faisons en sorte de rester dans le même niveau, ce qui est déjà en soi raisonnable compte tenu du contexte."

M. le Maire.- "Sabine pourra intervenir tout à l'heure et préciser ces deux points, cela fait partie des mesures d'aide aux petites entreprises. Ce ne sont pas effectivement les grandes enseignes qui demandent des réductions."

M. PIEUCHOT.- "J'aurais souhaité une précision, Monsieur le Maire, sur cette délibération. J'ai vu qu'il y avait des tarifs assez forts pour les enseignes numériques, je trouve que c'est un bon début parce qu'il faut tout de même travailler sur la sobriété numérique et il faudrait aussi travailler sur la sobriété énergétique.

Sur les enseignes non numériques, ordinaires, les grandes enseignes lumineuses, il me semble qu'on pourrait appliquer le tarif du numérique parce que sincèrement, il faut qu'aujourd'hui chasser toutes les dérives. Je pense que les enseignes lumineuses autant que les enseignes numériques, même si le numérique prend beaucoup d'énergie, devraient être traitées à la même enseigne, si j'ose dire."

M. le Maire.- "Édith pour étudier cela avec Sabine ?"

Mme LETOURNEL.- "Effectivement, cela fait partie des points qui pourront être étudiés dans le cadre du développement durable également. Pour l'instant, en dehors de cette catégorie enseignes lumineuses digitales, il n'y a pas d'accent particulier mis là-dessus.

On me signale aussi que la variation d'une année sur l'autre est très faible. Si l'augmentation avait été appliquée au même rythme que les années passées, cela aurait été une variation estimée à 5 000 euros, donc cela n'a pas un grand impact évidemment. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, en cette année particulière, exercer cette modération en laissant les tarifs à l'identique."

M. le Maire.- "Nous passons au vote mais vous pouvez vous abstenir et on étudiera votre proposition.

Contre ? Abstentions ? Pas d'abstention ? Adopté."

Le Conseil municipal :

FIXE les tarifs de la TLPE au titre de l'année 2021 à leur niveau de 2020, ainsi qu'il suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie entre 12 et 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
31,90 €	63,80 €	127,60 €	32,40 €	64,80 €	95,70 €	191,40 €

Tarifs au m² et par an

DÉCIDE de l'exonération pour les enseignes non scellées au sol dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 mètres carrés ainsi que pour les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain et les kiosques à journaux.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2333-14 du Code général des collectivités territoriales le recouvrement de la TLPE est opéré, à compter du 1^{er} septembre de l'année d'imposition.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2333-13 du CGCT, lorsque le support est créé après le 1^{er} janvier, la taxe est due à compter du premier jour du mois suivant celui de la création du support. Lorsque le support est supprimé en cours d'année, la taxe n'est pas due pour les mois restant à courir à compter de la suppression du support.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

11. Exonération des droits de terrasses et de stores 2020

M. le Maire.- "Point n° 11, exonération des droits de terrasse et de stores, Édith et je demanderai à Sabine d'intervenir aussi, c'est son secteur."

Mme LETOURNEL.- "Nous avons souhaité faire un effort particulier sur les droits des terrasses en cette période de COVID et nous avons été amenés à examiner de quelle manière ceci pouvait être mis en œuvre puisque, comme vous l'avez constaté, la crise sanitaire a engendré la fermeture de nombreux commerces avec des soucis de revenus et de maintien d'activité pour de nombreux commerces.

Souhaitant manifester notre solidarité et notre soutien à ces commerces auxquels nous tenons particulièrement et qui sont souvent démunis dans ce contexte, nous proposons, pour l'ensemble des restaurateurs et cafetiers de la ville, une exonération des droits de terrasses et de stores au titre de l'année complète 2020. Cela représente un investissement conséquent de 140 000 euros, comme présenté dans la délibération, et qui traduit notre volonté d'accompagner de manière explicite le maintien et la continuité de ces services que nous apprécions tous au quotidien.

Je vais peut-être laisser Sabine compléter dans ce sens puisqu'elle a certainement des éléments complémentaires à apporter."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Les éléments complémentaires sont notamment liés au fait, concernant les terrasses, que les exonérations de droits de terrasses et de stores sont cumulées avec la possibilité pour les restaurateurs de créer une terrasse ou d'avoir une extension de terrasse.

Cette aide va de pair avec la nécessité pour les restaurateurs de mettre en place la distanciation physique de la clientèle. Les restaurateurs, pour la grande majorité, ont subi une perte de trésorerie significative et l'idée est de leur permettre, à la fois tout au long de cette crise de l'état d'urgence, d'instaurer cette distanciation physique mais aussi de pouvoir compléter cette perte de trésorerie.

Cette possibilité est étendue jusqu'au 31 octobre. Elle concerne les restaurateurs qui ont essentiellement une activité de restauration sur place parce que nous n'avons pas jugé utile évidemment d'accorder cette aide aux services de restauration qui font majoritairement de l'emporté puisqu'ils avaient la possibilité d'ouvrir leur restaurant durant la période de COVID.

Ces aides sont cumulées avec l'aide qui est proposée par GPSO, qui a été décidée par les maires, avec une enveloppe dédiée à hauteur de 2,5 millions d'euros. Cette aide concerne exclusivement les commerces de moins de 10 salariés et cette subvention s'élève à 2 500 euros. Cela concerne évidemment les commerces incluant les restaurateurs qui ont été frappés d'une fermeture entre le 1^{er} avril et le 30 avril de façon continue.

J'ajoute également plus largement qu'outre les aides accordées par l'État et la Région, le Département a également prévu une aide pour les entreprises artisanales et les commerces, les entreprises TPE PME dans lesquels évidemment les restaurateurs sont également concernés."

M. le Maire.- "Merci. Sur ces exonérations des droits de terrasses et de stores, des questions ?"

M. BART.- "Cette exonération est vraiment justifiée par la situation économique, en particulier celle des commerçants. À combien se monte pour la Ville le coût des barriérages des terrasses ? Des terrasses ont été bien aménagées. Combien de commerçants n'ont pas pu étendre leur surface et que deviendront ces terrasses après le 31 octobre ?

Ce sont des petites questions de la part d'Isséens sur la circulation qui est assez dangereuse au niveau de la terrasse qui est attribuée au restaurant Les Colonnes.

Autre point, dans les aides aux restaurateurs, il y a aussi l'extension des horaires de livraison ? Des Isséens se sont plaints de livraisons nocturnes au niveau de certains restaurants, donc savoir si on avait accordé une certaine souplesse dans les horaires de livraison ?"

M. le Maire.- "Prenez des notes. M. PUIJALON n'est plus là, c'est dommage, il s'exprime sur Twitter. Pourquoi il ne nous donne pas la priorité ?"

Mme LAKE-LOPEZ.- "Je n'ai pas ajouté le fait que l'aide de la Ville ne concerne pas uniquement l'exonération des terrasses, mais aussi la possibilité de sécuriser. Effectivement, cela représente un coût, notamment pour les créations, de sécuriser ces terrasses qui peuvent effectivement inclure plusieurs dimensions. Vous avez raison, les restaurateurs ne sont pas tous logés à la même enseigne en fonction de la configuration et ce n'est pas de notre fait, ni du leur non plus. Il y a des différences.

La particularité des Colonnes est que c'est le seul endroit sur la ville où il y a 3 voies et les Colonnes n'ont pas la possibilité d'avoir de terrasse puisque le trottoir est trop étroit, donc la solution qui a été proposée est de mobiliser la voie près du trottoir et de l'établissement, ce qui n'empêche pas la circulation des véhicules.

Pour la question de la sécurité, tout le tronçon a été mobilisé, ce qui permet justement de sécuriser cet espace. Si par exemple, on avait installé une terrasse plus réduite, si je puis dire, cela aurait représenté un danger beaucoup plus important avec les voitures parce qu'elles n'auraient pas forcément vu l'aménagement. Cela aurait généré d'autres difficultés notamment la formation potentielle d'embouteillages puisque cela aurait nécessité le déboîtement des voitures par rapport à cette troisième voie. Nous avons justement évité ces problèmes de sécurité en mobilisant le tronçon.

Par ailleurs, des plots en béton ont été aménagés notamment parce qu'ils permettent de sécuriser cette voie. Ce n'est pas forcément le cas d'autres emplacements de terrasses créés, nous avons aussi proposé comme solution

d'aménager des places de stationnement quand c'est possible devant des établissements pour des restaurateurs qui souhaitent avoir la création d'une terrasse. Dans certains cas, suite à des vérifications et une expertise notamment par les services compétents, selon le cas et selon la nécessité de sécuriser ou non ces espaces, il est proposé soit de mettre des barrières, soit d'installer des plots.

C'est le cas par exemple d'un restaurant qui est situé boulevard des Frères-Voisin, il n'y a pas que Les Colonnes qui bénéficiera justement, c'est peut-être déjà le cas, de la mise en place de plots.

Cela dépend en fait de l'expertise et de la dangerosité qu'implique la mobilisation de l'espace concerné."

M. le Maire.- "Quelle est la participation des Colonnes ?"

Mme LAKE-LOPEZ.- "Les Colonnes ont pris en charge l'aménagement à hauteur de 8 000 euros."

M. le Maire.- "C'est ce que je vous demande. Le tabac est venu me voir pour demander la même chose alors qu'il a une terrasse depuis 25 ans, comme il a vu que les autres en avaient mais il ne savait même pas qu'ils avaient payé. C'est glorieux."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Tout ce qui est pour la mise en place de plots ou de barrières, la Ville prend en charge la sécurisation des espaces, en revanche, pour tout ce qui est aménagements, la Ville ne paie pas, non."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, une remarque, vous dites que Les Colonnes ont payé, mais ils ont payé quoi, leur aménagement intérieur de terrasse comme tous les autres ?"

M. le Maire.- "La terrasse."

Mme VESSIÈRE.- "Mais pas la livraison des blocs de béton, le barriérage est partout à la charge de la mairie, on est d'accord ?"

J'en connais d'autres qui, avec moins de moyens, ont aménagé la partie intérieure de leur terrasse. Vous leur avez livré les barrières et l'aménagement intérieur leur coûte une certaine somme, on est d'accord que tout le monde a été logé à la même enseigne."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Absolument."

M. le Maire.- "Il y a des bouffe tout, madame."

Mme VESSIÈRE.- "Peut-être qu'il a simplement voulu faire agrandir sa terrasse, je ne vais pas entrer dans son débat à lui."

M. le Maire.- "Parce que l'autre en a une, gnagnagna."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Quant à la question des livraisons tardives, nous n'y sommes pas favorables parce que cela génère des nuisances sonores. Nous rencontrons une problématique en ce moment, autant le dire, qui est liée au fait d'avoir une recrudescence de mobilisation de scooters Uber Eats qui stationnent devant certains établissements, qui posent de sérieux problèmes donc nous n'y sommes pas très favorables."

M. BART.- "Combien de refus d'extension de terrasse y a-t-il eu ?"

Mme LAKE-LOPEZ.- "Je n'ai pas les chiffres. On pourra vous les donner mais ce seront des chiffres plus ou moins aléatoires dans la mesure où des demandes arrivent chaque semaine, ce ne serait pas un chiffre arrêté mais on pourra vous le fournir si vous le souhaitez."

M. le Maire.- "Merci, Sabine. Nous passons au vote, s'il vous plaît."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DECIDE l'exonération des droits de terrasses et de stores au titre de l'année 2020 pour les restaurateurs et cafetiers de la ville.

PRECISE que l'impact financier sera constaté au budget de fonctionnement de la commune.

Adopté à l'unanimité

12. Tarifs des services publics locaux

M. le Maire.- "Les tarifs des services publics locaux, nous revenons là-dessus, Édith."

Mme LETOURNEL.- "Merci, Monsieur le Maire. Nous proposons aux Isséens, deux fois dans l'année, des mises à jour des tarifs des services publics, en décembre pour l'année calendaire et, en juin, pour l'année scolaire."

Les tarifs qui vous sont présentés là sont effectivement valables pour l'année scolaire qui vient. Comme vous l'avez constaté, il n'y a pas d'évolution, pas de progression si ce n'est les tarifs de la piscine en raison de l'indexation appliquée par le concessionnaire de cette piscine. Pour le Palais des sports ainsi que les espaces sportifs, les tarifs sont stables.

Les tarifs sont inchangés également pour les activités culturelles, pour compenser la réduction des services offerts aux usagers qui n'ont pas pu se déplacer pendant la crise sanitaire. Ils restent stables aussi pour les médiathèques, les Espaces Ludiques, Arcades et les salles de spectacle, PACI, auditorium, Ciné d'Issy et les musées. Les locations d'espaces culturels sont stables.

Une nouvelle tarification est créée pour les machines à boissons chaudes situées au rez-de-chaussée du centre administratif municipal.

Quasiment pas de variations mis à part de petits ajustements."

M. le Maire.- "Merci Édith. Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "On passera sous silence la hausse d'un centime qui fait que pour rendre la monnaie, cela ne sera pas bien aisé, ils paieront par carte.

De manière rattachée, je voulais vous poser une question : des instructions ont-elles été données en complément de ces tarifs ? Parce que vous parlez de maintenir les tarifs mais par exemple qu'en est-il pour déterminer des avoirs accordés consécutivement à la suppression de cours ou d'activités entraînée par le COVID, dans les associations paramunicipales. Je pense à l'Espace Icare ou au CLAVIM.

Quand vous recevez ces avoirs, ils ne sont pas calculés au prorata des cours qui n'ont pas eu lieu et, en plus, ils nécessitent par exemple à l'Espace Icare de se réinscrire exactement dans les mêmes cours. Est-ce que vous avez adopté une ligne de conduite en la matière ?

D'autre part, pour le PACI, des spectacles ont été supprimés, au moins un qui est marqué sur le nouveau programme, celui de Calypso Rose. Comment prenez-vous en charge le fait que ces spectacles sont supprimés, remboursez-vous, remettez-vous un spectacle à la place ou autres ?"

M. le Maire.- "Fabienne va répondre."

Mme LIADZÉ.- "Pour les spectacles, dans la mesure du possible, les spectacles n'ont pas été annulés mais reportés en fonction des plannings, des tournées, etc. Cela nous semblait important pour accompagner aussi l'ensemble des artistes.

Ce qui a été proposé, c'est de reporter si possible et, au niveau des annulations, ce sont des remboursements et ensuite les inscriptions pour les prochains."

Mme VESSIÈRE.- "Ce sont des remboursements ou des avoirs ?"

Mme LIADZÉ.- "Si les gens savaient qu'ils pouvaient reporter, il y a des possibilités d'avoirs dans la mesure du possible, en tout cas de pouvoir reporter le coût. Si les personnes nous ont dit qu'elles ne voulaient pas du tout reprendre le spectacle suivant, cela a été remboursé."

M. LEFEVRE.- "Pour l'Espace Icare, c'est sensiblement le même process. Point essentiel, ce sont des avoirs à la demande des adhérents et des intéressés, des avoirs sur la saison suivante 2020-2021. Pour ceux qui souhaitent un remboursement, ils ont été défrayés de 25 % du coût annuel, ce qui représente la période en question sachant que l'Espace Icare a continué à supporter des frais fixes pendant cette période de COVID. Pour l'essentiel, il y a eu du chômage partiel mais des frais fixes sont restés à la charge de l'Espace Icare."

Mme LIADZÉ.- "Concernant le CLAVIM, les familles ont été remboursées au prorata des cours effectués, les cours non effectués ont été remboursés."

M. le Maire.- "Pas d'autre question ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE la modification des tarifs des services publics, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DIT que la modification des tarifs des services publics proposés entreront en vigueur le 15 juillet 2020 pour les Arcades, le 1^{er} août 2020 pour les activités sportives et le 1^{er} septembre 2020 pour les autres tarifs.

Adopté à l'unanimité

13. Renouvellement de la garantie d'emprunt communale suite au transfert des lignes de prêts de l'OPH Seine Ouest Habitat à la SEMADS, dans le cadre du rapprochement des deux organismes

M. le Maire.- "Point n° 13, le renouvellement de la garantie d'emprunt, Édith pour l'office HLM et la SEMADS."

Mme LETOURNEL.- "Ce point s'inscrit dans la continuité de l'information importante que vous mentionniez en début de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire. Le rapprochement dans le cadre de la loi Elan des deux organismes OPH Seine Ouest Habitat et SEMADS conduit à renouveler les garanties d'emprunt accordées par la Ville à l'OPH à l'entité SEMADS à laquelle se rapproche Seine Ouest Habitat.

Il s'agit simplement d'assurer ainsi la continuité de ces garanties auprès de ces organismes bientôt fusionnés. La liste des prêts est rappelée en annexe de la délibération, une bonne trentaine de lignes de crédit concernant bien sûr la Ville sur un certain nombre d'immeubles et d'opérations menées depuis plusieurs années.

Il n'y a pas de remarque particulière à apporter sur ces opérations de garantie."

M. le Maire.- "Des questions ? Ce sont les garanties d'emprunt habituelles pour le logement social.

Nous passons au vote, avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

REITERE la garantie d'emprunt communale suite au transfert des lignes de prêts de l'OPH Seine Ouest Habitat à la SEMADS, dans le cadre du rapprochement des deux organismes, dans les conditions suivantes :

Article 1 :

L'assemblée délibérante d'Issy-les-Moulineaux réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts d'un encours au 31/12/2019 de 35 225 784,88€ consentis par la Caisse des dépôts et consignations au Cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 :

Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe aux autres pages de la délibération de garantie.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 5 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

14. Adhésion de la Commune à de nouvelles associations et organismes. Cotisations pour l'année 2020.

M. le Maire.- "Nous passons à l'adhésion de la commune, Édith LETOURNEL, à des associations."

Mme LETOURNEL.- "Vous l'avez dans la délibération, nous souhaitons proposer l'adhésion de notre commune à différentes associations ou organismes pour 2020. Ce sont des montants très modiques mais, dans les présentations qui sont faites de ces différentes associations, vous voyez qu'elles peuvent, à la fois sur le plan culturel et sanitaire, apporter des éléments complémentaires enrichissant nos propres actions et réflexions.

D'une part, pour la délégation culturelle :

- l'association 52+ Joker Club pour les collectionneurs de cartes qui se révèle intéressante pour le Musée de la carte à jouer ;

- l'association Bube Dame König qui est une association allemande de collectionneurs de cartes également, Ce sont des cotisations très modiques de 54 euros et 30 euros, ce n'est pas la peine de s'en priver si cela peut permettre de nouveaux échanges fructueux ;
- l'association espagnole ASESÇOIN de collectionneurs de cartes pour également avoir accès à des documentations des collections espagnoles plus exactement.

Enfin dans la délégation santé :

- l'association Élus, santé publique & territoires qui permet d'échanger un certain nombre d'informations sur les politiques de santé ;
- la Fédération Nationale des Centres de Santé qui, elle aussi, regroupe des centres de santé médicaux polyvalents et permet à la Ville d'accéder à des professionnels de santé en recherche de vacations, par exemple comme cela vous est précisé.

Enfin pour la délégation relations internationales :

- la participation au Comité de français pour Yad Vashem qui va permettre de renforcer nos échanges avec nos villes jumelles ou en tout cas en relation avec nos jumelages de manière fructueuse.

L'ensemble de ces nouvelles associations représente un montant global de 2 654 euros avec un réel intérêt pour des montants modiques en regard des subventions demandées."

M. le Maire.- "Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Difficile de se déterminer sur de nouvelles adhésions alors que nous n'avons pas la liste de toutes les associations auxquelles la Ville adhère, il me semble que des doublons sont possibles mais on aura du mal à les détecter.

Je ne pense pas que la dernière adhésion relève typiquement des relations internationales. Le Comité français pour Yad Vashem, ce n'est pas une association à vocation internationale et, en plus, j'ai un doute sur le fait qu'elle ne fasse pas doublon, de mémoire en tous les cas.

Si ces adhésions semblent à première vue d'intérêt, j'en vois par exemple pour le musée qui présente un intérêt effectivement, elles représentent un coût annuel de 2 554 euros, ce qui n'est pas totalement négligeable. A-t-il été réfléchi à l'opportunité de supprimer certaines autres adhésions, parfois anciennes, qui ont perdu de leur valeur au fil du temps ?"

Mme LETOURNEL.- "C'est une question que nous nous posons tous les ans. En 2019, nous nous la sommes posée pour certaines associations et les subventions qui ont fait l'objet d'une délibération, n'en déplaise à M. TANTI, votée à l'époque et consultable par qui de droit, mentionne ces associations. Certaines associations n'ont pas eu de nouvelles subventions et, de la même manière, lorsque nous élaborerons le budget 2021, nous nous reposerons la même question."

Mme VESSIÈRE.- "On vous croit mais si on avait cela en parallèle, on pourrait juger en parfaite connaissance de cause.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération."

Mme LETOURNEL.- "Le raisonnement qui est proposé là est de pouvoir enrichir et compléter sur certains volets les informations échangées, que ce soit dans les domaines culturel, international ou de santé, au travers de l'adhésion à ces associations.

Nous serions sur des montants de plusieurs dizaines de milliers d'euros, je comprendrais votre question mais là, c'est à la marge de ce qu'il est raisonnable d'évaluer de manière aussi détaillée en comparatif comme vous le souhaitez.

Je peux vous assurer que nous ferons le point comme chaque année sur l'ensemble des associations que nous accompagnons et bien sûr sur l'ensemble des subventions associées."

M. le Maire.- "D'autres questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? 3 abstentions. Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE et AUTORISE l'adhésion de la Ville pour l'année 2020 à 6 nouvelles associations, pour un montant de 2 654 € selon le détail ci-après :

- 54€ pour l'association 52+Joker Club,
- 30€ pour l'association Bude Dame König,

- 45€ pour l'association Asescoin,
- 680€ pour l'association des élus, santé publique & territoire,
- 1 345€ pour la Fédération nationale des centres de santé,
- 500€ pour le Comité Français Yad Vashem.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

IV – COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS – Édith LETOURNEL

15. Renouvellement de la convention de mutualisation de la direction de la commande publique entre la Ville et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest Renouvellement de la convention de mutualisation de la direction de la commande

M. le Maire.- "Point n° 15, la convention de mutualisation avec GPSO, Édith ?"

Mme LETOURNEL.- "Cette convention est bien connue de la plupart d'entre nous puisqu'elle a été mise en place en 2008 pour permettre de mutualiser les services de la commande publique entre Issy-les-Moulineaux et GPSO. À l'époque, je m'occupais de la commande publique et c'est à nouveau le cas et, à cette convention de mutualisation, s'est rattachée au fil du temps la ville de Chaville, ce qui permet d'avoir une taille critique intéressante pour pouvoir mutualiser le service.

Comme nous vous l'avons déjà dit et redit, cela fonctionne très bien. L'idée est simplement de renouveler cette convention pour la période qui vient selon le contrat qui vous a été présenté en annexe."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention précisant les modalités de la mutualisation de la direction de la commande publique entre la ville d'Issy-les-Moulineaux et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

AUTORISE le Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document connexe.

PRECISE que les dépenses seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

16. Avenant à l'accord-cadre n° MA18020 relatif à l'achat de mobiliers divers - lot n° 2 : mobilier scolaire

M. le Maire.- "Point n° 16, Édith, l'avenant à l'accord-cadre pour l'achat de mobiliers."

Mme LETOURNEL.- "Ce sont des avenants à l'accord-cadre pour l'achat de mobiliers divers avec différents lots dont par exemple le mobilier scolaire.

Sur le lot n° 2, nous faisons face à la défection de la société Simire qui a été placée en redressement judiciaire et ensuite en liquidation. De ce fait, une cession a eu lieu et c'est la société mobidécors qui reprend ce lot. Il s'agit de signer l'avenant correspondant pour ce lot 2, mobilier scolaire et il y a d'autres avenants."

M. le Maire.- "On ne passe pas par l'Ugap ?"

Mme LETOURNEL.- "Non, parce que compte tenu des volumes et des exigences en termes d'attente et d'expression des besoins, nous ne trouvons pas ce qui convient au niveau de l'Ugap. Il est plus efficace de passer un marché pluriannuel en direct, ce qui permet de négocier.

Dans un certain nombre de cas, peut-être pas dans le cas du lot 2, ce sont des groupements de commandes qui permettent d'avoir un effet de groupe intéressant. C'est l'intérêt de l'Ugap mais l'inconvénient, c'est un type de prestations qui ne répond pas toujours aux besoins."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Merci Édith pour votre brillant numéro.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au transfert du lot n° 2 de l'accord-cadre n° MA18020 relatif à l'achat de mobiliers divers de la société SIMIRE à la société MOBIDECOR et à signer l'avenant y afférent.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

V – URBANISME – Philippe KNUSMANN

17.Approbation du rapport d'activité de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement - Exercice 2019

M. le Maire.- "Nous passons à d'autres acrobates. M. KNUSMANN intervient sur le rapport de la SPL et ensuite celui de la SEMADS."

Une précision : en application de l'article L.1524-5 du Code général, les élus mandatés à la commune au Conseil peuvent voter.

M. KNUSMANN.- "S'agissant du rapport d'activité de la SPL Seine Ouest Aménagement, je rappellerai que son Assemblée générale ordinaire du 25 juin a examiné le rapport de gestion de la SPL pour l'exercice 19.

On rappellera également que la SPL a pour objet de :

- procéder à tous les actes nécessaires concernant la réalisation d'opérations d'aménagement ;
- réaliser les études préalables, procéder à leurs acquisitions et cessions nécessaires à son activité, à toute opération de construction, de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs qui lui sont confiés ;
- réaliser des missions d'ingénierie publique notamment des missions d'étude, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conduite d'opération et de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- de procéder à tous actes concourants à la gestion des services publics à caractère industriel et commercial et de toute autre activité d'intérêt général.

La Ville détient 51 % du capital social de la SPL, elle est donc l'actionnaire principal et donc majoritaire.

Pour la ville d'Issy-les-Moulineaux qui nous intéresse plus particulièrement, les activités d'aménagement de la SPL pour l'exercice considéré se sont portées sur :

- la ZAC du pont d'Issy ;
- la ZAC Cœur de Ville ;
- la ZAC Léon Blum ;
- l'étude de définition des projets Axes de vie ;
- l'aide au ravalement, c'est plus traditionnel
- des missions de conseil en matière d'urbanisme et d'aménagement
- la restructuration du stade Mimoun

Au total, la gestion de SPL Seine Ouest Aménagement a permis de dégager pour l'ensemble de ces activités, donc Issy-les-Moulineaux et les autres Villes sur laquelle elle exerce, un résultat net après impôt de 569 000 euros pour l'exercice 2019.

Donc il vous est demandé de bien vouloir approuver le rapport d'activité de la SPL, qui vous l'avez noté, est positif une fois de plus, ce qui est la plus importante des choses. Il faut savoir que ce rapport a recueilli également l'avis unanime de la Commission municipale de l'aménagement du territoire."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. BALDIN.- "C'est un peu difficile de délibérer sur le rapport d'activité, sans le rapport du commissaire aux comptes.

M. le Maire.- "On le tient à votre disposition."

M. BALDIN.- "Il s'agit de l'avoir avant de délibérer, Monsieur le Maire."

M. KNUSMANN.- "Il a rendu un avis favorable et sans observation sur le rapport d'activité."

M. BALDIN.- "Il n'empêche que pour délibérer, il serait bien d'avoir ce genre de document."

M. KNUSMANN.- "Il vous sera fourni. "

M. BALDIN.- "Cela ne rend pas problématique la délibération ?"

M. KNUSMANN.- "Pas du tout."

M. le Maire.- "Le Conseil d'administration de la SPL et l'Assemblée générale ont déjà eu lieu avec les commissaires aux comptes et cela a été voté."

Donc en théorie, c'est réservé aux adhérents mais c'est public quand même. Donc on vous le communiquera, Monsieur.

D'autres questions ? Il faut voter.

Avis contraires ? Abstentions ?

M. PUIJALON, on ne le compte plus : il était dedans, et il a voté contre la halle, enfin bon sans le savoir !"

M. BALDIN.- "Il va falloir cesser ce genre d'attaques."

M. le Maire.- "Nous n'avons pas à cesser. Vous demandez le compte rendu du commissaire aux comptes ? J'ai le droit de vous donner le résultat des réunions."

M. BALDIN - "Ça suffit les attaques *ad hominem*."

M. le Maire.- "Ce ne sont pas des attaques *ad hominem*. C'est l'argent de la commune qui est en cause."

M. BALDIN.- "Vous allez cesser d'interpeller, Monsieur le ministre, des élus par leur nom ! Et cessez de les insulter. Ça suffit ! Est-ce que c'est clair ?"

M. le Maire.- "Vous n'avez pas à me parler sur ce ton. Vous aussi, vous pouvez vous taire."

M. BALDIN.- "Vous parlez comme cela aux personnes."

M. le Maire.- "Non, je dis ce qui s'est passé : M. PUIJALON a déclaré par la presse que j'allais détruire la halle, il a saisi le ministre. Vous savez ça ?"

M. BALDIN.- "Arrêtez de répéter les mêmes choses, enfin !"

M. le Maire.- "Je raconte."

M. BALDIN.- "Vous radotez."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Vous pourriez quand même le respecter. C'est quand même le maire. Vous l'appellez M. le ministre et vous lui dites taisez-vous. Ça veut dire quoi ?"

M. le Maire.- "Je comprends que vous soyez déçu d'avoir perdu, mais c'est avec des organismes comme le SPL et la SEMADS que la Ville s'enrichit et construit. Cela peut vous déranger. Je comprends."

Le respect de PUIJALON : comment peut-on dire que le maire va détruire la halle ? Nous avons tous les documents, il n'ose plus le répéter. Il ira peut-être en correctionnelle. Ça aussi, je peux vous le dire.

On a voté. Approuvé."

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport portant sur l'activité de la SPL Seine Ouest Aménagement pour l'exercice 2019.

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus : 6 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET

18. Approbation du rapport d'activité de la SEMADS - Exercice 2019

M. le Maire.- "Nous passons au rapport de la SEMADS, Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "Même exercice pour la SEMADS pour l'exercice 2019."

M. le Maire.- "S'il vous plaît, ne vous battez pas entre vous !"

M. KNUSMANN.- "L'Assemblée générale ordinaire du 17 juin a examiné le rapport de gestion de la SEMADS établi par son Conseil d'administration pour l'année 2019.

Celui-ci a fait apparaître les deux grands pôles d'intervention de la SEMADS dont la ville détient 61,7 % du capital social, comme actionnaire principal :

- Tout d'abord, l'activité d'aménagement avec plusieurs opérations sur Issy-les-Moulineaux aujourd'hui achevées :
 - la ZAC Garibaldi clôturée en 2011 ;
 - la ZAC Corentin Celton clôturée en 2019 ;
 - et la ZAC du Centre-Ville/Mairie d'Issy clôturée elle aussi en 2019.

Ces ZAC au passage ayant toujours été positives quant aux résultats financiers finaux.

- Les activités de gestion, deuxième grand pôle d'activité qui concernent principalement :
 - la gestion de la pépinière d'entreprises ;
 - la gestion de la cyber-pépinière ;
 - celle des ateliers d'artistes et des arches d'escalade ;
 - la conduite d'opérations s'agissant du développement du Domaine de la Reine Margot ;
 - et les activités de gestion locative de son patrimoine.

Pour l'ensemble de ces activités, la SEMADS a dégagé un résultat net après impôt positif de 1 860 000 euros, contre 6,3 millions pratiquement en 2018, sachant que cette année a été marquée par la distribution des bonis des ZAC Corentin Celton et Centre-Ville dont on a parlé tout à l'heure.

Le résultat 2019 provient de la gestion locative uniquement avec des produits en baisse provenant de l'activité pépinière d'entreprise, fermée le 30 septembre, en vue de la cession du terrain à la société OGIC dans le cadre de la réalisation de l'îlot J de la ZAC Léon Blum comportant trois immeubles de logements.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport d'activité pour l'exercice 2019, sachant que là encore la commission municipale d'aménagement du territoire a rendu un avis favorable à l'unanimité. Le résultat est positif, une fois de plus."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. BART.- "On regrette vraiment la disparition de la pépinière d'entreprise au profit d'un immeuble qui va densifier les quartiers d'Issy-les-Moulineaux. La pépinière donnait une belle image de la ville. Où sont partis les derniers entrepreneurs qui étaient dans la pépinière ?"

M. KNUSMANN.- "La vocation d'origine de la pépinière, qui a toujours été poursuivie, était de favoriser, pour un temps donné, l'activité naissante de jeunes entreprises avec la perspective qu'une fois atteint leur régime de croisière, elles quittent naturellement le site pour laisser la place à d'autres entreprises de même nature. Donc elle a parfaitement rempli ce rôle.

Il apparaissait, dans le contexte actuel de l'évolution de l'immobilier d'entreprise, la pépinière ne se justifiait plus et nous en avons profité. Je vous rappelle que nous avons des obligations, cela a été rappelé en début de séance, en matière de construction de logements. L'opportunité a été saisie dans le cadre de la ZAC Léon Blum pour profiter du départ de la pépinière pour construire des logements."

M. le Maire.- "D'autres questions. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? 9 abstentions.

Approuvé, merci."

Le Conseil municipal :

APPROUVE le rapport portant sur l'activité de la SEMADS pour l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 9 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET

VI – RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU**19. Instauration d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire**

M. le Maire.- "Point n° 19. Nathalie PITROU, pour la prime pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, par cette délibération, il vous est proposé de marquer notre reconnaissance et surtout nos remerciements aux agents de la Ville mobilisés pendant la période du confinement."

Un décret nous autorise au versement d'une prime exceptionnelle, défiscalisée, pour un montant plafonné à 1 000 euros par agent.

La Ville propose de verser 25 euros par jour de présence pour les agents qui ont assuré la continuité du service public. Elle sera également versée aux agents qui se sont portés volontaires sans avoir eu connaissance de cette décision pour la distribution des masques organisée les vendredi 8 mai, et samedi 9 mai, dimanche 10 mai et dimanche 16 mai, à raison de 50 euros par jour.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette délibération parce que les agents seront extrêmement touchés par cette marque de reconnaissance à leur égard".

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. PIEUCHOT.- "Une question. L'état d'urgence a commencé le 17. Avez-vous prévu quelque chose pour les personnels qui se sont mobilisés de manière incroyable le 15 ? Nous sommes tous là parce que les élections ont pu avoir lieu dans une situation qui était évidemment avant l'état d'urgence officiel mais nous étions déjà en confinement ou quasi-confinement. Est-il possible de prévoir quelque chose pour les personnels mobilisés de manière incroyable le 15 mars ?"

Mme PITROU.- "Monsieur PIEUCHOT, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Les agents mobilisés le 15 mars ont évidemment perçu le forfait octroyé pour la tenue des élections. En revanche, M. le Maire souhaitait qu'on multiplie ce décret par deux et qu'on octroie la prime sur toute la période, on considère qu'on partait sur une base de 1 000 euros par mois or le décret nous l'interdit formellement. Les textes sont clairs et nous sommes contraints à 1 000 euros sur toute la période du confinement qui ne peut être prise en compte qu'à partir du 17 mars."

M. PIEUCHOT.- "C'est dommage."

Mme PITROU.- "Nous le regrettons aussi, vraiment."

M. le Maire.- "Le directeur me dit qu'on ne peut pas payer ce qui a été fait avant le 17. C'est cela ?"

Mme PITROU.- "C'est cela, Monsieur le Maire. Avant le 17, on ne peut rien prendre en compte. En revanche, tous les agents qui ont contribué largement à la tenue des élections ont perçu le forfait."

M. le Maire.- "Au titre des élections, pas au titre de l'urgence sanitaire."

Mme PITROU.- "Oui."

M. le Maire.- "D'autres questions ? Nous passons au vote."

M. BALDIN.- "Une idée pour Mme PITROU. L'Institut de l'engagement a lancé une promotion spéciale pour les engagés du COVID-19, qu'ils soient agent, fonctionnaire ou bénévole, cela peut être l'occasion d'une reconnaissance différente de leur engagement de celle de la mairie. Cela peut être donc une bonne idée de pouvoir en tout cas encourager les agents de la mairie à s'inscrire et à candidater à cette promotion de l'Institut de l'engagement présidé par Martin HIRSCH."

M. le Maire.- "Mme PITROU et M. GUILCHER sont priés de regarder cela."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à des contraintes particulières notamment du fait de leur exposition au public ou à un surcroît significatif de travail en présentiel pendant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020.

FIXE le montant de cette prime exceptionnelle à un maximum de 900€ pour les agents mobilisés pour assurer la continuité du service public en présentiel, à raison de 25€ par jour de présence.

Cette prime sera également versée aux agents s'étant portés volontaires pour assurer la distribution de masques à la population isséenne, pour les journées des vendredi 8 mai, samedi 9 mai, dimanche 10 mai et samedi 16 mai 2020, à raison de 50 € par jour.

Pour les agents cumulant les deux critères précités, le plafond est porté à 1000 €.

La liste des agents concernés sera établie par la Direction des ressources humaines.

La prime sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), du budget communal.

AUTORISE le Maire ou le Maire-adjoint délégué à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

20. Remboursement des frais liés à l'exercice du mandat municipal

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 20, le remboursement de frais sur l'exercice du mandat municipal. Nathalie."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de vous proposer de voter les modalités de remboursement de certains frais au bénéfice des élus. Ces remboursements sont encadrés légalement et très limités. La DRH se tient naturellement à la disposition de chacune et chacun d'entre vous pour répondre aux situations individuelles."

M. le Maire.- "Excusez-moi, ce sont des frais de formation ? Non, c'est après."

Mme PITROU.- "Non, c'est après. À chaque début de mandature, depuis deux mandats, on vote ce dispositif qui permet, dans des conditions restreintes, de rembourser certains frais, des frais de garde quand on accompagne une personne malade, un enfant en bas âge sous réserve qu'on soit en activité professionnelle, des frais à l'occasion d'un incendie sur la ville qui demanderait qu'un élu d'astreinte soit amené à payer des pizzas, des choses comme cela."

M. le Maire.- "Bien. Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DECIDE de rembourser les dépenses d'aide à la personne (frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile) engagées par les membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions et commissions municipales mentionnées à l'article L. 2123-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

DECIDE de rembourser les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le Maire ou un Adjoint sur leurs deniers personnels.

PRECISE que tous les remboursements de frais susmentionnés se feront sur présentation d'un justificatif sous la forme d'un état de frais.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget municipal.

Adopté à l'unanimité

21. Débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal pour l'exercice 2019

M. le Maire.- "Point n° 21, le débat sur la formation."

Mme PITROU.- "Il s'agit d'approuver le bilan des formations joint à cette délibération. Des sujets sont suffisamment passionnants et passionnés pour que je vous laisse en prendre connaissance. Je me tiens à la disposition de chacun, si vous avez des questions."

Ce sont 15 élus qui en ont bénéficié et le coût total de l'ensemble s'élève à 13 325 euros. On parle bien sûr de l'exercice 2019."

Mme CORDIER.- "Assez peu de formations ont été suivies pendant la dernière mandature. Je trouverais intéressant que tous les élus qui dirigent la Ville soient formés aux questions environnementales et sociales."

Mme PITROU.- "Toutes les formations demandées par les élus sont acceptées sauf si elles ne sont pas dispensées par des organismes agréés ou qu'elles ne rentrent pas dans le cadre de ce qui est reconnu comme étant formation. S'il y en a eu peu en 2019, c'est peut-être que les élus en avaient suffisamment bénéficié depuis 2014, puisque chaque année, nous demandons d'acter le débat sur l'exercice précédent et d'acter les grands axes du plan de formation en cours."

Mme CORDIER.- "Merci."

Mme VESSIÈRE.- "Je vais rebondir parce que cela fait une demi-journée de formation en moyenne par élu alors que chaque élu peut faire trois jours par an. Effectivement, sur l'environnement, il n'y a pas eu de formation en 2019. De toute façon dans le plan de formation, délibération suivante, tout ce qui est formation à l'environnement ou développement durable, est caché et relèverait des responsabilités des élus en question alors que c'est un sujet complètement transversal."

J'avais deux autres remarques. Le tableau des actions de formation inscrit dans la délibération n'est pas le même que celui que vous avez dans le compte administratif page 180. Il y a probablement des corrections à apporter. On ne retrouve pas le même nombre d'élus et pas les mêmes formations."

On pourrait remarquer et cela rejoint nos propos précédents, que beaucoup de formations sont individuelles alors qu'on peut réaliser des formations collectives qui engendreraient des coûts moindres. Une formation individuelle de 3 600 euros pour renforcer son efficacité, j'espère que le conseiller qui l'a suivie est devenu un supersonique..."

Mme PITROU.- "C'est M. le Maire."

Mme VESSIÈRE.- "Dans le compte administratif, on voit très bien qui c'est."

Tout cela, c'est une société qui s'appelle Consulto ou un nom proche, qui a quand même des coûts élevés : 2 400 euros pour 20 heures, c'est cher, plus 2 367 euros pour 30 heures d'hébreu moderne dont on peut s'interroger si c'est une réelle nécessité pour la Ville."

Mme PITROU.- "Madame VESSIÈRE, merci d'avoir lu avec autant d'attention."

M. le Maire.- "C'est vrai, il faut lui en donner acte."

Mme PITROU.- "Nous allons vérifier ce qui s'est passé pour le compte administratif."

Mme VESSIÈRE.- "De même que l'anglais ne sert pas aux relations internationales visiblement quand on consulte. Je suis désolée."

Mme PITROU.- "C'est une question de discrétion. Chaque fois qu'un élu demande une formation, elle est instruite au niveau de la DRH, on adapte en fonction."

Je crois que l'essentiel effectivement c'est qu'aucun de vous ne se voit refuser de formation dispensée par un organisme agréé. Il ne m'appartient pas de juger. Si l'élus qui demande une formation et qui amène l'organisme qu'il a choisi correspondant à la formation qu'il souhaite suivre, nous vérifions tout cela et le fait que cela rentre dans l'enveloppe. Heureusement, nous sommes en démocratie, M. le Maire me fait la confiance de signer les engagements de formation, et je laisse chaque élu décider du bien-fondé et de la formation qu'il souhaite suivre."

Mme VESSIÈRE.- "Chaque élu peut décider, inversement quand il y a un plan de formation, on peut être force de proposition."

Mme PITROU.- "Ce n'est pas cette délibération, c'est la suivante !"

M. le Maire.- "Nous en étions au point n° 21. C'était le débat annuel. Pas de vote mais une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du bilan des actions de formation des membres du Conseil municipal pour l'exercice 2019.

22. Approbation du plan de formation des élus municipaux pour la mandature 2020-2026

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 22 : approbation du plan de formation."

Mme PITROU.- "Mme VESSIÈRE a quasiment présenté le point."

M. le Maire.- "Vous voyez qu'elle est efficace."

Mme PITROU.- "Les 5 grands axes qui sont précisés dans cette délibération ne sont absolument pas réducteurs."

Je confirme, j'affirme, je promets et m'engage à ce que chaque demande soit étudiée. Évidemment, bien que vous ayez le sentiment que ce soit caché, les formations dispensées dans le cadre des sujets qui touchent directement à l'environnement ou à transition écologique seront acceptées naturellement et immédiatement, toujours si les organismes sont agréés dans la limite de l'enveloppe fixée par les textes."

M. le Maire.- "Merci. D'autres questions ? Vous êtes d'accord ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

FIXE les orientations de la formation des élus pour la mandature 2020/2026 selon le document joint en annexe.

PRECISE que conformément à la loi, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif chaque année et donnera lieu à un débat annuel.

DIT que le montant total des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être alloués aux élus de la Ville et que le montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2% du même montant. Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6535 (formation des élus), fonction 021 (assemblée locale) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

23. Autorisation de recrutement de quatre nouveaux apprentis au sein de la Ville pour l'année scolaire 2020-2021

M. le Maire.- "Point n° 23, autorisation de recrutement de quatre nouveaux apprentis. Nathalie PITROU."

Mme PITROU.- "Il s'agit d'autoriser la Ville à poursuivre son accueil d'apprentis avec trois nouveaux contrats, deux auxiliaires de puériculture et une éducatrice de jeunes enfants."

Vous savez combien nous sommes attachés et attentifs à l'accompagnement de nos apprentis. Chacune et chacun, comme nos stagiaires, sont pris en charge par un tuteur et bénéficie d'un suivi individuel.

À la demande de M. le Maire, nous veillons chaque fois que c'est possible à intégrer chacun d'entre eux à l'issue de la période d'apprentissage, au sein de nos effectifs. La Ville applique les textes concernant la rémunération fixée en fonction de l'âge et du niveau."

M. le Maire.- "Et on nous dit que les jeunes vont se retrouver souvent au chômage parce qu'il y a des chutes d'emplois dans certains secteurs. Les collectivités peuvent donner l'exemple. Le recrutement d'apprentis est une bonne formation. Apprenti, ce n'est plus visser le boulon, ils sont maintenant ingénieur. C'est très varié et très compétent."

M. PIEUCHOT.- "Vous venez de parler de trois apprentis alors que c'est quatre dans le document. J'ai été surpris. Je voulais saluer le fait que, manifestement, vous travaillez sur des premiers niveaux de qualification et des niveaux de qualification supérieurs. C'est bien. Quand même, le nombre est faible au regard du volume d'emplois de la commune. On devrait sans doute revoir cela, avec ce que vous dites, M. le maire, car ces filières d'insertion et de développement de l'employabilité ont fait leurs preuves et se développent aujourd'hui. Les collectivités ont un rôle particulier. Pourquoi seulement quatre alors que manifestement il y en a six avec le turnover ?"

Mme PITROU.- "Nous en avons six actuellement, je vous demande d'en prendre trois supplémentaires."

M. le Maire.- "C'est marqué quatre."

Mme PITROU.- "Six interviennent actuellement au sein des services de la Ville, quatre vont terminer leur contrat d'ici le 30 septembre. On demande l'autorisation d'en accueillir trois supplémentaires, trois apprentis... il y a une erreur."

M. le Maire.- "Il est comme cela, PIEUCHOT, modeste."

Mme PITROU.- "C'est quatre au total, Monsieur PIEUCHOT."

M. PIEUCHOT.- "J'aime quand vous dites des gentilles !" "

M. le Maire.- "Je suis bon public."

M. PIEUCHOT.- "Depuis qu'on a passé une nuit ensemble en 1996 où on a bu un verre d'enfer en mangeant des saucisses grillées, on ne peut plus se quitter !"

M. le Maire.- "Il a de la mémoire."

M. PIEUCHOT.- "Vous ne vous en souvenez pas ? Celui que vous aviez porté était génial. Pardon, c'est ce n'est pas le sujet."

M. le Maire.- "Vous me raconterez."

Mme PITROU.- "Juste pour vous rassurer, en dehors de vos nuits folles avec le maire, concernant les apprentis..."

M. PIEUCHOT.- "J'en ai un très bon souvenir."

Mme PITROU.- "Je n'ai jamais passé de nuit avec le maire... Je ne sais pas. En attendant, soyez rassuré sur le fait que je vais revenir vers vous régulièrement ou bien l'adjoint en charge des Ressources humaines..."

M. le Maire.- "Pas la nuit !"

Mme PITROU.- "Non, pour vous proposer d'ouvrir de nouveaux postes quand nous recevrons des candidatures qui pourront s'intégrer dans les effectifs de la Ville, puisque tous ne démarrent pas au même moment."

M. PIEUCHOT.- "Non bien sûr !"

M. le Maire.- "Merci de votre question. Merci de votre réponse. Nous passons au vote. Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE de reconduire le recours au contrat d'apprentissage.

DÉCIDE de conclure pour la rentrée scolaire 2020-2021, en plus des 2 apprentis qui seront toujours présents dans nos effectifs à ce moment-là, 4 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé		Durée de la Formation
Structure petite enfance	1	Auxiliaire de puériculture		23 mois
Structure petite enfance	1	Auxiliaire de puériculture		23 mois
Structure petite enfance	1	Educatrice de Jeunes enfants		34 mois
Direction des Ressources Humaines	1	Licence professionnelle « métiers des administrations et des collectivités territoriales »		12 mois

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser une Nouvelle Bonification Indiciaire de 20 points au maître d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité

24. Approbation de l'avenant n° 1 au marché MA19014 ayant pour objet la fourniture de titres restaurant pour le personnel municipal de la Ville et du CCAS d'Issy-les-Moulineaux

M. le Maire.- "Point n° 24, approbation de l'avenant au marché pour la fourniture de titres restaurant, Nathalie."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire. Le 18 avril 2019, nous avons voté le marché de fourniture de titres restaurant au bénéfice des agents de la Ville et du CCAS."

Aujourd'hui, à la demande de la trésorerie, il vous est demandé de voter cet avenant qui prévoit le retrait d'une clause tout à fait technique et type concernant les retours de garantie pour nous permettre de simplifier le règlement auprès de nos prestataires.

Il s'agit vraiment d'un point très technique. Merci de votre confiance."

M. le Maire.- "Des questions ? Excusez-moi, Nathalie, quelle est la société qui nous fournit les titres restaurant ? Sur la ville, nous avons une grosse société qui s'est installée."

Mme PITROU.- "Ce n'est pas celle qui avait été retenue à l'issue du marché."

M. le Maire.- "Bravo ! La plus grosse société et elle rate l'appel d'offres !"

Mme PITROU.- "La société à laquelle vous pensez n'a pas été retenue."

M. le Maire.- "C'est la plus grosse société au monde. Et ils ratent le coche ! C'est formidable."

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n°1 au marché n° MA19014 ayant pour objet la fourniture de titres restaurant pour le personnel municipal de la Ville et du CCAS d'Issy-les-Moulineaux et conclu avec la société NATIXIS INTERTITRES.

PRECISE que ladite modification n°1 a pour objet de supprimer l'article 10.1 du cahier des clauses particulières relative à la retenue de garantie.

PRECISE que ladite modification n°1 prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

PRECISE que ladite modification n°1 ne présente pas d'incidence financière.

Adopté à l'unanimité

25. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- "Tableau des effectifs, Nathalie, le point n° 25."

Mme PITROU.- "Cette délibération vous sera présentée à chaque Conseil, ainsi que la suivante. Il s'agit, après avoir pris en compte tous les ajustements inhérents aux différents mouvements au sein de notre personnel, de vous présenter le tableau des effectifs de la Ville qui porte à 975 le nombre de postes."

Ce tableau a été voté à l'unanimité par les organisations syndicales réunies en Comité technique sous la présidence de M. le Maire le 23 juin dernier."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. PIEUCHOT.- "Une question à Mme PITROU. Je sais sa compétence en Ressources humaines. J'ai été surpris d'un point en regardant dans les dossiers, je me remets au goût du jour, j'avais oublié tout cela."

Sur la filière technique, nous voyons seulement 8 techniciens sur 338 personnes et 11 catégories A. Est-ce normal cet effet diabolique ? Parce que beaucoup de catégories C, très peu de catégories B et un encadrement quand même assez important, est-ce normal sur les services techniques ?"

Mme PITROU.- "Normal, je ne sais pas comment situer le normal. En tout cas, c'est logique par rapport à l'organisation de nos services. Nous avons besoin de cadres A pour suivre la bonne tenue de nos marchés. Nous avons effectivement des cadres A pour suivre et pour tenir avec rigueur l'ensemble des prestations qui sont assurées pour la Ville. Sinon, je ne sais pas ce que vous voulez dire par normal."

M. PIEUCHOT.- "Est-ce que cela veut dire que des catégories C ont des responsabilités qui mériteraient un autre type d'emploi ? L'encadrement intermédiaire est très important dans les services techniques."

Mme PITROU.- "Au service technique, nos agents de catégorie C sont ravis, ils ont bénéficié de formation pour être des agents polyvalents, ce qui leur a permis de bénéficier de certains avancements ou d'augmentation de leur régime indemnitaire. Nous sommes à votre disposition pour en parler."

M. PIEUCHOT.- "J'aimerais bien parce que cela me surprend."

Mme PITROU.- "Je vous rassure, tout se passe bien et tout est cohérent."

M. PIEUCHOT.- "C'est juste qu'en termes de pyramide des emplois, cela pose question."

M. le Maire.- "Merci. D'autres questions ?

Nous passons au vote. Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 6 février 2020	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
-----------	--------	--	----------------------	---	---	--------------------------

● **Collaborateurs de cabinet**

3	0	0	0	0
---	---	---	---	---

● **Emplois fonctionnels**

A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
		6	0	0	0	0

● **Filière administrative**

A	Attaché	42	4	3	5	2
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	18	1	5	3	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
B	Rédacteur	18	0	2	0	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	6	0	1	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	11	0	0	2	1

C	Adjoint administratif territorial	53	1	0	5	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	28	0	5	2	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	46	0	3	6	1
		226	6	19	23	5

● Filière animation

B	Animateur	5	0	0	0	0
B	Animateur principal de 1ère classe	3	0	1	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	2	0	0	1	0
C	Adjoint territorial d'animation	8	0	0	1	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	4	0	1	0	0
		23	0	2	2	0

● Filière technique

A	Ingénieur	7	0	0	0	1
A	Ingénieur principal	4	0	0	0	0
B	Technicien	3	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	1	0	1	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	4	0	0	1	0
C	Adjoint technique territorial	142	0	1	20	2
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	13	0	2	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	70	0	19	2	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	3	0	1	0	0
C	Adjoint technique territorial TNC	49	0	0	1	0
C	Agent de maîtrise	11	0	0	1	0
C	Agent de maîtrise principal	31	0	1	0	0
		338	0	25	25	3

● Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S.	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

● Filière culturelle

A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	0	1	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	3	0	0	1	0

A	Professeur d'enseignement artistique hors classe TNC	1	0	0	0	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	1	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	1	0	0
A	Bibliothécaire principal territorial	2	0	1	0	0
A	Bibliothécaire territorial	5	0	0	1	0
B	Assistant de conservation	6	0	0	1	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0	1	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	11	0	0	2	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	9	0	2	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	11	0	2	2	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine TNC	2	0	0	0	0
		78	0	8	8	0

● Filière médico-sociale

A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	6	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	5	0	0	1	0
A	Puéricultrice hors classe	2	0	0	0	0
A	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	18	0	0	5	0
A	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	23	0	3	1	1
A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	7	0	3	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	29	0	5	5	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	62	0	6	7	0
C	Agent social	66	0	2	4	0
C	Agent social principal de 1ère classe	4	0	2	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	30	0	4	1	1
C	Agent social principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0

C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	16	0	7	0	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	24	0	0	4	0
A	Médecin de 1ère classe	1	0	0	0	0
B	Technicien paramédical de classe normale	0	1	0	0	0
		297	1	32	28	2

978	7	86	86	10
------------	----------	-----------	-----------	-----------

Effectifs après la modification de février 2020	978
Créations de Postes	7
Ouvertures de Postes	86
Fermetures de Postes	86
Suppressions de Postes	10
Nouveaux effectifs	975

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

26. Modification du tableau des emplois et autorisation du recrutement d'un agent contractuel de catégorie B, en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 26. Modification du tableau des emplois et le recrutement d'un agent contractuel, Nathalie."

Mme PITROU.- "Pareil, c'est une délibération qui sera récurrente et que vous verrez revenir à chacune de nos séances."

En complément du tableau des effectifs que vous venez d'approuver, il s'agit de préciser, pour les 975 postes, le cadre d'emploi correspondant et il vous est demandé d'acter le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B conformément à l'autorisation qui nous est donné par les textes.

Ce point a également été voté à l'unanimité en Comité technique, ce qui me permet de rebondir sur les interrogations. Je me tiens à votre disposition. Néanmoins, soyez assurés que nos organisations syndicales veillent avec attention et, à chaque Comité technique qui est toujours présidé par M. le Maire, nous répondons à chacune de leurs interrogations concernant le statut, le poste, l'emploi et l'organisation interne au sein de chaque direction."

M. le Maire.- "Des questions ?

Mme VESSIÈRE.- "Qu'est-ce qu'un poste d'acquéreur ?

Mme PITROU.- "Je ne veux pas dire de bêtises, *a priori* de ce que j'en sais, c'est la personne responsable de veiller aux achats. C'est lui qui se charge de gérer les achats."

M. le Maire.- "C'est spécial, Fabienne vient de répondre et le Directeur me l'a dit, ce sont ceux qui achètent les livres à la médiathèque."

Mme PITROU.- "On a des acquéreurs sur d'autres secteurs. On peut avoir des acquéreurs au service technique par exemple."

M. le Maire.- "Si PIEUCHOT questionne : « qu'est-ce que vous faites dans la vie ? » « Acquéreur ? » « Ah, ça, c'est intéressant. » C'est un poste important, M. PIEUCHOT."

M. PIEUCHOT.- "C'était expliqué dans les documents de la délibération, il suffisait de la lire."

M. le Maire.- "Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B aux fonctions d'acquéreur pour une durée d'un an renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- Accueil des publics : - premier accueil et inscription - accueil, orientation et renseignements - aide à l'usage des appareils (automates, ordinateurs, etc ...) mis à disposition du public - surveillance et intervention pour maintenir la qualité d'accueil dans les espaces publics en référence au règlement intérieur - rangement des collections, participation à la gestion de la navette et de la boîte de retour - circulation des documents (prêt, retour, réservations)
- Gestion des collections du ou des domaines de références : - Gestion du budget - Acquisition chez les fournisseurs - Catalogage, mise en service - Mise en valeur des collections
- Animations : - Collaboration au programme des animations mises en œuvre par son secteur et par le réseau des médiathèques.

Grade d'assimilation : assistant de conservation

Niveau de rémunération : en référence à la grille indiciaire du grade d'assistant de conservation 1^{er} échelon (indice brut 372 – indice majoré 343).

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade d'assistant de conservation.

Diplôme : formation supérieure.

Expérience professionnelle : une expérience dans le domaine de la culture, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

VII – ARCHITECTURE ET BATIMENTS – Fanny VERGNON

27. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la réalisation de missions géotechniques

M. le Maire.- "Point n° 27. C'est le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de missions géotechniques. Et c'est Fanny VERGNON qui fait son entrée."

Mme VERGNON.- "Le marché relatif à la réalisation de missions géotechniques, conclu par la Ville, arrive à son terme le 6 juillet 2020. Il est donc nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert en vue de conclure un accord-cadre sur ces missions.

Cet accord prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Le montant des dépenses, sur la durée globale de quatre ans, est estimé à 144 000 euros, le nombre d'études variant d'une année sur l'autre. Pour mémoire, le montant de ces prestations sur les trois années écoulées est de 120 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre relatif à la réalisation de ces missions."

M. le Maire.- "Quelles missions géotechniques ?"

Mme VERGNON.- "Des missions qui sont demandées avant réhabilitation ou travaux pour vérifier l'état."

M. le Maire.- "Sur la ville, le BRGM s'est installé. C'est quand même une belle institution française. Je ne dis pas qu'il faut passer par lui car ce sont les appels d'offres, bien sûr, qui le déterminent ?

Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

28. Approbation d'une convention de remboursement des dépenses de nettoyage de l'auditorium entre la Ville et l'EPT Grand Paris Seine Ouest

M. le Maire.- "Approbation d'une convention de remboursement des dépenses de nettoyage entre la ville et GPSO, Fanny VERGNON."

Mme VERGNON.- "Le conservatoire Niedermayer est maintenant un bâtiment de l'EPT GPSO depuis 2003 alors que l'auditorium est resté un bâtiment Ville.

Dans un souci de rationalisation et d'efficience, les prestations de ménage sont assurées dans le cadre d'un marché unique passé par GPSO, refacturé à la Ville pour la partie nettoyage de l'auditorium. Ce marché arrivant à son terme, GPSO va le renouveler et il convient de conclure une nouvelle convention de refacturation de ces prestations.

Le montant annuel des prestations sera de 12 281 euros TTC, ce qui est en deçà des années précédentes puisque c'était un peu au-dessus de 14 000 euros. Nous réalisons une économie avec ce nouveau marché."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de remboursement des dépenses engagées par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour le nettoyage de l'Auditorium, situé dans le bâtiment du Conservatoire Niedermayer d'Issy-les-Moulineaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

PRECISE que la présente convention est conclue pour la durée du marché de nettoyage conclu par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (marché n°2019035 d'une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite), soit jusqu'au 30 avril 2023.

Adopté à l'unanimité

29. Approbation de l'acte modificatif n°1 au marché n° MA18015 « maintenance et travaux de génie climatique »

M. le Maire.- "Point n° 29, l'approbation d'un acte modificatif n° 1 pour la maintenance et des travaux de génie climatique."

Mme VERGNON.- "Le marché MA18015 a été conclu par la Ville avec la société Dalkia, le 3 septembre 2018 pour une durée de neuf ans. Ce marché a pour objet : l'exploitation, la maintenance et des travaux d'équipement de génie climatique des bâtiments communaux.

Suite à des travaux dans un certain nombre de bâtiments, dont la liste est détaillée dans la délibération, il est proposé de signer un premier avenant à ce marché.

L'impact financier est une plus-value de 5,16 points du marché donc la Commission d'appel d'offres dont l'avis a été requis, a rendu un avis favorable le 3 mars 2020. Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer cette modification n° 1."

M. le Maire.- "Jean-Baptiste BART ne pourra pas prendre part au vote parce qu'il est collaborateur d'EDF dont Dalkia est une filiale.

Des questions ? Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n° MA18015 ayant pour objet l'exploitation, la maintenance et les travaux des équipements de génie climatique des bâtiments communaux.

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

PRECISE que ladite modification n° 1 a une incidence financière de + 5,16% sur le montant du marché.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Jean Baptiste BART ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

VIII – PATRIMOINE – Fanny VERGNON

30. Présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2019

M. le Maire.- "Présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières, Fanny VERGNON, encore elle !"

Mme VERGNON.- "C'est une présentation du bilan 2019 qui ne requiert pas de vote.

L'acquisition principale de la Ville est une régularisation foncière liée à l'opération du fort par laquelle la Ville acquiert la parcelle constituant l'assiette foncière d'une partie de l'école Louise Michel et du boulodrome.

Dans les autres acquisitions, quelques emprises de voies rue Guynemer et avenue Pasteur suite à des opérations d'aménagement.

Du côté des cessions, la Ville a cédé à l'euro symbolique l'assiette foncière du nouveau collège de la Paix en cours de construction. Cette cession à l'euro symbolique est de droit suivant l'article 213-3 du Code de l'éducation. On n'a pas récupéré d'argent.

Par ailleurs, suite à une régularisation, la Ville a cédé 2 m² de voirie à des riverains, rue des Travailleurs."

M. le Maire.- "Pas de vote mais des questions ? Pas de questions.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2019.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 31, autorisation donnée au maire pour des modificatifs de l'état descriptif en volumes. C'est une belle délégation que vous avez, il y a vous, Édith et Nathalie."

31. Autorisation donnée au Maire pour signer les modificatifs de l'Etat Descriptif de Division en Volumes des parcelles Q n°50, n°51 et n°52 sises 4 à 8 place Léon Blum et 31 à 43 rue Aristide Briand

Mme VERGNON.- "Cette délibération concerne des régularisations notariales liées au foncier de l'îlot A de la ZAC Léon Blum. C'est l'îlot que vous voyez projeté.

Au sein de la ZAC Léon Blum, l'îlot A accueillera à terme 44 530 m² de logements dont près de 40 % de logements sociaux, des commerces, une école maternelle de 12 classes en lieu et place de celle située rue Paul-Bert, de nouvelles circulations piétonnes facilitant l'accès à la gare du Grand Paris Express et à la station T2 ainsi qu'un parvis de plus de 15 m de large.

Pour permettre l'aménagement de cet îlot, le volume 6 dont le foncier appartient à Seine Ouest Aménagement va être redécoupé en 5 volumes nouveaux. L'un de ces volumes est destiné au promoteur SEFRICIME/AIGO, le volume en rose saumon sur le plan projeté.

La Ville est appelée à intervenir à la signature de cet acte modificatif en tant que propriétaire du volume 9 constitutif du gymnase Jacques-Goddet. De plus, le report des servitudes liées à ces modifications des volumétries sera constaté dans un acte à part. Ce sont deux actes qui suivront cette modification de volumétries.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces actes modificatifs."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Merci Fanny de cette brillante prestation."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte modificatif n°4 de l'EDDV des parcelles cadastrées Q numéros 50, 51 et 52 portant retrait du volume n°11 et changement de l'assiette de la volumétrie en résultant.

PRECISE que du fait de la division du Volume six en cinq volumes numérotés de 10 à 14, Monsieur le Maire sera appelé à intervenir à l'acte portant report sur le volume 13 nouveau de la servitude de passage de véhicules initialement constituée entre le volume 1 et les volumes 6 et 7.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte subséquent.

Adopté à l'unanimité

IX – EDUCATION – Bernard DE CARRERE

32. Attribution du marché relatif à l'organisation des classes d'environnement 2021

M. le Maire.- "Point n° 32, Attribution du marché relatif à l'organisation de classe d'environnement. Bernard de CARRÈRE fait son entrée.

M. de CARRÈRE.- "Il s'agit d'attribuer des classes environnement pour l'année scolaire 2020-2021 sachant que 14 lots seraient attribués aux entreprises qui sont citées dans la délibération.

Sur chacune des 14 classes, entre 50 et 60 élèves peuvent partir, donc sur les 14 classes, cela représente 28 classes scolaires qui partent chaque année.

C'est une délibération foncièrement optimiste. Elle suppose que sur l'année scolaire 2020-2021, nous soyons en mesure, sur le plan sanitaire, d'emmener les enfants en classe de neige, en classe européenne, en Angleterre ou au bord de la mer. En 2019-2020, nous avons été amenés à annuler 11 classes environnement, seules trois sont parties, elles sont allées aux sports d'hiver.

Voilà le motif de cette délibération, l'attribution des classes environnement."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Il faut voter. Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DECIDE d'attribuer les lots 1 à 14 du marché ayant pour objet l'organisation des classes d'environnement pour l'année scolaire 2020/2021 aux sociétés suivantes :

- lot n°1 : Société ANIM'PASSION NATURE, sise Le Domaine de Saint-Jean THIZY (89420), pour un montant compris entre 30 000€ TTC et 72 000 € TTC, et un prix unitaire de 83 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°2 : Société VELS SARL, sise 18 rue de Trévise Paris (75009), pour un montant compris entre 30 000€ TTC et 72 000€ TTC, et un prix unitaire de 82.50 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°3 : Société UCPA SPORT VACANCES (TOOTAZIMUT), sise 21-37 rue de Stalingrad 94741 ARCUEIL (94741), pour un montant compris entre 30 000€ TTC et 72 000€ TTC, et un prix unitaire de 115 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°4 : Société UCPA SPORT VACANCES (TOOTAZIMUT), sise 21-37 rue de Stalingrad 94741 ARCUEIL (94741), pour un montant compris entre 36 000€ TTC et 90 000€ TTC, et un prix unitaire de 115 € TTC par jour et par enfant.

- lot n°5 : Société UCPA SPORT VACANCES (TOOTAZIMUT), sise 21-37 rue de Stalingrad 94741 ARCUEIL (94741), pour un montant compris entre 36 000€ TTC et 90 000€ TTC, et un prix unitaire de 97.20 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°6 : Société UCPA SPORT VACANCES (TOOTAZIMUT), sise 21-37 rue de Stalingrad 94741 ARCUEIL (94741), pour un montant compris entre 18 000€ TTC et 54 000€ TTC, et un prix unitaire de 97.20 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°7 : Société ANIM'PASSION NATURE, sise Le Domaine de Saint-Jean THIZY (89420), pour un montant compris entre 18 000€ TTC et 54 000€ TTC, et un prix unitaire de 79 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°8 : Société ANIM'PASSION NATURE, sise Le Domaine de Saint-Jean THIZY (89420), pour un montant compris entre 18 000€ TTC et 54 000€ TTC, et un prix unitaire de 79 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°9 : Société VELs SARL, sise 18 rue de Trévis Paris (75009), pour un montant compris entre 18 000€ TTC et 54 000€ TTC, et un prix unitaire de 82.50 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°10 : Société VELs SARL, sise 18 rue de Trévis Paris (75009), pour un montant compris entre 18 000€ TTC et 54 000€ TTC, et un prix unitaire de 82.50 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°11 : Société UCPA SPORT VACANCES (TOOTAZIMUT), sise 21-37 rue de Stalingrad 94741 ARCUEIL (94741), pour un montant compris entre 18 000€ TTC et 42 000€ TTC, et un prix unitaire de 115 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°12 : Société UCPA SPORT VACANCES (TOOTAZIMUT), sise 21-37 rue de Stalingrad 94741 ARCUEIL (94741), pour un montant compris entre 18 000€ TTC et 42 000€ TTC, et un prix unitaire de 97.20 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°13 : Société UCPA SPORT VACANCES (TOOTAZIMUT), sise 21-37 rue de Stalingrad 94741 ARCUEIL (94741), pour un montant compris entre 30 000€ TTC et 72 000€ TTC, et un prix unitaire de 97.20 € TTC par jour et par enfant.
- lot n°14 : Société ANIM'PASSION NATURE, sise Le Domaine de Saint-Jean THIZY (89420), pour un montant compris entre 30 000€ TTC et 72 000€ TTC, et un prix unitaire de 79€ TTC par jour et par enfant.

PRECISE que les lots sont des accords-cadres mono-attributaires traités à bons de commande sur la base de prix unitaires comprenant les montants minimum et maximum précisés ci-dessus, en application des articles R.2162-2 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ils prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an renouvelable deux fois soit une durée maximale de trois ans pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et pour une durée de validité courant jusqu'au 31 août 2021 pour les lots 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les accords-cadres précités pour l'organisation des classes d'environnement pour l'année scolaire 2020/2021.

PRECISE que les dépenses et recettes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 33 : demande de dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, M. de CARRERE."

33. Approbation de la demande de dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

M. de CARRERE.- "Nous sommes évidemment en train de préparer la rentrée scolaire de 2020-2021. Nous avons dans cette préparation des certitudes et beaucoup d'interrogations. L'incertitude que nous avons, c'est que nous allons devoir accueillir, évidemment, 100 % des enfants. On ne sera plus dans le volontariat et on ne sera plus non plus dans la situation dans laquelle nous sommes depuis le 22 juin : normalement, tout le monde vient, mais on sait bien qu'en pratique il manque encore 10 % des élèves.

La rentrée, c'est 100 % et l'école sera évidemment obligatoire. Ça, c'est la certitude.

Après, on a toute une série de questions.

La première : quelle sera la situation sanitaire à la rentrée ? On peut espérer qu'elle soit satisfaisante, aussi satisfaisante qu'elle l'est à l'heure actuelle. On peut aussi penser qu'on va nous demander d'anticiper le fait que l'épidémie est peut-être une épidémie saisonnière et anticiper le fait qu'à l'hiver ou au printemps, il y ait une recrudescence et une deuxième ou troisième vague de l'épidémie.

Je disais qu'on pouvait espérer que la situation sanitaire serait aussi bonne que celle que nous connaissons à l'heure actuelle ; les événements récents nous imposent une certaine prudence de ce point de vue. Un cas COVID a été constaté hier soir dans une école de la Ville, à Saint-Exupéry ; l'Agence régionale de santé a prévenu Ludovic GUILCHER ; l'Éducation nationale m'a prévenu. Nous avons fermé une classe hier soir, concrètement ce matin, et nous allons fermer une autre classe de Saint-Exupéry, parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait un brassage,

c'est-à-dire que deux classes s'étaient rassemblées pour une chorale. Ces deux classes ont été fermées et c'est presque une centaine de personnes, y compris les enfants, qui devront être testées, tracées, etc. pour vérifier l'étendue des difficultés.

L'enfant va bien. Nous avons mobilisé en tant que de besoin les services du Centre municipal de santé. Ludovic a mobilisé ses troupes sur ce sujet. L'Agence régionale de santé a la main sur cette opération.

On a eu aussi une deuxième incertitude tout à l'heure, puisqu'on avait un cas suspect à Anatole France. En rentrant en séance, je pensais qu'on allait fermer l'école, du fait d'un cas COVID avec deux enfants, ayant un frère et une sœur dans l'école. On se préparait à fermer trois classes et finalement, l'Agence régionale de santé vient de décider de ne pas les fermer, car la période de contagion est sans doute passée. Cela montre qu'il faut tout de même que nous soyons extrêmement vigilants. On a l'impression que c'est fini. Non, il faut que nous soyons très attentifs.

Quel sera le protocole sanitaire que nous aurons à appliquer à la rentrée ? On n'en sait rien. On peut espérer qu'il y aura moins de contraintes sur le brassage. Le brassage, vous l'avez compris, c'est éviter que les enfants d'une classe ne croisent les enfants d'une autre classe. Il faut des rentrées échelonnées, des parcours spéciaux, des temps spéciaux pour aller aux toilettes, des services particuliers à la restauration scolaire pour que les enfants ne se croisent pas, les cours de récréation doivent être aménagées. Vous imaginez les contraintes dans nos écoles.

Incertitude, interrogation : combien aurons-nous d'enseignants ? Vous savez qu'ils ont été autorisés à ne pas venir en présentiel, lorsqu'ils étaient dans des situations de fragilité ou qu'ils vivaient avec des personnes en situation fragile, avec des pathologies particulières. C'était une source d'interrogations. Depuis la rentrée du 22 juin, nous en avons un peu moins sur ce sujet, puisque la quasi-totalité des enseignants d'Issy-les-Moulineaux sont revenus. Il nous en manque sept, ce qui est tout à fait faible, voire très faible. Mes interrogations et craintes ont été un peu levées de ce point de vue.

Il nous sera demandé, même recommandé, d'anticiper le redémarrage de l'épidémie. Ce que l'on sait, c'est que nous n'aurons pas de reconfinement. Si l'épidémie devait repartir, nous ne fermerions pas les écoles, il faudra continuer à accueillir les enfants à 100 %. Ce qu'on nous dit aussi, c'est qu'il faudra prévoir, s'il y a des nombres limites d'enfants par classe – à un moment, on était à 15 enfants par classe, peut-être qu'on ne nous demandera pas plus de 20, par exemple – dans ce cas, il faudra faire des rotations par journée : les enfants seraient accueillis devant leur enseignant le lundi et le jeudi, et d'autres le mardi et le vendredi ; ou des rotations par demi-journées : une partie de la classe sera devant leur enseignant le matin, et l'autre partie de la classe, devant les 2S2C, les activités périscolaires ; et inversement.

On voit bien que dans toutes ces contraintes, le fait d'être sur quatre jours et demi est une impossibilité mathématique. Cela signifie qu'il faudrait pouvoir diviser en deux 4,5, c'est-à-dire diviser en deux la matinée du mercredi ; ce n'est pas possible. Et pour les rotations par demi-journée, il faut que la durée de l'après-midi soit égale à celle de la matinée, ce qui n'est pas le cas de notre organisation, puisqu'à quatre jours et demi, nous sommes à 3 heures le matin et 1 heure 30 l'après-midi.

Tout cela nous amène à devoir demander le passage à quatre jours pour la rentrée prochaine. Lorsque j'ai eu les parents pour leur expliquer, je leur ai dit que nous avions des pressions de l'Éducation nationale. Madame l'inspectrice n'était pas contente que j'ai pu dire qu'il y avait des pressions de l'Éducation nationale. Je ne voudrais pas la fâcher, même si elle nous a annoncé son départ, donc je n'ai pas de pression de l'Éducation nationale, mais je suis quand même obligé de constater..."

M. le Maire. - "Il n'y en a pas du parquet financier non plus."

M. de CARRERE. - "Comment ?"

M. le Maire. - "Le parquet financier n'est pas intervenu, pour l'instant."

M. de CARRERE. - "Il nous a peut-être écoutés, je ne sais pas."

Vous m'avez coupé dans mon élan, Monsieur le Maire".

M. le Maire. - "Cela vous permet de respirer."

M. de CARRERE. - "De fait, l'Éducation nationale, sans notre avis, a déjà appliqué les quatre jours depuis mars. Nous sommes actuellement à quatre jours. C'est le premier point."

Le deuxième point : l'Éducation nationale a rappelé fortement qu'elle était déjà en grande difficulté sur l'année scolaire 2019, avant le COVID, pour effectuer les remplacements. Toutes les villes autour d'Issy-les-Moulineaux sont déjà à quatre jours et les remplacements ne peuvent pas se faire rien qu'avec les enseignants d'Issy-les-Moulineaux, mais avec ceux du bassin qui sont sur quatre jours ailleurs. Ils ne peuvent donc pas travailler le mercredi matin à Issy-les-Moulineaux. On a donc eu beaucoup de classes sans enseignant le mercredi matin. Beaucoup de directions

d'écoles n'ont pas eu leurs remplaçants, parce qu'elles ne sont pas dégagées complètement et il faut un enseignant remplaçant sur une partie de leur temps scolaire.

Tout cela nous amène à demander à l'Éducation nationale de bien vouloir accepter une dérogation à la loi. Je rappelle que la loi, c'est toujours quatre jours et demi, même si, sur les Hauts-de-Seine, la quasi-totalité des communes ont opté pour une dérogation. C'est une situation un peu paradoxale où le principe, c'est la dérogation, et l'exception, c'est la loi. Nous voudrions donc que vous acceptiez notre demande à l'Éducation nationale sur la possibilité de passer à quatre jours pour l'année scolaire 2020-2021.

Ce que j'ai dit aux parents et en conseils d'école, c'est que nous ne ferions pas l'économie d'un réexamen en janvier-février 2021. Peut-être qu'à ce moment-là, on constatera que le COVID est un vieux souvenir, mauvais, mais vieux ; peut-être que l'horizon sera plus dégagé et peut-être qu'on verra si, effectivement, on maintient pour l'année 2021-2022 les quatre jours ou si nous repassons sur les quatre jours et demi. Très clairement, on l'a dit avec les parents, il sera sans doute très difficile de repasser de quatre jours à quatre jours et demi. Quand je vous ai dit les difficultés que nous avons sur le remplacement, nous les aurons toujours. Voilà pourquoi nous vous demandons de bien vouloir accepter que nous demandions une dérogation à l'Éducation nationale pour que l'année scolaire 2020-2021 se fasse sur un rythme de quatre jours."

M. le Maire.- "J'en profite pour dire à mes collègues adjoints qui se plaignent d'avoir de lourdes délégations, que celle de Bernard est disponible et qu'actuellement, il reçoit des courriers d'insultes des parents qui disent : pourquoi vous ne restez pas à quatre jours et demi ?

Merci Bernard de votre patience."

M. de CARRERE.- "C'est relatif. Vous avez reçu une pétition de 80 parents. Sur 6 000, ce n'est pas très révélateur d'une part. Et d'autre part, c'est peut-être à moi qu'ils s'adressent et pas à vous, mais j'ai reçu aussi des mails de remerciements de parents."

M. le Maire.- "Moi je reçois les lettres d'engueulades."

M. de CARRERE.- "Je trouve que la répartition est très saine.

M. le Maire.- " L'inverse serait souhaitable."

M. de CARRERE.- "Il y a forcément des parents plutôt contents des quatre jours et quatre jours et demi. J'en profite pour dire que pour nous, ce n'est pas un débat pédagogique. On ne s'est pas dit finalement, pour les enfants, que quatre jours étaient mieux que quatre jours et demi. Ce débat reste quand même en suspens."

M. le Maire.- "Votre avis ?"

M. PIEUCHOT.- "Je voulais saluer les propos de M. de CARRERE, parce que ses explications nous permettent de comprendre une situation impossible.

Vraiment merci. En commission, on avait déjà bien échangé. Et vous avez reproduit les mêmes propos ici, qui nous ouvrent quand même la perspective de rester dans une réelle dynamique de la prise en compte de la réalité des apprentissages pour nos enfants, qui est un rythme scolaire calé sur quatre jours et demi.

On sait que cela ne se fera pas à la rentrée 2021, sincèrement. Je ne vois pas ce qui nous le permettrait, sauf, comme vous le disiez, un vaccin fait en neuf mois, ce qui laisse quelques doutes sur sa réelle efficacité.

Donc j'aimerais qu'on prenne collectivement l'engagement du débat que vous avez proposé pour reposer les problèmes de manière sereine, en s'appuyant sur ce que la Ville a déjà porté. Là aussi, c'est un satisfecit de rester dans le cadre de la loi avec les quatre jours et demi, dont on sait – on ne va pas refaire le débat ce soir – que c'est la meilleure option.

J'aimerais qu'à l'occasion de ce Conseil municipal et de l'acceptation, évidemment, de prendre en compte la situation pour passer à quatre jours à la rentrée prochaine, on prenne cet engagement d'avoir ce débat. Vous dites janvier-février, peut-être que ce sera mai-juin pour l'année suivante, mais qu'on ait réellement ce débat pour rester à Issy-les-Moulineaux dans une politique qui est celle du bien-être et des bons apprentissages pour nos enfants. Je vous remercie."

Mme VESSIERE.- "Comme je suis favorable à ce que les enfants reprennent à 100 % et avec obligation, je trouve très bien venu de revenir à quatre jours par nécessité, donc la question ne se pose pas. En revanche, dans l'article du *Point d'appui*, je ne suis pas sûre qu'il soit interprété de telle sorte que les parents imaginent que c'est une mesure temporaire et soumise à validation de l'inspection académique."

M. de CARRERE.- "Je regarderai. J'ai vu l'article, cela ne m'a pas frappé."

M. le Maire.- "Ce n'est pas vous qui l'avez écrit ?"

M. de CARRERE.- "Je l'ai validé. Il est peut-être imprécis là-dessus, mais rassurez-vous, quand j'ai reçu les fédérations et les associations de parents d'élèves, quand je vais dans les conseils d'écoles, j'indique bien le fait que nous ne ferons pas l'économie d'un réexamen de la situation en janvier et février pour l'année scolaire 2021."

Mme VESSIERE.- "Ce n'est pas si clair que cela pour certains parents. C'est juste ce que je me permettais de vous dire."

M. de CARRERE.- "Je répéterai ces propos."

Mme VESSIERE.- "Je n'ai pas un avis si tranché sur les semaines de quatre jours et de quatre jours et demi, parce que justement, on est à Issy-les-Moulineaux, parce que justement, la majorité des parents travaillent tous les deux ou le seul et unique parent parfois. N'oublions pas que cette réforme avait pour objectif le changement du rythme de l'enfant ; quand les parents travaillent, qu'il y ait une semaine à l'école de 4 jours ou quatre jours et demi, cela ne se remarque pas beaucoup."

M. le Maire.- "Autre intervention ?

Bernard, il faut animer ce débat. Monsieur PIEUCHOT et Mme VESSIERE ont tenu des propos très responsables, on leur en sait gré. C'est à vous maintenant de supporter ce virus !

Je remercie sincèrement Bernard de son dévouement, de son abnégation, parce que ce n'est pas facile. Sabine a du mal avec les commerçants et les terrasses, mais certains parents ne sont pas non plus faciles à manipuler."

M. de CARRERE.- "Non, mais ce n'est pas aussi terrible que cela. Les parents sont extrêmement compréhensifs. Dans les conseils d'écoles, cela se passe très bien. Les gens comprennent l'urgence dans laquelle nous avons été amenés à prendre une décision réaliste et pragmatique. Cela se passe très bien dans les conseils d'écoles."

M. le Maire.- "On donne quitus à Bernard pour l'approbation de la demande de dérogation pour une organisation de la semaine de quatre jours."

M. de CARRERE.- "Il faut voter."

M. le Maire.- "Pour satisfaire à vos demandes, un débat sera organisé avant la décision en fin d'année ou début d'année prochaine."

On vote là-dessus.

Avis contraires ? Abstentions ?

Approuvé, unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la demande de dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'année scolaire 2020-2021.

Adopté à l'unanimité

Merci à vous et bon vent à Bernard !

Nous passons au point : Révision du règlement intérieur des temps périscolaires, extrascolaires et de la restauration ; de CARRERE, encore lui !"

34. Révision du Règlement Intérieur des temps périscolaires, extrascolaires et de la restauration Scolaire

M. de CARRERE.- "C'est l'application de ce que nous venons de voter. Il s'agit de réviser le règlement intérieur pour adapter à la modification des temps scolaires, extrascolaires et pour la restauration scolaire. On en profite également pour revoir certains points sur la gestion des enfants qui ont des allergies alimentaires."

C'est de pure forme, compte tenu du débat qu'on vient d'avoir."

M. le Maire.- "Où en est-on du bio ?"

M. de CARRERE.- "Nous sommes à 62 % d'alimentation durable, dans laquelle on inclut le bio, proprement dit, le local, le circuit court, sans intermédiaire, et tout ce qui est labellisé."

Nous sommes à 62 % pour un objectif contractuel de 60 %. Cela a été compliqué de l'atteindre, mais nous l'avons atteint sur 2019."

Notre prestataire Elior n'a pas été capable de l'atteindre les deux années précédentes et a été pénalisé financièrement. Maintenant, nous sommes à plus de 60 % et il y a un peu de rattrapage de ce qui n'a pas pu être fait."

Cela se passe plutôt bien, mais il ne faut pas se voiler la face, cela va être de plus en plus difficile. La loi EGalim impose à toutes les communes de faire du local et du bio. Nous, on est en avance, certes, on a facilité la mise en place de circuits, mais cela commence à être de plus en plus compliqué, surtout pour le local, parce qu'il y a la concurrence. Tout le monde en veut, les collectivités locales pour la restauration scolaire, Auchan, Carrefour, tout le monde veut du bio et du local.

La production alimentaire en Ile-de-France est ce qu'elle est, elle n'est pas extensible. Cela va être de plus en plus compliqué. Mais on était content de voir, par exemple, que le futur prochain maire de Lyon – écolo, si j'ai bien compris – a un programme ambitieux : il veut passer à 50 % pour la restauration scolaire à Lyon. On peut lui suggérer de venir nous voir, parce qu'on peut lui expliquer comment on a fait 60 % depuis déjà trois ans. Le bio, ce n'est pas une histoire récente, cela fait plus de 10 ans, peut-être même 15 ans que nous avons commencé la démarche de mettre du bio pour les enfants. Ils peuvent venir nous voir."

M. le Maire.- "Merci Bernard.

Il faut voter.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le Règlement Intérieur des temps périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

X – SPORTS – Bernard DE CARRERE

35. Approbation d'un bail emphytéotique entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'association HOMENETMEN en vue de l'occupation du complexe sportif Alain Mimoun à l'issue de sa restructuration

M. de CARRERE.- "L'année dernière, quasiment à la même époque, le Conseil municipal avait, à l'unanimité, autorisé la signature d'un protocole d'accord entre la Ville et l'association HOMENETMEN.

HOMENETMEN, comme vous l'avez lu, est une association humanitaire sportive, scout, culturelle arménienne, créée dans les moments terribles du génocide arménien, en particulier pour prendre en charge les orphelins.

HOMENETMEN est une association maintenant internationale, avec une ramification en France et qui souhaitait un ancrage, et quel ancrage plus symbolique que de s'ancrer et de s'implanter à Issy-les-Moulineaux ?

Nous avons donc signé le protocole d'accord qui vise à rénover et agrandir le stade Mimoun.

Après sa reconstruction, le stade Mimoun comprendra une partie spécifique pour la Ville : tennis de table, danse, dojo et une salle omnisports 44/22 (c'est-à-dire un terrain de hand, exactement la même configuration que ce que nous avons à l'heure actuelle).

La deuxième zone est une zone HOMENETMEN où il y aura : une salle polyvalente, des bureaux d'association, un restaurant (et même si c'est un restaurant dans la zone HOMENETMEN, il sera ouvert à tout le monde, aux sportifs et non sportifs), un gymnase supplémentaire, qui sera HOMENETMEN, avec 430 places de gradins et nous aurons 50 % des créneaux sportifs dans cette salle HOMENETMEN. Donc une zone ville, une zone HOMENETMEN et une zone mixte, c'est-à-dire une zone d'accueil, qui sera commune, des vestiaires et des zones de stockage.

La zone HOMENETMEN va faire l'objet d'un bail emphytéotique sur 99 ans, prévoyant un loyer en deux parties : une partie forfaitaire au départ de 2,7 M€ et ensuite, un loyer annuel de 91 810 € entre la 1^{ère} et la 25^e année et 43 333 € de la 26^e année à la 99^e année. Ce tarif a évidemment été soumis à France Domaine, qui a fait une évaluation conforme à la nôtre pour ce qui concerne les 25 premières années, mais qui pour les années suivantes relève que cela fait un manque à gagner pour la Ville cumulé de 3 300 millions et quelque 1 000 €, en cumulé sur 75 ans. Cela a l'air d'être un truc énorme, mais en pratique, c'est 36 000 €.

M. le Maire.- "Par an."

M. de CARRERE.- "Par an et lissé sur les 99 ans, ce qui est, somme toute, une somme pas très importante. En plus, ce n'est pas quelque chose que l'on va payer, mais un manque à gagner, donc c'est un peu différent.

Nous sommes parfaitement autorisés à ne pas appliquer la recommandation de France Domaine pour autant que nous soyons en mesure de démontrer l'intérêt général.

L'objet de la délibération est de constater que c'est de l'intérêt général, l'intérêt de la Ville, d'accueillir HOMENETMEN avec ces commodités de loyers.

Je ne mets pas trop en évidence, mais vous l'avez compris, on a tout à fait intérêt à l'accueil d'HOMENETMEN en tant que telle. C'est une association sportive, culturelle. Il y a une force de scout très importante. Il va y avoir le siège social d'un mouvement important de scoutisme. On peut donc parfaitement imaginer des coopérations avec nos mouvements de scouts. Des coopérations peuvent parfaitement se nouer.

Je voudrais surtout souligner l'intérêt sportif que nous avons. Vous avez entendu, nous aurons 50 % des créneaux sur le gymnase d'HOMENETMEN, donc une augmentation de capacité pour nos sportifs, pour les sportifs du collège de la Paix, pour les très nombreux gendarmes (il y a un club de gendarmerie Prisma très dynamique, qui ne rêve que de faire encore plus de sport) et il y a la direction générale de la gendarmerie. Il y a également nos clubs, en particulier le volley-ball qui a besoin d'avoir des temps de pratique supplémentaires.

Nous aurons donc, après ce réaménagement, la moitié des créneaux sur ce gymnase HOMENETMEN pour 36 000 € par an. Un demi-gymnase pour 36 000 € par an est une très bonne opération que nous allons faire.

Enfin, l'intérêt écologique est que nous allons pouvoir accélérer le mouvement de rénovation de Mimoun. Dans notre plan tel qu'il était avant que nous n'ayons des contacts avec HOMENETMEN, nous envisageons de procéder évidemment à la rénovation de Mimoun, mais cela ne pouvait se faire qu'après la livraison du gymnase du collège de la Paix. Or, vous savez que le collège de la Paix actuel doit déménager dans le courant de l'année 2020/2021 dans ses nouveaux locaux, libérant le terrain et le bâtiment actuels du collège. Cela nous permettra d'accueillir transitoirement les écoles des Epinettes, élémentaire et maternelle. Tout cela faisait que nous n'envisagions pas la rénovation de Mimoun avant 5, 6 ou 7 ans. Avec l'opération HOMENETMEN, on peut faire une opération très anticipée. Mimoun est un très beau gymnase, très apprécié des sportifs, mais présente une difficulté importante : c'est une passoire thermique. Si vous avez déjà pratiqué, vous savez qu'il peut y faire assez frais l'hiver, mais très, très chaud l'été, parce qu'il n'y a aucune isolation thermique.

Dans le futur bâtiment, on anticipe beaucoup de ce point de vue, il y a un intérêt écologique, une urgence climatique à laquelle on répond. Le futur bâtiment sera en pierre de taille, pas simplement du placage, avec un confort thermique incomparable par rapport à ce qu'on peut connaître par ailleurs.

Tant sur le plan sportif que financier qu'écologique, cette opération répond à la notion d'intérêt général.

Je vous demande de bien vouloir accepter les montants de loyers, tels qu'ils vous ont été présentés.

Merci beaucoup."

Mme JOIE-SORIA. - "Je souhaiterais prendre la parole à ce sujet, au nom de la liste Issy s'engage.

Nous regrettons vivement que le contexte sportif Alain Mimoun devienne un lieu réservé à une association qui représente une communauté. Nous sommes, et vous êtes, des représentants de tous les Isséens, quelle que soit leur appartenance à un groupe, qu'il soit culturel, religieux et nous vous avons d'ailleurs interpellés à ce sujet, sur les délégations qui sont relatives aux communautés juives et arméniennes, qui sont confiées à deux des adjoints. Nous vous avons interpellés et nous n'avons pas obtenu de réponse d'ailleurs à ce sujet. C'est quelque chose qui nous intéresse vivement."

M. le Maire. - "Monsieur X a écrit au préfet, le préfet m'a écrit, je lui ai répondu, si on ne vous a pas transmis la réponse, vous confirmerez ce que je pense de l'individu."

Mme JOIE-SORIA. - "Ce n'est pas du tout cela. Nous vous avons écrit, et peu importe en tout cas, nous attendons une réponse."

M. le Maire. - "Les élections ont eu lieu, Madame, vous êtes déboutés."

Mme JOIE-SORIA. - "Je m'exprime et je continue parce que le communautarisme..."

M. le Maire. - "Certains ont été élus, Madame."

Mme JOIE-SORIA. - "Je continue sur le communautarisme, parce que c'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur, il n'a pas sa place dans la gestion d'une collectivité publique. Avec ce projet, vous financez une infrastructure municipale, sans tenir compte de l'intérêt général que Monsieur de CARRERE a voulu mettre en avant, de tous les Isséens et de l'ensemble des Isséens que nous voulons représenter.

Par ailleurs, d'autres gymnases mériteraient qu'on s'intéresse également à une rénovation. On peut notamment penser au gymnase Jules Guesde.

Enfin, au niveau du financement, dans cette délibération, vous nous indiquez la participation de cette association ; vous omettez tout de même, pour qu'on puisse apporter un avis sur cette délibération, de nous donner le coût total des travaux que la Ville va engager.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre.

Merci."

M. le Maire.- "Les sportifs apprécieront.

D'autres questions ?"

Mme JOIE-SORIA.- "Les sportifs isséens dans leur ensemble, oui."

M. le Maire.- "On ne sait même pas d'où vous sortez et vous allez nous dire maintenant que vous défendez tous les Isséens !"

Mme JOIE-SORIA.- "En fait, c'est une insulte, vous avez besoin de cela ? Je m'exprime, Monsieur le Maire, vous n'avez pas besoin de me dire que vous ne savez pas d'où je sors : cela n'intéresse personne."

M. le Maire.- "Vous n'avez pas à nous donner de leçons, Madame, le suffrage universel a tranché, il vous a renvoyés à vos chères études, restez-y."

Mme JOIE-SORIA.- "Monsieur le Maire, je ne donne pas de leçons, je m'exprime et vous avez le droit de l'entendre. Merci."

M. le Maire.- "Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?"

Mme VESSIERE.- "Que la rénovation du stade Mimoun se fasse, c'est justifié. En revanche, le montage qui nous est proposé est parfaitement discutable. D'ailleurs, vous parlez de votes à l'unanimité concernant des délibérations antérieures, c'étaient des unanimités avec des abstentions.

L'anticipation de cette reconstruction qui nous est présentée comme étant due à HOMENETMEN est absolument fumeuse, parce que ce n'est pas l'apport des finances fait par cette association qui permet d'anticiper. Pour ce financement, en reprenant les délibérations antérieures, on voit que les coûts des travaux avaient été évalués à 24,6 M€, toutes taxes comprises ; l'association va apporter 2,7 M€ hors taxes à la livraison, c'est-à-dire 3 M€ TTC, peu ou prou, avec des loyers en deçà de l'évaluation des Domaines. Je ne comprends pas très bien qu'on puisse accepter des loyers en deçà de l'évaluation des Domaines. Qui plus est, des loyers déterminés sans aucune indexation, c'est-à-dire qu'ils se réduiront à une peau de chagrin dans quelques années s'il y a une quelconque inflation, en particulier au bout de 100 ans. Cela reviendra à dire qu'ils ne verseront rien, et d'ailleurs, ils ne nous verseront rien bien avant les 100 ans, parce que le gymnase ne sera peut-être plus debout bien avant les 100 ans.

C'est un vrai don à une association extérieure à la Ville qu'on est en train de faire. Accessoirement, il y a une erreur de calcul de pourcentage dans la délibération, mais je vous laisse le soin de la retrouver.

C'est un montage qui a un aspect communautariste – je rejoins parfaitement la remarque qui vient d'être faite –, elle ne présente pas un caractère d'intérêt général, étant donné qu'il y a une grande partie de ce gymnase qui est dévolue à cette association arménienne. Les Isséens apprécieront probablement de façons diverses que l'on consacre une grande partie de l'argent et du gymnase à une population qui est tout de même particulière.

Je me pose une autre question : a-t-on proposé à d'autres associations sportives un montage similaire ? Parce qu'après tout, peut-être que d'autres auraient été enchantés de souscrire à un tel montage qui est malgré tout pratiquement un don à une association.

Nous voterons contre la délibération bien évidemment."

M. le Maire.- "C'est une habitude.

D'autres interventions ?"

M. PIEUCHOT.- "Oui, Monsieur le Maire, si vous le permettez.

La délibération, c'est approuver les conditions du bail emphytéotique, donc je vais rester là-dessus.

99 ans, c'est très long, mais je me réjouis que vous preniez cette voie, puisque je me souviens qu'en 2013, pour une autre opération liée à l'école du Barreau, vous aviez dit que vous ne feriez jamais cela. Vous leur aviez donc donné le terrain – ce qui était plus simple – avec pour eux une seule obligation : d'y rester 10 ans. Cela veut dire qu'en 2023, ils vont vendre et faire un profit, mais ce n'est pas grave, c'est l'histoire, il suffit de s'en souvenir.

Cela dit, on aurait fait 50 ans, après tout, c'était suffisant ; deux générations, c'était bien.

On pourrait aussi quand même ne pas faire trop de cadeaux. C'est vrai qu'il y a la minoration du loyer, c'est dommage, c'est regrettable – je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs, parce qu'ils auraient pu continuer à payer le même loyer pendant 50 ans, ce qui me semble être tout de même la limite. Mais surtout, vous avez sorti du bail emphytéotique les réparations liées à l'article 606, c'est-à-dire les gros travaux, alors que l'avis des Domaines est très clair là-dessus : le 605 et le 606 relèvent du preneur.

Je trouve que l'on est dans une situation où l'on fait d'énormes cadeaux, parce que non seulement ils ne vont pas payer de loyer sur une temporalité qui me paraît totalement ridicule, ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent, c'est-à-dire de vendre en cours, et on va en plus, nous, payer l'ensemble des grosses réparations quand ils vont nous dire « écoutez, là, cela ne nous convient pas, il faudrait réparer le truc ».

Je pense que l'on est allé un peu trop loin. Il faudrait redevenir plus raisonnable. Les Arméniens sont arrivés à Issy-les-Moulineaux, parce qu'ils n'avaient pas le choix. Cela dit, on ne peut pas faire des cadeaux à une association, même si elle va y faire son siège européen et qu'on aura un restaurant pour aller manger des keftés. Franchement, je trouve que c'est exagéré ! Je ne suis pas d'accord avec cette délibération. Je n'approuve pas les conditions du bail emphytéotique."

M. le Maire.- "Merci, autre intervention ?"

M. de CARRERE.- "Je suis désolé si on a pu comprendre que les sportifs d'Issy-les-Moulineaux étaient lésés dans l'opération. Non seulement ils ne sont pas lésés, mais ils sont gagnants. Je crois avoir dit que nous maintenions dans le futur une salle de tennis de table d'une surface équivalente à celle que nous avons. Nous avons la salle actuelle Artinian, qui sera maintenue, rénovée. Nous aurons une salle de danse, comme nous en avons une, et nous aurons un dojo. En plus, on aura un demi-gymnase de plus.

Franchement, les sportifs d'Issy-les-Moulineaux sont gagnants dans l'opération, d'autant plus gagnants que l'intérêt de l'opération de HOMENETMEN – j'aurais pu le dire tout à l'heure d'ailleurs –, c'est que pendant les travaux, la pratique sportive continue, puisqu'ils se font en trois phases : la première phase, on commence à construire la salle de tennis de table et la salle polyvalente pour HOMENETMEN, tennis de table pour Issy-les-Moulineaux, pour la Ville ; dans la deuxième phase, on démolit la salle de tennis de table actuelle et on construit la salle HOMENETMEN ; troisième phase, on rénove la salle Artinian telle qu'elle est. Pendant les travaux sur la salle Artinian, les sportifs d'Issy-les-Moulineaux qui ont l'habitude de l'utiliser iront dans la salle HOMENETMEN.

Pendant les travaux, ce sera certes compliqué puisqu'il y aura peut-être des circuits un peu compliqués mais sécurisés, mais les sportifs pourront continuer.

Les sportifs d'Issy-les-Moulineaux, non seulement ne peuvent pas être perdants dans cette opération, mais sont vraiment gagnants. Un demi-gymnase de plus, la moitié des créneaux, c'est vraiment très intéressant.

Pour rassurer Monsieur PIEUCHOT, il s'agit d'un loyer hors charges. En plus des loyers qu'ils vont payer, l'association HOMENETMEN devra participer à sa quote-part des coûts de gestion. Ils en ont parfaitement conscience. On n'a pas encore arrêté le montant, parce que ce n'est pas encore construit. On n'a pas encore toutes les évaluations, mais ils savent très bien qu'un coût de gestion pour un gymnase, c'est de l'ordre de 200 000 € par an. Ils ont donc parfaitement conscience que c'est de cet ordre qu'ils vont devoir apporter leur contribution.

Sur la communauté arménienne – comme le dit Mme VESSIERE, « cette population particulière » – je ne suis pas Arménien, mais je suis en contact régulier avec la communauté arménienne pour l'éducation avec Tarkmantchatz et pour le sport avec Ararat.

Je ne peux que témoigner d'un certain nombre de choses. D'abord, que pour les membres de cette communauté, il n'y a pas l'ombre d'une hésitation. On dit « communauté arménienne » pour simplifier les choses, mais ils sont Français, de culture française et arménienne, mais ils sont Français. Quand on commémore le génocide arménien en avril de chaque année rue de la Défense, il n'y a pas d'ambiguïté : on chante La Marseillaise. Quand pendant la dernière Guerre mondiale, il a fallu se mobiliser contre l'Occupant, les Arméniens ont pris les armes, ont lutté sans rechigner et ont mis leur sang dedans. Leur attachement aux valeurs de la République est donc incontestable.

Vous dites qu'il y a un risque de communautarisme. Le communautarisme s'examine à mon avis sous deux angles. D'abord, est-ce une communauté fermée sur elle-même ? Je suis bien obligé de dire que non. D'abord, Tarkmantchatz est une école arménienne, sous contrat avec l'Éducation nationale, l'enseignement est fait en français. Je peux dire qu'il y a aussi des familles qui ne sont pas arméniennes qui y mettent leurs enfants, parce qu'elles sont séduites par le projet pédagogique, ce sont des petits effectifs, il y a en plus du français et un apprentissage en langue arménienne, mais c'est une école extrêmement ouverte.

Quant à l'Ararat, je n'ai pas de statistiques ethniques, mais je pense que c'est 60, 70 ou 80 % de non-Arméniens dans le club. La preuve que c'est une communauté ouverte est incontestable.

Il y a un autre critère, me semble-t-il, sur le risque de communautarisme, c'est : est-ce une communauté qui se définit contre une autre communauté ? Ce n'est pas le cas non plus. Encore une fois, quand on va aux cérémonies de commémoration du génocide, je suis très frappé d'entendre les interventions des uns et des autres ; ils exigent que la Turquie reconnaisse le génocide, mais quand on écoute le pasteur Mikaelian, il dit bien : en attendant la reconnaissance, ni esprit de vengeance ni haine. Ils ne sont donc pas dans un système d'opposition.

Franchement dire qu'il y a avec cette communauté arménienne un risque de communautarisme, je ne comprends pas.

Enfin, Madame, vous avez cité la communauté juive, en plus de la communauté arménienne. Vous ne pouvez pas oublier que ces deux communautés ont été martyrisées au siècle dernier. Ce sont deux communautés dont les membres ont été pourchassés, ont été affamés, torturés, tués. C'est un génocide. Un génocide, cela veut dire que, parce que vous êtes membre d'une communauté, vous êtes torturé et tué. Nous, on dirait maintenant « ces communautés, on ne veut plus les reconnaître » ? Je ne suis pas d'accord. La République, c'est aussi de reconnaître que nous avons fait ensemble, avec les Juifs et avec les Arméniens, la République française telle qu'elle est ; chacun a contribué. Le discours sur le risque de communautarisme, je ne le comprends pas – pour ne pas dire je ne l'accepte pas."

Applaudissements.

M. BALDIN.- "Monsieur le Maire, je n'ai pas pu poser ma question. Quelques questions toutes simples : j'aimerais connaître le nombre d'adhérents issus de cette association, le nombre d'adhérents en France de cette association et enfin, vous questionner sur l'intérêt général de l'association. C'est très simple. Est-ce que l'administration fiscale a été interrogée sur l'aspect intérêt général de cette association ? Il suffit d'interroger Bercy ; l'avez-vous fait ?"

M. le Maire.- "C'est très vicieux comme question.

Arthur a demandé à répondre."

M. KHANDJIAN.- "Monsieur le Maire, je ne voulais pas intervenir, parce que je suis partie prenante dans cette histoire, mais j'ai honte d'être Isséen ce soir, j'ai honte d'être élu par des gens de cette ville d'Issy-les-Moulineaux qui se sont permis d'élire des gens qui se trouvent là-haut, qui se sont permis de dire des critiques qui sont totalement fausses.

On nous sectorise de communautarisation. On nous sectorise de faire des cadeaux. On nous sectorise de vouloir aider tel ou tel. Mais de grâce, s'il vous plaît, nous sommes élus ! Nous avons une responsabilité. Nous sommes une ville de 70 000 habitants. Il est vrai que nous ne sommes peut-être pas tous nés dans cette Ville – ce qui n'est pas mon cas – mais on peut apprendre où nous sommes, on peut essayer de savoir où nous venons d'arriver et d'être élus et cette spécificité de cette Ville dans laquelle nous nous trouvons. Monsieur PIEUCHOT a dit la vérité tout à l'heure. Il a dit : la communauté arménienne est très importante à Issy-les-Moulineaux et est ancienne ; c'est juste, comme d'ailleurs la communauté juive. Mais nous sommes au point numéro 35, Monsieur le Maire. Nous parlons d'un bail emphytéotique. Nous en arrivons au génocide ! Nous en arrivons à l'état d'esprit pourquoi on doit aider tel ou tel, ce n'est pas l'objectif !

Madame VESSIERE, qui a une très bonne mémoire avec son ordinateur allumé, moi je n'ai pas allumé d'ordinateur, j'ai amené deux documents, Madame VESSIERE, que je tiens à votre disposition.

Le premier point, le 4 juillet 2019, Madame VESSIERE, vous étiez tous présents – c'est vrai, Bernard a dit la vérité – ce projet de reconfiguration du stade Mimoun avec HOMENETMEN bien identifié dans le point, a été voté à l'unanimité, Madame VESSIERE ! Donc soyez un peu honnête envers vous-même, si vous ne l'êtes pas envers vos électeurs !

Au mois de décembre 2019, nous revenons avec la maîtrise d'ouvrage et là, que se passe-t-il ? On s'abstient. Six mois passent aujourd'hui, Monsieur le Maire, peut-être qu'ils ne veulent pas qu'on donne un bail, il faut qu'on laisse comme cela, c'est peut-être la loi, c'est peut-être de cette manière que vous voulez qu'on gère la Ville... ! Nous sommes obligés de donner un bail.

Nous avons une structure associative qui a trouvé de l'argent, qui le met à disposition. Jusqu'à preuve du contraire, Bernard, j'ai l'impression que jusqu'à aujourd'hui, c'est la Ville qui payait tous les frais du stade Mimoun, 100 % des frais. Aujourd'hui, nous avons les moyens de prendre de l'argent d'une structure associative qui nous donne à disposition ces locaux.

Alors on nous dit une réservation, on nous dit une prise, une accapARATION : ce n'est pas l'objectif. Essayons de comprendre ce qui se passe aujourd'hui. J'ai du mal à vous suivre l'opposition, et je vous dis tous l'opposition, pourquoi ? Parce que je vous ai laissé parler tous les trois. Les trois listes se sont exprimées. Vous ciblez une communauté. Et cela ne vous suffit pas ! Je sais d'où cela vient. J'ai été alerté par des amis, parce que cela a commencé sur Internet.

On a signé une charte des élus. Je vous invite à la lire. Ce n'est pas parce que vous avez perdu les élections, Mesdames, Messieurs, que vous pouvez vous permettre de semer la zizanie dans une ville. Cela fait un siècle que les Juifs et les Arméniens sont dans cette ville d'Issy-les-Moulineaux ; tout se passe bien, aussi bien qu'avec les Musulmans, les Chrétiens ou les Juifs.

Ce n'est pas parce qu'on a perdu les élections qu'on a le droit de monter les uns contre les autres.

Madame VESSIERE, vous parlez d'une « communauté particulière », mais vous ne vous souvenez peut-être pas du mal que vous avez eu à amadouer une Isséenne d'origine arménienne dans votre liste. Peut-être que votre mémoire

vous échappe, Madame VESSIERE. Donc si cette communauté est aussi particulière, pourquoi vous donner autant de mal pour les avoir sur votre liste ?

Je ne veux pas aller plus loin. Nous gagnons de l'argent dans cette histoire. Ces gens sont proches de la ville d'Issy-les-Moulineaux. Pour répondre à M. BALDIN, cela fait 45 ans que cette association fait des tournois dans cette ville d'Issy-les-Moulineaux. Pour renseigner davantage ces membres de l'opposition : au 9 rue Rabelais, si vous ne savez pas où c'est, c'est le stade Mimoun, ils faisaient depuis 45 ans leur tournoi. Si vous avez un peu de mémoire pour des Arméniens qui ont donné leur vie pour cette terre d'accueil francophone, comme ils étaient, comme par hasard, à 50 mètres de l'entrée où on va construire, il y a un certain M. MANOUCHIAN qui doit être très heureux d'entendre ce que vous avez dit.

J'ai honte pour vous."

M. le Maire.- "C'est terminé !"

M. PIEUCHOT.- "Non, ce n'est pas terminé ; je suis désolé."

M. le Maire.- "Ecoutez, vous vous êtes assez discrédités pour ne pas recommencer, non !"

M. PIEUCHOT.- "Je suis navré je ne me sens pas concerné..."

M. le Maire.- "On a honte pour vous, il a raison Arthur !"

M. PIEUCHOT.- "... par les propos de M. KHANDJIAN. J'ai posé des questions précises sur la rédaction du bail. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas suivi l'avis des Domaines sur l'article 606 que je vais vous lire : « *Les réparations courantes, à l'exception des grosses réparations définies par l'article 606 du Code civil, relèveront de la responsabilité du bailleur* ». C'est nous le bailleur. On est, ce soir, là pour discuter de cela. Les Domaines disaient dans leur note : « *Entretien des constructions pendant toute la durée du bail, 99 ans – je redis que c'est trop long. Le preneur doit conserver en bon état d'entretien les constructions édifiées et les aménagements apportés et effectuer, à ses frais, les réparations de toute nature, y compris celles définies par les articles 605 et 606 du Code civil.* » Je ne suis pas dans des problèmes pataphysiques ni dans des problèmes de mémoire, je partage tout ce qui a été dit par M. KHANDJIAN, mais maintenant que fait-on sur ce bail qui ne convient pas ?"

M. le Maire.- "Bernard, on peut répondre quelque chose ?"

M. de CARRERE.- "Le bail, ce n'est pas la totalité de l'accord que nous avons et que nous allons avoir avec HOMENETMEN. Bien entendu, vous avez raison, il va falloir y ajouter tout ce qui concerne les charges, les conditions d'exploitation. Je l'ai dit tout à l'heure, HOMENETMEN a bien compris qu'ils devront contribuer à hauteur des surfaces aux coûts d'exploitation du stade Mimoun et de la salle HOMENETMEN. Donc là-dessus, il ne faut pas que vous ayez d'inquiétudes, c'est une étape."

M. PIEUCHOT.- "Je ne parle pas de cela, on est d'accord, mais le 606, les grosses réparations, c'est cela la question."

M. de CARRERE.- "Les grosses réparations feront l'objet, comme le coût d'entretien..."

M. PIEUCHOT.- "Dans le bail, il est dit qu'ils seront exonérés, c'est nous qui allons payer, le bail n'est pas bien rédigé, je suis désolé !"

M. de CARRERE.- "Parce que vous ne prenez que la partie financière."

M. PIEUCHOT.- "Oui, c'est ce qui nous intéresse !"

M. de CARRERE.- "Si vous ne le voyez qu'avec ce prisme..."

M. le Maire.- "Monsieur PIEUCHOT, Bernard est un homme honnête."

M. PIEUCHOT.- "Je partage."

M. le Maire.- "Il va revoir cela éventuellement avec M. KNUSMANN. On va revoir ce point pour faire préciser éventuellement. Je ne veux pas que même des conseillers d'opposition, dont je ne respecte pas toutes les troupes, se déconsidèrent avec les propos qui ont été tenus ; ce n'est pas notre style dans cette Ville, ce n'est pas notre style dans le Conseil municipal."

Bernard est chargé de revoir avec ceux qui le veulent, d'autres ne veulent rien du tout, ils sont contre, on les connaît... On ne propose pas de détruire le gymnase Mimoun. Oh ! Il va nous manquer quelqu'un.

Donc nous votons ce bail en l'état, sous réserve que Bernard discute avec ceux qui le voudront parmi l'opposition.

Je mets ce bail emphytéotique aux voix.

Qui est contre ? 6 voix contre. Abstentions ? 3 abstentions.

Ce projet est adopté et Bernard est chargé de poursuivre les discussions pour satisfaire sur le plan juridique le maximum de nos collègues.

Merci.

Le Conseil municipal :

APPROUVE les conditions du bail emphytéotique à passer avec l'association HOMENETMEN en vue de la mise à disposition du complexe sportif Alain Mimoun à l'issue de sa restructuration.

Le montant de la redevance tient compte de l'intérêt général issu des activités de cette association pour la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte subséquent.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget municipal.

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 6 : Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON, Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus : 3 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET

M. le Maire.- "Point 36 maintenant, autorisation de signer le marché relatif à la réservation de 30 berceaux, Kathy SIMILOWSKI a deux points d'intervention."

XI – PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI

36. Autorisation de signer le marché relatif à la réservation de 30 berceaux dans un établissement d'accueil de jeunes enfants dans le quartier de « La Ferme »

Mme SIMILOWSKI.- "Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les conseillers, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant le renouvellement du marché pour la crèche privée « Les Petits Dragons », située avenue de Verdun, dans laquelle la Ville réserve 20 berceaux. Le marché arrive à son terme le 31 août et le nouveau marché prendra effet à compter du 1^{er} septembre pour une durée maximale de quatre ans.

La commission de la commande publique a rendu un avis favorable pour l'attribution du marché à la société EVANCIA pour un montant journalier de 40,43 € nets par berceau. Ce prix correspond aux prix habituellement négociés dans les autres contrats de la Ville. Ce marché permet une certaine souplesse car il est toujours possible de rompre le contrat à chaque date anniversaire ou de réviser le nombre de berceaux. C'est pourquoi nous vous demandons de voter cette autorisation de signer ce marché."

M. le Maire.- "C'est dans « Les Petits Dragons » ?

Mme SIMILOWSKI.- "Oui, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Elle fonctionne cette crèche ?"

Mme SIMILOWSKI.- "Tout à fait. Elle fonctionne, de mémoire, depuis 2007. Nous réservons 20 berceaux et avons la possibilité de passer à 30 berceaux. Cela nous permet d'avoir une certaine souplesse pour ajuster selon les demandes des Isséens."

M. le Maire.- "Et les rapports sont bons, c'est-à-dire les rapports de la DDASS et autres ?"

Mme SIMILOWSKI.- "Absolument. Les rapports correspondent aussi – je pense que vous visez aussi les enquêtes de satisfaction des Isséens qui sont toujours de l'ordre de 93 à 95 %, donc un excellent taux de satisfaction des familles."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté."

Le Conseil municipal :

ATTRIBUE le marché à la société EVANCIA SAS, sise 60 avenue de l'Europe, à BOIS COLOMBES (92270).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché avec la société attributaire.

PRECISE que le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sur la base du prix unitaire indiqué dans l'acte d'engagement, conformément aux articles L.2122-1, R.2122-3 du Code de la commande publique, soit un prix journalier par berceau de 40,43€ net. Il ne comporte pas de quantité minimum annuelle mais une quantité maximum annuelle de 30 berceaux.

PRECISE que le marché prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2020 ou sa date de notification si cette dernière est postérieure. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre ans.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "C'était le point 36, maintenant le point 37, Kathy SIMILOWSKI encore."

37. Autorisation de signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFIP, avec la Direction Générale des Finances Publiques

Mme SIMILOWSKI.- "Cette délibération a pour objectif d'étendre les possibilités de paiement offertes aux familles. Aujourd'hui, les parents paient leurs prestations par prélèvement permanent par la modalité CESU, en espèces ou en chèque.

La solution PayFIP qui vous est proposée permet un paiement par carte bancaire ou un prélèvement SEPA en ligne ponctuel. Cette solution proposée par la Direction Générale des Finances Publiques génère des frais lors des transactions qui seront supportées uniquement par la Ville. Ce dispositif est évidemment sans conséquence financière négative pour les familles. La convention est conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée à tout moment."

M. le Maire.- "C'est moderne."

Mme SIMILOWSKI.- "Cela permet effectivement aux familles de payer par tous les moyens qu'ils souhaitent."

M. le Maire.- "Et ça limite la contagion."

Mme SIMILOWSKI.- "Absolument !"

M. le Maire.- "Des questions ? Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la Direction Générale des Finances Publiques.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

Nous passons au point 38, une convention avec l'Institut national de recherche archéologique, Alain LEVY."

XII - JEUNESSE ET FAMILLE – Alain LEVY

38. Approbation d'une convention-cadre de partenariat culturel et scientifique avec l'Institut national de recherches préventives (Inrap)

M. LEVY.- "Merci Monsieur le Maire.

J'avoue que j'ai assisté à beaucoup de Conseils municipaux durant différentes mandatures et c'est le premier Conseil municipal dans lequel je me sens très mal à l'aise par les propos qui sont tenus.

Évidemment, je remercie Arthur et aussi mon ami Bernard de CARRÈRE pour tous les propos très gentils et justes qu'ils ont pu dire effectivement là-dessus.

Sur le point n° 14 qui était l'adhésion de la commune à certaines associations, je n'ai pas voulu intervenir, j'ai gardé un peu mon sang-froid lorsque Mme VESSIÈRE a attaqué l'association Yad Vashem, c'est 500 euros mais c'est tout de même un but important. C'est une association qui contribue à la lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme et le vivre ensemble entre tous et tout cela dans un esprit citoyen et républicain.

Je pense aux 103 Isséens qui sont allés à Auschwitz avant le Covid dont 25 % de jeunes, c'est important. Je pense à tous les jeunes du CLAVIM qui vont tous les ans à Flossenbourg, je pense aux plaques d'enfants isséens juifs qui sont devant nos écoles, au moins, rendons leur hommage. C'est une petite association qui aide justement à honorer des Justes, des gens qui ont sauvé leur prochain au risque de perdre leur vie, c'est important. Faisons donc confiance à Simone Veil et à son fils pour continuer ce combat.

Quant aux cours d'hébreu, Madame VESSIÈRE, ils ont été faits par moi, tout le monde a bien compris que c'était pour moi. En 2019, nous avons fait des assises franco-israéliennes, nous les avons faites à Lyon et elles ont eu un très grand succès. Elles m'ont demandé deux ans de travail, elles m'ont demandé deux ans de travail, c'était important effectivement.

Vous qui avez été aux affaires, qui avez connu la coopération décentralisée, il est important effectivement de réunir dans les gros pays cités par UniFrance, les collectivités françaises et les collectivités israéliennes. Il y avait des collectivités aussi prestigieuses que Paris, Strasbourg, Lyon qui était présidée par M. Laurent WAUQUIEZ qui est le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aussi des collectivités israéliennes et on a beaucoup parlé de coopération décentralisée.

Dans mon petit esprit parce que je suis un petit adjoint, vous savez, pas très intelligent il faut dire, j'ai dû prendre quelques cours d'hébreu qui m'ont servi au cours de ces assises qui étaient aussi en français et en anglais. Donc si elles ont coûté un peu cher, excusez-moi mais elles ont au moins servi à quelque chose puisque nous aurons effectivement des assises retour.

Voilà ce que je voulais dire concernant ces deux délibérations et cette colère.

Maintenant, nous allons vous demander d'approuver une convention-cadre de partenariat culturel et scientifique avec l'Institut national de la recherche archéologique préventive qu'on appelle l'Inrap.

Vous avez lu la délibération, je dirai simplement que la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le CLAVIM participent depuis plusieurs années aux Journées nationales de l'archéologie organisées par l'Inrap sous l'égide du ministère de la Culture.

À ce titre, l'équipement culturel et numérique du Temps des cerises a accueilli de nombreuses manifestations depuis 2016 : *Mytho l'archéo ? Stéréotypes, clichés et chimères autour de l'archéologie* en 2016 ; *À table ! L'art de cuisiner dans les villas de la Gaule romaine* en 2017 ; *14/18 Archéologie de la Grande Guerre* en 2018, une très belle exposition avec ma collègue Christine HELARY-OLIVIER ; Châteaux, vous avez dit châteaux ? *Maison des seigneurs et du moyen-âge* en 2019 et nous avons eu et on fera *Aux origines de l'Homme* en 2020 en connaissant la situation sanitaire de cette année.

Cette convention a pour but de pérenniser la coopération en développant de nouveaux axes de collaboration dans les buts suivants :

- renforcer la connaissance de l'archéologie, ses méthodes et ses résultats scientifiques par le biais de collaborations scientifiques et culturelles ;
- accompagner les projets éducatifs et de formation autour de l'archéologie, la mise en œuvre des projets de médiation dans le cadre des Journées nationales de l'archéologie qui ont lieu normalement au mois de juin, entre le 17 et le 21 juin. Cette année, elles ont eu lieu en virtuel. Faites-nous confiance pour que l'année prochaine, j'espère que la situation sera calmée effectivement, ce soit d'une manière tout à fait normale au Temps des cerises ;
- réaliser aussi des expositions et diffuser des documents écrits et multimédias, des livres, des brochures, des DVD.

Cette convention cadre est signée pour trois ans. Merci de bien vouloir l'approuver."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention cadre de partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à la signer.

Adopté à l'unanimité

M. LEVY.- "Je voulais terminer par une petite chose, le CLAVIM depuis plus de vingt ans organise Italie Archéologie. Une vingtaine de jeunes d'à peu près 13, 14, 15 ans partent tous les ans en Italie, sauf cette année évidemment. Ils vont en Italie, ils font des fouilles archéologiques, souvent c'est une initiation à l'histoire. Ce sont parfois des jeunes qui ne connaissent rien du tout à l'histoire, ils y vont et reviennent enchantés.

Voici une dizaine d'années, ils ont découvert une tombe, une sépulture. Imaginez des enfants d'Issy-les-Moulineaux qui font cette découverte, ils étaient parfaitement heureux et cela a initié beaucoup d'élèves et d'enfants à cela. C'est ce qui a donné l'idée de signer cette convention avec l'Inrap parce que l'archéologie intéresse beaucoup les Français donc les Isséens. Si vous lisez *Le Point* de cette semaine, vous lirez encore un article sur l'archéologie, donc nous allons continuer dans cette optique."

Mme VESSIÈRE.- "Sauf erreur de ma part, cette délibération concerne bien notre territoire national."

M. LEVY.- "Bien sûr ! C'est une information pour vous dire que nos jeunes ne restent pas les bras croisés, Madame VESSIÈRE."

Mme VESSIÈRE.- "Je l'ai tout toujours su par contre."

M. le Maire.- "Nous passons au point 39, le rapport du Conseil Economique et Social avec Arthur KHANDJIAN, il n'y a pas de vote."

XIII – DEMOCRATIE LOCALE – Arthur KHANDJIAN

39. Présentation du rapport final du Conseil Economique, Social et Environnemental Local (CESEL), saisine « Vivre Issy passionnément, de Farman à l'intelligence artificielle »

M. KHANDJIAN.- "Merci Monsieur le Maire, nous présentons à votre connaissance, comme à l'accoutumée, à chaque remise du rapport au Maire, le rapport de cette année du CESEL, qui était sur la saisine « *Vivre Issy passionnément, de Farman à l'intelligence artificielle* ».

Mes chers collègues, depuis 2014, ce CESEL a été créé par la volonté du Maire, et nous sommes à la finalité de la deuxième saisine. Entre 2018 et 2019, les trois sections réunies ont totalisé plus de 40 réunions de travail sur « *Vivre Issy passionnément, de Farman à l'intelligence artificielle* ». Le résultat de ce rapport est à votre disposition (papier ou data) sur le site de la Ville.

Nous avons appelé les trois sections « Vivre ensemble », « Vivre responsable » et « Vivre demain », des titres qui prennent leur sens surtout ce soir. Le rapport est à votre disposition si vous voulez lire ; les membres du CESEL l'ont remis à M. le Maire.

Vous avez raison Monsieur le Maire : c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote."

M. le Maire.- "Merci y a-t-il des questions ?"

M. BART.- "Une petite question sur ce rapport qui est intéressant. La densification et la circulation dense dans les villes sont pointées comme un problème, notamment en période de canicule, mais aussi dans les périodes de confinement que l'on vient de vivre – la forte densification a été assez difficilement vécue par de nombreux Isséens.

Comment la commune compte-t-elle prendre en compte les recommandations du rapport sur la densification qui doit être limitée ?"

M. le Maire.- "Ces recommandations sont intéressantes, M. KNUSMANN pourrait vous lire le rapport qu'on a reçu des autorités scientifiques sur le traitement du CO² à Issy-les-Moulineaux. Vous allez être surpris de l'impact de la densification.

Vous pouvez prendre des notes..."

M. KNUSMANN.- "La densification est liée, par définition, à la construction de façon générale.

Les constructions conduites ces dernières années à Issy-les-Moulineaux avec la prise en compte de nouveaux matériaux et nouvelles techniques ont permis d'améliorer de 26 % la production de CO² à Issy-les-Moulineaux."

M. le Maire.- "Vous ne le saviez pas cela ?"

M. KNUSMANN.- "Ce qui est déjà bien."

M. le Maire.- "Uniquement par la rénovation urbaniste."

M. KNUSMANN.- "Dans divers projets urbains qui vont bientôt sortir de terre, on assiste à une augmentation significative, et je prendrai trois projets :

- le projet du centre-ville, qui va comporter 13 000 mètres carrés d'espaces verts dont 4 000 en pleine terre ;
- le projet Ôm d'ICADE, lauréate du concours lancé par la Métropole du Grand Paris, qui sera extrêmement verdoyant ;
- le projet La Serre de Winy Maas dans la ZAC Léon Blum qui constituera une véritable représentation manifeste de ce que peut être l'union de l'urbanisme intelligent avec le verdissement demandé.

On est donc en plein dans le sens de l'histoire, et on a commencé depuis un certain temps, on n'a pas entendu ces jours derniers."

M. le Maire.- "Voilà Monsieur, ce sont des chiffres scientifiques. Je vais d'ailleurs demander qu'on fasse un article spécial pour informer les gens de bonne foi.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport final du CESEL du 3 février 2020.

Nous passons au point 40 pour la modification des statuts du CESEL, Arthur KHANDJIAN."

40. Modification des statuts du Conseil Economique, Social et Environnemental Local (CESEL)

M. KHANDJIAN.- "Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes encore sur le sujet du CESEL, sauf que leur mandat prend fin. À la rentrée, le Maire va nommer les nouveaux membres du CESEL. Nous avons à vous proposer de ramener le nombre de 80 membres à 60. Nous avons modifié dans les statuts un article qui nous permet de descendre de 80 à 60 et d'augmenter le nombre de sections, si nécessaire, pour la prochaine saisine.

Certains de vous connaissent des membres du CESEL, ils sont bénévoles et aident à la réflexion sur les sujets que nous leur donnons. Je le répète : c'est une structure apolitique et toutes les sensibilités sont représentées parmi ces membres du CESEL.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à descendre de 80 à 60 membres et à pouvoir augmenter, si nécessaire, le nombre de sections de travail."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. PIEUCHOT.- "Oui, Monsieur le Maire, si vous permettez.

Monsieur KHANDJIAN, on est d'accord : le CESEL est très utile. Nous avons une bonne vision des sujets proposés. Au moment où vous allez lancer le grand débat municipal (évoqué en début de Conseil), initiative que nous saluons et à laquelle, comme le disait Floraine CORDIER, nous souhaitons participer, je ne comprends pas pourquoi on va diminuer le nombre de membres et accroître le nombre de sections. En ayant plus de sections, on aurait des groupes suffisants pour discuter correctement.

Pourquoi ne reste-t-on pas à 80 avec cinq ou six sections ? C'est idiot d'avoir un truc dans lequel les gens peuvent causer, faire des propositions et de réduire leur nombre au moment où on veut faire le grand débat municipal."

M. le Maire.- "Merci. Monsieur KHANDJIAN ?"

M. KHANDJIAN.- "Monsieur PIEUCHOT, vous avez évidemment la mémoire du grand débat national que nous avons eu. Quand il a fallu faire le grand débat national, nous avons évidemment fait appel aux membres du CESEL et ce sont des membres du CESEL qui l'ont animé !

Aujourd'hui, nous descendons de 80 à 60 parce qu'un mandat de six ans est long dans une vie ; il y a des mariages, il y a des déplacements.

M. PIEUCHOT.- "C'est ballot !"

M. KHANDJIAN.- "Mais oui, mais qu'est-ce que vous voulez, c'est long six ans et c'est du bénévolat !"

M. PIEUCHOT.- "Nous aussi on est bénévoles et ce n'est pas la question, à part vous... Mais nous, oui..."

M. KHANDJIAN.- "Laissez-moi finir, s'il vous plaît Monsieur PIEUCHOT."

M. PIEUCHOT.- "Oui, mais on s'amuse un peu quand même, il est tard."

M. KHANDJIAN.- "Ah d'accord... ! Quand j'aurai fini, je m'amuserai avec vous, Monsieur PIEUCHOT."

M. le Maire.- "On ne s'est pas amusé de toute la soirée..."

M. KHANDJIAN.- "Je voulais vous répondre sérieusement.

Aujourd'hui, ils sont des bénévoles. A 60, même si ce sont quatre ou cinq sections – je suis sûr que vous êtes bon en mathématiques –, cela fait des équipes de 15 ; nous pensons que c'est assez conséquent et qu'il peut y avoir un débat assez constructif.

Sur le sujet traité tout à l'heure, toutes les instances de démocratie participative de la Ville seraient évidemment appelées à cette consultation. C'est malheureux, mais c'est comme cela ; on va descendre, nous verrons, peut-être que dans quelques années, nous ramènerons la barre plus haut, mais pour l'instant, nous pensons que c'est ce qu'il y a de mieux à faire, Monsieur PIEUCHOT."

M. le Maire.- "Monsieur PIEUCHOT, sous réserve d'inventaire, nous verrons ce que fait M. KHANDJIAN."

M. PIEUCHOT.- "Je lui fais confiance."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, André TANTI."

M. le Maire.- "Ah, il est encore là TANTI ?"

M. TANTI.- "Oui, écoutez... Je vous écoutais."

M. le Maire.- "Ça m'étonnerait... !"

M. TANTI.- "Bien sûr, je n'ai pas perdu un seul mot de toutes vos paroles, les bonnes comme les mauvaises."

M. le Maire.- "Bien sûr... Ne recommencez pas la liste des mauvaises paroles parce que je crois que votre parti...enfin votre groupuscule serait pas mal servi.

M. TANTI.- "Voilà, il y avait longtemps !"

M. le Maire.- "Alors posez votre question, c'est certainement très intéressant."

M. TANTI.- "D'abord, on ne comprend pas très bien pourquoi on baisse de 80 à 60, surtout que, si j'ai bien entendu M. KHANDJIAN, un certain nombre de gens partent, donc à la fin on risque de se retrouver avec très peu de monde et des sections dans lesquelles il ne reste plus que trois ou quatre personnes pour discuter ; ce n'est pas forcément constructif. On se demande donc bien pourquoi on descend de 60 à 80.

Deuxièmement, en ce qui concerne la désignation des membres, un très bel exemple nous a été suggéré par le Président de la République, celui de réunir toutes les candidatures sur la Ville. On vient nous dire que toutes les sensibilités étaient à l'intérieur. Je crois que la meilleure solution serait celle adoptée pour la Convention Climat le Président de la République : réunir la totalité des candidatures et que les 60 personnes soient désignées par tirage au sort.

Ainsi, on serait un peu plus certains d'avoir cette diversité et pas des nominations exclusives de votre part sur des critères dont on ne connaît pas très bien les raisons pour lesquelles Pierre est accepté et Paul est rejeté."

M. le Maire.- "Arthur, tu acceptes cette formule ? C'est vrai que 80, c'était pas mal, tirés au sort. C'est toi qui vas organiser."

M. KHANDJIAN.- "Monsieur le Maire, je comprends les propos qui viennent d'être tenus par M. TANTI, mais j'ai l'impression qu'il n'a jamais assisté à une réunion du CESEL, parce qu'ils n'étaient jamais trois. Je ne sais pas qui vous a fait ce rapport. Ils sont plusieurs dans les sections. Ils ont travaillé. Nous baissions à 60 parce que nous estimons que c'est déjà un beau panel pour avoir de bonnes réflexions. Que ce soit 60 ou 80, nous sommes 70 000 habitants, et on ne peut pas prendre 70 000 habitants non plus ! Nous prenons donc un panel intéressant. Nous divisons sur trois, quatre ou cinq sections, même si ce sont cinq sections, ce sont des sections de 12 personnes et c'est important. Nous verrons.

Pour l'instant, ils ont fait du bon travail. Nous pensons que ce ne sera pas plus mal en baissant, mais si nous avons énormément de candidatures, nous verrons. Pour l'instant, croyez-moi, Monsieur TANTI, 60 est un très bon chiffre."

M. le Maire.- "On fait confiance à l'adjoint délégué qui est sur le terrain."

M. TANTI.- "Je n'ai jamais parlé de trois, j'ai simplement dit qu'à partir du moment où il y aurait six sections à 60 personnes, cela fait 10 et que s'il y a des défections en cours d'année ou des absents, on pouvait se retrouver à cinq ou six personnes. Je n'ai pas parlé de trois, je tenais donc à le préciser."

M. le Maire.- "On fait confiance au maire-adjoint délégué ; il organise cela. A la fin de l'année, Monsieur KHANDJIAN, on fera le bilan et on verra s'il faut maintenir à 60 ou repasser à 80.

Nous passons au vote si vous en êtes d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ?

Le Conseil municipal :

DÉCIDE de modifier les articles 1 et 12 des statuts du Conseil Economique, Social et Environnemental Local (CESEL) d'Issy-les-Moulineaux.

PRECISE que la nouvelle saisine du CESEL ne sera définitivement installée qu'une fois ses membres nommés par le Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "On maintient donc à 60 et on verra en fin d'année ; c'est ce qu'on appelle la revoyure.

Point 41, c'est M. DAOULAS qui fait son entrée, acquisition d'une emprise de voirie."

XIV – ESPACES PUBLICS – David DAOULAS

41. Acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de voirie sise 14/16 rue du Chemin Vert.

M. DAOULAS.- "Merci, Monsieur le Maire.

Le 4 décembre 2019, la SCCV SOFAPROM ISSY a obtenu un permis de construire pour la construction de 29 logements sur les parcelles cadastrées AN n°1 et AN n°2, situées 14-16 rue du Chemin Vert. Ce permis de construire prévoit la cession, à la Commune, du pan coupé créé entre la rue du Chemin Vert et l'avenue du Professeur Calmette.

Ainsi, la parcelle cadastrée AN n°1 a été divisé en deux lots :

- une parcelle AN1a, de 14 m² correspondant au pan coupé destiné à être cédé à la commune,
- une parcelle AN1b de 615 m² restant appartenir à la SCCV SOFAPROM et constituant partie de l'emprise de la construction autorisée.

Par un courrier du 24 février 2020, la SCCV a proposé une cession à l'euro symbolique de ce pan.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition à l'euro symbolique, autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte, classer la parcelle « AN1a » dans le domaine public communal."

M. le Maire.- "Une question : c'est tout près de Clamart ?"

M. DAOULAS.- "Tout à fait."

M. le Maire.- "Avez-vous réglé les problèmes ? Parce qu'on s'empaille avec la ville de Clamart sur le Chemin Vert depuis des années. Avez-vous réglé cet emmerdement ? Ce serait bien pour votre arrivée ! Je n'ai jamais vu autant de bêtises rassemblées !"

M. DAOULAS.- "Je n'ai pas encore eu l'occasion d'échanger avec mon homologue de Clamart sur le sujet."

M. le Maire.- "Oh non, ça, ce n'est pas la peine !"

M. DAOULAS.- "Déjà parce qu'il n'était pas élu. Cela étant, des points ont déjà évolué, notamment sur Pierre Brossolette, qui n'est pas directement sur ce chemin, mais il y a des avancées avec Clamart. Je note ce point et je compte bien m'y atteler."

M. le Maire.- "Vous intervenez, alors autant intervenir sur quelque chose de définitif. Si on intervient pour 25 mètres..."

M. DAOULAS.- "En l'occurrence, la délibération porte sur la rétrocession d'une portion qui était cadastrée qui revient dans le domaine public qui pourra être utilisée dans l'espace public ; c'est ce pourquoi je proposais la délibération."

M. le Maire.- "Je me rappelle que le maire de Clamart souhaitait que nous fassions la réfection des terrains. Bravo, je vous l'ai dit, je vous la souhaite belle !

On passe au vote si vous en êtes d'accord."

M. BART.- "Une petite question. On est allés voir sur le terrain du Chemin Vert ; il y a encore deux permis de construire affichés sur les deux parcelles différentes, un de 29 logements et un de 19 logements."

M. le Maire.- "Monsieur DAOULAS ou Monsieur KNUSMANN ?"

M. KNUSMANN.- "On regardera ce problème d'affichage, mais la construction prévue porte bien sur 29 logements, c'est un nouveau permis qui a remplacé le précédent permis de 19 logements."

M. le Maire.- "Notre collègue dit que deux permis sont affichés."

M. KNUSMANN.- "Il y a un dont l'affichage devrait avoir disparu."

Mme VESSIERE.- "Le précédent affichage était sur l'AN 2 dans ce cas."

M. le Maire.- "Madame VESSIERE, quand elle s'accroche à quelque chose...."

Mme VESSIERE.- "Ce sont deux parcelles différentes."

M. le Maire.- "Monsieur KNUSMANN et Monsieur DAOULAS, vous êtes priés d'ajuster vos tirs.

On vote par principe, mais attention, vous nous ferez un rapport au prochain Conseil. Il faut régler cela."

M. DAOULAS.- "C'est noté Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Avis contraires ? Abstentions ? "

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la SCCV SOFAPROM ISSY, de la parcelle cadastrée AN n°1p, constituant un pan coupé entre la rue du Chemin Vert et l'avenue du Professeur Calmette.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant avec la SCCV SOFAPROM ISSY ainsi que tout document afférent.

CLASSE la parcelle cadastrée AN n°1a, d'une superficie de 14 m², dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point 42, approbation des modifications aux lots 1 et 2 du marché sur les prestations d'entretien et de rénovation des aires de jeux ; Monsieur DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Monsieur le Maire, sur les points numérotés 42, 43, 44, 45 et 46 de notre ordre du jour portant sur le même sujet, à savoir la prolongation des contrats liée à la crise sanitaire, comme évoqué sur le point numéro 4 par M. Thierry LEFEVRE, je vous propose une présentation commune de ces différents points."

M. le Maire.- "Présentation des points 42, 43, 44, 45 et 46, c'est cela ?"

M. DAOULAS.- "Tout à fait ; l'heure passant, je pense que ce sera accepté par tout le monde."

M. le Maire.- "Présentation commune des cinq délibérations."

M. DAOULAS.- "Tout à fait."

42. Approbation des modifications n°2 aux lots n°1 et n°2 du marché MA16019 portant sur des prestations d'entretien de contrôle de la sécurité, de création et de rénovation des aires de jeux.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux lots n°1 et n°2 du marché n° MA16019 ayant pour objet des prestations d'entretien de contrôle de la sécurité, de création et de rénovation des aires de jeux.

PRECISE que lesdits avenants ont pour objet la prolongation de la durée d'exécution des lots n°1 et n°2 du marché n° MA16019 jusqu'au 30 novembre 2020.

PRECISE que lesdits avenants prendront effet à compter de leur notification.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

43. Approbation des avenants n°1 aux lots n°1, n°4 et n°5 du marché MA16020 portant sur des prestations d'entretien et des travaux neufs sur les équipements hydrauliques.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants 1 aux lots n°1, n°4 et n°5 du marché n° MA16020 ayant pour objet des prestations d'entretien et des travaux neufs sur les équipements hydrauliques.

PRECISE que lesdits avenants ont pour objet la prolongation de la durée d'exécution des lots n°1, n°4 et n°5 du marché n° MA16020 jusqu'au 30 novembre 2020.

PRECISE que lesdits avenants prendront effet à compter de leur notification.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

44. Adoption des avenants n°1 au marché MA16018 relatif à la fourniture de végétaux et produits horticoles ainsi que des services associés.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux lots n°3, n°4, n°7, n°8, n°9, n°10, n°12, n°13, n°14 et n°17 du marché n°MA16018 ayant pour objet la fourniture de végétaux et produits horticoles ainsi que des services associés.

PRECISE que lesdits avenants ont pour objet la prolongation de la durée d'exécution des lots n°3, n°4, n°7, n°8, n°9, n°10, n°12, n°13, n°14 et n°17 du marché n°MA16018 jusqu'au 31 décembre 2020.

PRECISE que lesdits avenants prendront effet à compter de leur notification.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

45. Approbation d'un avenant n°2 au marché MA16021 relatif aux prestations de propreté dans les espaces verts.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché n° MA16021 ayant pour objet des prestations de nettoyage des espaces verts.

PRECISE que ledit avenant a pour objet la prolongation de la durée d'exécution du marché n° MA16021 pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'il augmente le forfait annuel de 12 080,75 € HT soit 14 496,90 € TTC.

PRECISE que ledit avenant prendra effet à compter de sa notification.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

46. Approbation des avenants n°1 aux lots n°2 et n°6 du marché MA16016 portant sur des prestations d'entretien du patrimoine arboré et de plantation d'arbres

M. le Maire.- "Des questions ?

Pas de question, nous passons au vote, mais encore une fois, il y aura une délibération par point avec votre accord.

Qui est contre ? Abstentions ?

Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants 1 aux lots n°2 et n°6 du marché n° MA16016 ayant pour objet des prestations d'entretien du patrimoine arboré et de plantation d'arbres.

PRECISE que lesdits avenants ont pour objet la prolongation de la durée d'exécution des lots n°2 et n°6 du marché n° MA16016 jusqu'au 31 octobre 2020.

PRECISE que lesdits avenants prendront effet à compter de leur notification.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Monsieur DAOULAS, il faut exécuter la présentation de tout cela."

M. DAOULAS.- "Merci Monsieur le Maire."

(Applaudissements.)

M. le Maire.- "RIGONI approuve.

Nous passons au point 47, engagement de la Ville sur la réalisation de production et de logements et c'est Christine HELARY qui prend la parole."

XVI – LOGEMENT – Christine HELARY-OLIVIER

47. Engagement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux sur la réalisation des objectifs triennaux de production de logements sociaux – bilan pour la période 2017-2019 et engagement pour la période 2020-2022

Mme HELARY-OLIVIER.- "Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, nous avons une obligation triennale en matière de réalisation de logements sociaux. Par courrier du préfet du 20 décembre dernier, M. le Préfet des Hauts-de-Seine nous a informés que la Ville avait réalisé ses engagements en la matière. Pour mémoire, il y avait deux types d'engagements : des engagements quantitatifs et des engagements qualitatifs. Sur les deux sujets, nous avons un 20/20.

Cette première partie de la délibération était une prise d'acte ; en revanche, la seconde partie est une demande d'approbation puisqu'un nouvel objectif triennal nous est proposé par le Préfet, et c'est sur cet objectif de production de 152 nouveaux logements pour Issy-les-Moulineaux que je souhaiterais avoir votre accord.

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Des questions ? Nous passons au vote. Le préfet constate effectivement que nous respectons les engagements formulés.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du bilan portant sur le respect des objectifs de production de logements sociaux pour la période 2017-2019.

APPROUVE le nombre de 152 logements sociaux à réaliser par la Ville d'Issy-les-Moulineaux sur la période 2020-2022 dont 30 % au minimum seront financés en PLAI et 30 % au maximum en PLS.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point 48, c'est encore Mme HELARY pour une subvention au régiment de marche du Tchad."

XVII – AFFAIRES MILITAIRES – Christine HELARY-OLIVIER

48. Attribution d'une subvention exceptionnelle au régiment de marche du Tchad

Mme HELARY-OLIVIER.- "Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, la Ville est très attachée au lien Armée-Nation. A ce titre, grâce d'ailleurs à M. le Maire, nous avons aujourd'hui quatre unités militaires filleules dont le RMT depuis 1995. Le RMT participe, comme les trois autres unités, à nos commémorations et intervient très régulièrement dans nos collèges. J'en profite

pour dire qu'environ 3 000 jeunes par an ont l'occasion de rencontrer des membres de nos unités militaires filleules sur la Ville.

Pour en revenir à la délibération, le RMT nous sollicite – c'est tout à fait inhabituel, ils ne font pas ce genre de demandes – pour financer une petite partie de travaux qu'ils veulent faire dans leur base, une salle pédagogique, pour justement mettre à l'honneur 106 compagnons de la Libération qui appartenaient au RMT.

Le coût total des travaux est de 14 000 € et nous proposons de leur verser une subvention de 2 000 €. Je vous en remercie."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté."

Le Conseil municipal :

ATTRIBUE au Régiment de Marche du Tchad (RMT) une subvention de 2 000 € pour participer au financement des travaux d'aménagement d'une salle d'honneur afin de célébrer les 106 compagnons de la Libération ayant appartenu au Régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad et au RMT sur le site de MEYENHEIM.

AUTORISE le Maire à signer tout acte subséquent.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Dernier point de l'ordre du jour, 49, les avenants aux marchés ayant pour objet la gestion de la population animale et des nuisibles, c'est dommage qu'on ait mis les deux en même temps, Olivier RIGONI."

XVIII –HYGIENE ET SECURITE– Olivier RIGONI

49. Approbation des avenants n°1 au marché MA16012 ayant pour objet la gestion de la population animale et des nuisibles

M. RIGONI.- "Merci Monsieur le Maire, chers collègues bonsoir. David DAOULAS aurait pu la prendre avec les siennes. *(Rires.)*

Il s'agit d'approuver des avenants relatifs au marché de gestion de la population animale et des nuisibles. C'est tout simplement une prorogation du marché, comme vous en avez précédemment eu avec Thierry LEFEVRE et avec David DAOULAS, afin d'instruire le renouvellement de marché dans de bonnes conditions, on n'a pas pu le faire pendant le COVID.

C'est un marché alloti qui comporte cinq lots. Vous avez le détail. On va vous demander de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à le signer."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 au marché n° 16012 ayant pour objet la gestion de la population animale et des nuisibles.

PRECISE que lesdits avenants n° 1 ont pour objet la prolongation du marché n° MA16012 pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 21 octobre 2020.

PRECISE que lesdits avenants n° 1 prendront effet à compter de leur notification.

PRECISE que lesdits avenants n° 1 ne présentent pas d'incidence financière, sauf concernant les lots n°1 et 4 représentant une plus-value de 6,25 %.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Nous passons aux questions orales.

Lorsque l'ordre du jour est épuisé, c'est le cas, les membres du Conseil peuvent poser des questions ? Vingt minutes sont consacrées en fin d'ordre du jour, les questions orales ont été adressées au Maire trois jours au moins avant la séance. Si une question est exposée sans avoir été adressée, elle sera reportée.

Nous commençons. Nous avons vingt minutes, vous déclenchez le chronomètre, monsieur le directeur, et nous respecterons les vingt minutes."

QUESTION ORALE N° 1 concernant la collecte des ordures au Fort

M. le Maire.- "Première question, collecte des ordures du fort, courriel de Floraine CORDIER de la liste... Tiphaine BONNIER va répondre. Posez la question, madame."

M. PIEUCHOT.- "Je vais la poser puisque je l'ai sous les yeux. Collectif écolo et social, il faut que vous appreniez le nom quand même.

Le système de collecte des déchets..."

M. le Maire.- "Monsieur, un instant, j'applique l'ordre du jour, c'est Mme Floraine CORDIER qui est entendue là-dessus. Vous prenez sa place, je trouve cela discourtois, c'est tout."

Mme CORDIER.- "Collecte des ordures au fort. Le système de collecte pneumatique..."

M. le Maire.- "C'est une règle pour tout le monde. Quelqu'un pose une question alors, vous me direz..."

Mme CORDIER.- "Je l'ai posée pour le groupe."

M. le Maire.- "Ne faites pas les malins, il y a un ordre du jour, il y a une loi, vous l'appliquez ou vous allez chez vous comme notre ami."

Mme CORDIER.- "Le système de collecte pneumatique des déchets est à l'arrêt depuis plusieurs semaines. Des containers ont été mis en place pour y pallier. Des riverains proches des conduits de dépose déclarent être maintenant fortement incommodés par de fortes odeurs ammoniacées. Au-delà des containers mis en place pour pallier la panne, quelles solutions innovantes sont mises en œuvre pour retrouver la salubrité nécessaire. Merci."

Mme BONNIER.- "Effectivement, une collecte de substitution par bacs a dû être mise en œuvre en raison de graves avaries moteur et matériel sur les deux seuls camions de collecte pneumatique.

Pour refaire l'historique, le premier a subi un grave accident matériel fin décembre dernier, heureusement sans blessure corporelle du chauffeur. Néanmoins, d'importantes réparations ont dû être engagées avec, comme on le sait en cas d'accident, des constats, des expertises et différents va-et-vient à ce niveau-là. Le camion devait être récupéré au printemps mais le confinement en a décidé autrement.

Il restait un camion qui a malheureusement connu un problème mécanique, une boîte de vitesse à changer. La conception du matériel étant suédoise, les pièces ont dû être importées. Je vous rassure, le camion a recommencé à circuler dès le début de semaine. Une remise en fonctionnement de la collecte pneumatique interviendra dans les prochains jours. Au final, la durée d'immobilisation aura été de deux semaines.

Par rapport à la question sur les fortes odeurs, des contrôleurs Les contrôleurs ont effectué divers passages au Fort sans constater de problèmes d'odeurs manifestes. En tout état de cause, cette question sera réglée dans les prochains jours avec la remise en fonctionnement de la collecte pneumatique.

Merci."

QUESTION ORALE N° 2 concernant l'installation d'industries locales – Création d'un Fablab

M. le Maire.- "Deuxième question de M. Damien BALDIN sur l'implantation d'industries locales, c'est Thierry LEFEVRE qui répond."

M. BALDIN.- "Nous nous sommes rendu compte durant la crise sanitaire de la faiblesse du tissu industriel français et la nécessité de relocaliser de multiples productions, de favoriser l'innovation, la solidarité. Avant cette crise, durant la campagne, nous avons proposé la création d'un fab lab ambitieux pour la Ville.

Ma question est donc toute simple. Est-ce que la majorité municipale est prête à porter avec nous ce projet et, si oui, avec quelle ambition et selon quel calendrier ?"

M. le Maire.- "Monsieur LEFEVRE ?"

M. LEFEVRE.- "Comme vous le savez, dès le début de la crise sanitaire, un fab lab a été rapidement installé sur la Ville grâce à la mobilisation des services de la Ville et du CCAS ainsi que de nos partenaires ISEP et Orange. Au total, il aura produit 5 000 visières au bénéfice des professions médicales et paramédicales, des associations de soins à domicile, des commerçants, des personnels des écoles et des agents de la Ville.

Ce fab lab a été piloté avec succès et bénévolement par Philippe-Jean FIELDER en lien avec mon collègue Ludovic GUILCHER.

Afin de permettre à cette initiative, comme à d'autres, de s'inscrire dans la continuité, des modalités d'actions sont actuellement à l'étude qui permettraient aux Isséens, des plus jeunes aux aînés, d'interagir sur différents sujets et de favoriser la transmission, l'inclusion, la solidarité et l'innovation.

Par ailleurs, je me permets de rappeler que le Temps des cerises propose, depuis un certain temps, un espace complet dédié à la fabrication et équipé d'une diversité d'équipement de « Making » labellisé par la Villette. Au demeurant, ce lieu est le support d'animations multiples mises en place par le CLAVIM : découverte des équipements, animations par des étudiants bénévoles de l'ISEP, dédiées aux plus jeunes... Cet espace est également ouvert aux associations Isséennes qui en ont l'usage.

Enfin, et au-delà de ces réalisations et réflexions, un appel international à manifestation d'intérêt a été lancé pour définir le concept du futur équipement numérique, accessible au grand public, qui ouvrira en 2022 dans l'opération Cœur de Ville, sous la houlette d'Altarea. Cet important projet sera doté d'une dimension écologique, numérique et sociale et intégrera naturellement les problématiques fab lab."

M. le Maire.- "Merci. Je demande à mes collègues d'être plus brefs dans leur réponse parce que Mme VESSIERE me va faire des gros yeux."

QUESTION ORALE N° 3 concernant la condition animale

M. le Maire.- "Justement, c'est Mme VESSIERE qui pose une question sur la condition animale et l'abattage rituel."

M. TANTI.- "De nombreuses communes..."

M. le Maire.- "Là encore, c'est Mme VESSIERE qui pose la question mais c'est monsieur qui parle."

Mme VESSIERE.- "Ne vous inquiétez pas.

De nombreuses communes rencontrent des difficultés face à l'abattage rituel hors abattoirs agréés, lors de certaines fêtes. Alors qu'une délégation à la condition animale a été attribuée sous cette mandature, quelle est la position de la Ville concernant ces abattages rituels qui concernent plusieurs religions. D'ores et déjà, des dispositions particulières ont-elles été prises par la Ville en anticipation de la fête du sacrifice qui aura lieu à la fin du mois de juillet pour s'assurer d'un abattage rituel dans le respect de la condition animale et de la loi, bien sûr ?

M. le Maire.- "C'est Tiphaine qui répond."

Mme BONNIER.- "Madame VESSIERE, je répondrai à la question d'un point de vue de la condition animale et du respect des textes. Le but n'est pas là de stigmatiser une ou plusieurs communautés, je pense que cela a déjà été fait pour la soirée.

La Ville ne connaît pas les difficultés que vous évoquez.

L'abattage rituel des animaux est organisé afin de garantir le libre exercice des pratiques religieuses – pratiques religieuses, laïcité, article 1 de la Constitution, etc. – dans le respect des dispositions réglementaires relatives à la protection animale, l'hygiène alimentaire et la protection de l'environnement.

Il constitue une dérogation aux pratiques classiques de l'abattage, qui imposent un étourdissement préalable des animaux avant leur saignée.

Les Directions départementales de la Protection des populations (DDPP) ou les Directions départementales de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP) contrôlent le bon déroulement de ces abattages rituels, au regard de la réglementation sur la protection animale, et vérifient l'habilitation des sacrificateurs et la conformité des matériels.

L'abattage en dehors de ces abattoirs constitue, quant à lui, un délit. C'est prévu à l'article L.237-2 I du Code rural et ce délit est passible de six mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

En plus, afin de sensibiliser les particuliers, les associations, les sites d'approvisionnement et les abattoirs, un guide et des affiches de recommandations ont été élaborés par l'École nationale des Services vétérinaires en collaboration avec l'Œuvre d'Assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) avec le soutien des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de l'Intérieur. Je vous invite à consulter ce guide pour toute information complémentaire."

M. le Maire.- "Merci ma chère collègue."

QUESTION ORALE N° 4 concernant les engins de nettoyage

M. le Maire.- "Maintenant, les engins de nettoyage. Courriel de Floraine CORDIER. Réponse de David DAOULAS."

Mme CORDIER.- "La période que nous venons de vivre a redonné goût au silence de la ville. Aujourd'hui, de nombreux témoignages de personnes en télétravail ou encore présentes à domicile font état d'un niveau sonore trop important des équipements mécaniques de la société délégataire du nettoyage des rues. Il en serait de même pour l'entreprise chargée de l'entretien du cimetière qui utilise des engins très bruyants. La Ville, toujours en pointe pour les solutions innovantes, pourrait-elle *via* GPSO enjoindre ces entreprises de s'équiper au fur et à mesure du renouvellement de leurs engins, de matériels silencieux et économes en énergie ?"

M. le Maire.- "Réponse de David DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Concernant la question du bruit des engins de nettoyage voire de collecte, des bennes à ordures ménagères électriques sont actuellement utilisées sur certains secteurs de la ville, ce qui permet de réduire le bruit, et est moins polluant.

À ce jour, GPSO n'utilise pas de laveuses et balayeuses en version électrique mais a demandé aux prestataires de réfléchir à des solutions innovantes en matière de bruit et de pollution.

Enfin, les agents de propreté à pied utilisent des souffleuses soit thermiques soit électriques. Il leur est demandé de privilégier le matériel électrique, malgré un moindre rendement, voire d'utiliser le balais et le râteau notamment pour le désherbage des rues.

Cette année, du fait du confinement, les entreprises ont dû rattraper le retard sur ces prestations, ce qui les a obligées à ne pas forcément utiliser les matériels d'entretien « doux » donc électriques mais ce sera notifié à GPSO."

M. le Maire.- "Méfiez-vous c'est une question qui revient souvent. On me dit que les engins électriques n'ont pas assez de rendement. Le pire, c'est le poussoir ! À quoi ça sert, ça ? Cela continue. Cela fait des années que je gueule, cela n'a aucune importance. Donc, Monsieur DAOULAS, vous êtes chargé de respecter cette demande de nos amis."

QUESTION ORALE N° 5 concernant la végétalisation des rues – Création de canopées

M. le Maire.- "Thomas PUIJALON n'est pas là mais le courrier a été transmis par Damien BALDIN sur la végétalisation des rues."

M. BALDIN.- "La question portait sur la végétalisation de plus grands espaces dans la ville. L'été arrivant le risque de la canicule s'accroissant, la question posait sur la politique de la Ville dans les prochaines végétalisées pour offrir beaucoup plus d'espaces végétalisés notamment dans l'espace public et sur les voies automobiles."

M. le Maire.- "Merci. Réponse de Tiphaine BONNIER."

M. BONNIER.- "Merci Monsieur le Maire."

La Ville est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le réchauffement climatique, comme l'a dit M. KNUSMANN tout à l'heure.

En 2015, la révision du Plan Local d'urbanisme a été conduite dans cet esprit. Actuellement, le PLU comprend deux orientations thématiques : la Performance environnementale et la Trame Verte et Bleue.

L'évolution de la Ville vers une plus grande résilience vis-à-vis des effets du changement climatique se fait chaque année, et en particulier de réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbains, au travers de mesures :

- tout d'abord, l'intégration du bioclimatisme ou de techniques d'isolation innovantes dans la conception des bâtiments qui améliorent le confort thermique tout en minimisant les besoins en énergie pour la climatisation ;
- deuxièmement, la préservation et valorisation de la nature dans la ville, en favorisant la végétalisation des espaces publics, par exemple, l'alignement d'arbres, parcs et jardins mais aussi des toitures et des espaces privés qui favorisent un effet de rafraîchissement tout en renforçant le potentiel écologique pour la biodiversité.

Par ailleurs, chaque grande opération d'aménagement donne lieu à l'extension des superficies d'espaces verts et du nombre d'arbres, notamment au quartier du Fort, l'écoquartier des Bords de Seine. Aujourd'hui selon l'APUR, l'Atelier parisien d'urbanisme, les masses vertes représentent 103 hectares sur la commune et 17 000 arbres sur les espaces public et privé.

La semaine dernière, lors de la concertation aux ILN, il a été présenté le projet avec la végétalisation sur les façades qui a beaucoup plu aux habitants. Tous les projets qui seront menés, neufs ou rénovations, verront une part faite à la végétalisation qui entre dans le cadre général du développement durable."

M. le Maire.- "Je vous arrête. Il reste sept minutes."

QUESTION ORALE N° 6 concernant le bilan de mortalité due au Covid-19 dans les EHPAD installés sur la ville

M. le Maire.- "Mme VESSIERE pose une question importante sur les décès dus au virus. M. GUILCHER va répondre et nous terminerons. Il vous reste 7 minutes, on prolongera exceptionnel pour l'importance de la question."

M. BONNIER.- "Je me dépêche."

M. le Maire.- "Ah non ! C'est fini pour vous. Je vous ai demandé d'être brefs dans vos réponses."

Mme VESSIERE.- "Alors qu'on se relève doucement de la crise du Covid et qu'une deuxième vague menacerait, nous avons constaté que la liste des décès ne figurait pas dans le *Point d'Appui* du mois de juin.

Afin d'évaluer si une surmortalité s'est produite dans notre ville, pourriez-vous nous présenter les chiffres comparatifs des décès enregistrés par l'état civil sur les premiers semestres des années 2016 à 2020 ?

En parallèle serait-il possible de disposer d'un bilan de la mortalité due à la Covid-19 dans les EHPAD installés sur la ville ?"

M. le Maire.- "M. GUILCHER pour la dernière réponse."

M. GUILCHER.- "Merci Monsieur le Maire. Félicitations Madame VESSIERE pour votre lecture assidue du *Point d'Appui*, il faut remercier ceux qui le produisent car ils ont une lectrice très attentive.

Non, nous n'avons pas cherché à cacher nos morts. Il se trouve que nous avons pour habitude d'écrire aux familles des décédés pour leur demander l'autorisation de publier le nom, c'est une obligation. Dans cette période de confinement, La Poste a eu des difficultés à distribuer le courrier et donc nous, nous avons eu des difficultés à avoir les réponses à temps. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas été en mesure de publier la liste des décès des mois dont vous parlez.

Pour autant, j'ai les chiffres que je vais pouvoir vous donner. Il se trouve que *Le Parisien* a publié une étude hier, 1^{er} juillet, donc vous pouvez encore l'acheter si vous avez des connexions avec de bons kiosques. Cette étude indique justement l'état de la surmortalité en Île-de-France, EPT par EPT. Vous verrez qu'au milieu du croissant alloséquanaï, qui correspond à notre EPT, nous avons la couleur jaune clair sachant que les couleurs vont de jaune clair à rouge foncé, jaune clair étant la plus petite surmortalité et rouge foncé la plus importante. Nous bénéficions sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux mais aussi sur l'EPT d'une surmortalité réduite, de l'ordre de 1,25 alors qu'elle peut aller jusqu'à 2,6 fois la période correspondante des quatre années précédentes. Voici pour la mortalité sur la ville pendant cette période.

Vous m'avez posé la question sur les EHPAD. Je vais vous répondre sur l'EHPAD Lasserre puisque le maire en est président. Pour les autres, les informations appartiennent à ces structures qui sont privées donc il ne nous appartient pas de divulguer ces informations.

Sur l'EHPAD Lasserre, pendant cette période du 1^{er} janvier au 30 juin, 10 décès ont été enregistrés contre 12 en 2019 sur la même période. Nous avons eu la chance sur la ville, chance un peu provoquée par l'expertise des personnels, de contenir l'épidémie et, sans divulguer d'information, c'est le cas aussi sur les autres établissements médico-sociaux et résidences senior de la Ville.

J'en profite, et je pense que c'est pour cela que vous me posez la question, pour remercier les personnels de ces établissements qui n'ont pas compté leurs heures durant cette période et qui ont appliqué très tôt les mesures de protection, avant même qu'elles soient édictées par l'ARS, ce qui a permis d'éviter la transmission de cas.

Nous sommes venus en aide de ces établissements en leur fournissant des masques, des surblouses. Parfois, les commerçants sont aussi venus en aide en leur apportant de la nourriture, des repas. C'est ce qui nous a permis dans cette période extrêmement compliquée de finalement constater une surmortalité très faible. Et dans ces établissements, à l'EHPAD Lasserre, nous n'avons pas eu aucun décès lié au Covid-19. Merci."

M. le Maire.- "Merci. Les vingt minutes sont écoulées. Merci à tous !"

Mme VESSIERE.- "Non, il reste trois minutes."

M. le Maire.- "Deux minutes avec la réponse, ce n'est pas possible."

Merci, la deuxième séance de questions est levée.

Nous vous remercions. Vous pouvez aller vous reposer."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marie-Hélène LE BERRE

André SANTINI